

**TC**  
**JU**

2024



# 5<sup>e</sup> TIR CANTONAL JURASSIEN

21, 22, 24, 28, 29, 30 juin,  
5, 6, 7 juillet 2024  
30 juin: Journée officielle

**PLAN DE TIR**  
Dispositions Générales  
Fusil F300  
Carabine C50  
Pistolet P50/P25



[www.tcju24.ch](http://www.tcju24.ch)

# mieux tirer!



nos partenaires:



**BRÜNIG  
INDOOR**



## Table des matières

Le mot du président du comité d'organisation	3
Organigramme	3
Le mot du ministre Martial Courtet	4
Mot de bienvenue du président de la FJT	5
Informations importantes	8
Wichtige Hinweise	9
Plan de situation de la centrale et des places de tir	11
Dispositions générales	12
Allgemeine Bestimmungen	22
<b>Tir fusil 300 m</b>	<b>33</b>
<b>Tir carabine 50 m</b>	<b>73</b>
<b>Tir pistolet 50 m</b>	<b>111</b>
<b>Tir pistolet 25 m</b>	<b>139</b>

# Kantonalschützenfest Jura 2024

**Fr. 500**  
**2024, Gold \***  
VP CHF 1400.– inkl. MWST  
Auflage 150 Stück  
(33 mm; 15,5 g – 999)

**NUR SOLANGE VORRAT**



**Fr. 50**  
**2024, Silber \***  
VP CHF 100.– inkl. MWST  
Auflage 1000 Stück  
(37 mm; 25 g – 900)

**NUR SOLANGE VORRAT**



\* Als Zahlungsmittel am Schützenfest gültig.



Erhältlich am Schützenfest oder ab dem 1. Februar 2024 bei

**Erwin Dietrich AG**

Münzenhandlung seit 1957

Werdmühleplatz 4, 8001 Zürich

www.numismatik.ch, Tel. 044 212 30 12

Öffnungszeiten: Mo 13 – 18 / Di – Fr 10 – 18 / Sa 10 – 16 Uhr

## Bienvenue au 5<sup>e</sup> tir cantonal Jurassien!

10 ans après le dernier tir cantonal, la grande famille du tir suisse a rendez-vous en terre jurassienne pour le 5<sup>e</sup> Tir Cantonal Jurassien. Après les hésitations bien naturelles qui ont suivi la pandémie, nous avons décidé de nous jeter à l'eau. Le comité d'organisation que j'ai l'honneur de présider, vous attend toutes et tous à l'occasion de cette grande fête du tir.



Avec les sociétés de tir du canton, nous allons tout mettre en oeuvre pour vous accueillir dans les meilleures conditions.

C'est dans cet esprit festif que nous vous proposons de découvrir ou redécouvrir notre lumineuse région grâce à des activités sportives ou culturelles, des randonnées à pied ou à vélo, ou encore à cheval. Il va sans dire que notre gastronomie du terroir ravira vos papilles.

Force est de reconnaître que le tir est une discipline sportive exigeante qui requière tout notre respect.

Cette passion séculaire réunit des femmes et des hommes, des jeunes et moins jeunes, dans un esprit de compétition certes, mais toujours dans la bonne humeur. Nous nous réjouissons de vous retrouver bientôt dans les stands ou les buvettes du 5<sup>e</sup> Tir Cantonal Jurassien. Merci et à bientôt!

*Charles Juillard*  
Président du comité d'organisation

### Comité d'organisation - CO

<b>Trésorier</b> Joseph Riat	<b>Président</b> Charles Juillard	<b>Vice-Président</b> Représentant FJT Yannick Vernier		
<b>Logistique infra</b> vacant	<b>Sponsoring</b> Charles Girardin	<b>Secrétaire</b> Véronique Metafuni		
<b>Assesseur</b> Ulrich Klay	<b>Président</b> commission de tir Cyril choulat	<b>Relations publiques</b> Jean-Claude Vuille		
<b>Vice-Président</b> Reto Müller	<b>Secrétaire</b> Jocelyne Choulat	<b>Chef de tir 300 M</b> Michel Unternährer	<b>Chef de tir pistolet 25/50 M</b> Frédéric Péchin	<b>Chef de tir carabine 50 m</b> Roland Gogniat
<b>Chef munitions</b> Pablo Marchand	<b>Chef plan de tir</b> Silver Chèvre	<b>Caissier des tirs</b> Joseph Riat	<b>Chef centrale</b> Pascal Montavon	

## Bienvenue dans le Jura!

C'est avec une grande joie que les Autorités cantonales vous accueillent pour le 5<sup>e</sup> Tir cantonal jurassien. Cette manifestation sportive, ancrée dans nos traditions depuis des décennies, revêt une importance toute particulière cette année, alors que nous célébrons non seulement les valeurs du tir sportif, mais également le 50<sup>e</sup> anniversaire du plébiscite du 23 juin 1974.

Le tir sportif, bien plus qu'une simple discipline, incarne des valeurs profondes qui nous sont chères. Il symbolise l'excellence, la discipline, le respect des règles et l'engagement personnel. C'est un sport qui requiert non seulement une grande habileté technique mais aussi une concentration mentale exceptionnelle.

Le Tir cantonal jurassien est bien plus qu'une compétition sportive. C'est aussi une célébration de l'esprit de convivialité et d'hospitalité qui anime notre canton. Les Juras-siennes et Jurassiens sont connus pour leur chaleur humaine, leur générosité et leur sens de l'accueil. C'est pourquoi nous tenons à vous assurer que vous vous sentirez comme chez vous parmi nous. Que ce soit dans les moments de compétition ou autour d'une table partagée, soyez assurés que vous repartirez du Jura avec des souvenirs impérissables.

Les Autorités cantonales souhaitent également adresser leurs sincères remerciements au comité d'organisation, aux sociétés de tir et à tous les bénévoles qui travaillent avec passion et dévouement pour faire de ce 5<sup>e</sup> Tir cantonal jurassien une réalité. Leur engagement exemplaire est un témoignage de l'unité et de la solidarité qui règnent dans notre canton. Sans eux, rien ne serait possible.

Enfin, nous souhaitons la bienvenue à toutes les tireuses et tous les tireurs venus des quatre coins de la Suisse. Votre présence enrichit cette compétition en lui conférant une dimension nationale, renforçant ainsi les liens qui unissent les cantons suisses. Puissez-vous vivre des moments de compétition palpitants, mais aussi des moments de partage et d'amitié qui font la beauté du sport.

Au nom des Autorités cantonales, nous vous souhaitons à toutes et tous un excellent 5<sup>e</sup> Tir cantonal jurassien.



*Martial Courtet*  
*Ministre de la formation, de la culture et des sports*

## Mot de bienvenue du président de la Fédération Jurassienne de tir

**Au nom de la Fédération Jurassienne de Tir, je souhaite par avance la plus cordiale bienvenue à toutes les tireuses et à tous les tireurs provenant des quatre coins de la Suisse qui participeront l'année prochaine à notre cinquième fête cantonale jurassienne de tir.**

À l'occasion de cette fête cantonale, cela fait plusieurs mois que les sociétés de nos trois districts se sont mises à disposition afin de pouvoir vous accueillir toutes et tous dans nos installations les plus modernes qui soient. Pour ce qui est de la centrale, nous l'avons placée au centre géographique de notre canton afin de réduire le plus possible les distances avec les stands de tir.

Cela fait maintenant 11 ans que notre canton n'a plus organisé de tir cantonal à 300 mètres et au Pistolet 25/50 mètres. Mais plus encore, cela fait 18 ans que plus aucun tir cantonal à la Carabine 50 mètres n'avait été organisé au Jura. Avec le TCJU24 nous sommes très heureux de remettre les compteurs à zéro.

Afin de marquer concrètement cette manifestation qui laissera sans aucun doute son empreinte dans l'histoire du tir jurassien, le comité cantonal vous propose une toute nouvelle médaille de maîtrise, fabriquée sur terre jurassienne. Nous espérons que celle-ci sera remportée par le plus grand nombre d'entre vous. Il sera possible de la tirer à toutes les distances et armes, dans les différentes positions possibles.

Le TCJU24, c'est 9 places de tir à 300 mètres, 1 place de tir à 25 et 50 mètres Pistolet, 1 place de tir pour la Carabine 50 mètres et 1 centrale sise à Boécourt. Pour ceux qui tireront au stand Carabine 50 mètres, vous y rencontrerez peut-être notre championne du monde Audrey Gogniat qui est chez elle dans les installations de Saingelégier.

Toutes les tireuses et tireurs jurassiens vous attendent pour vous faire passer un moment inoubliable, que ce soit à la centrale ou dans nos stands de tir. Le Jura est également une terre d'accueil pour les diverses visites, restaurations et hôtels qui se feront une joie de vous recevoir comme tout bon Jurassien sait le faire.

Au nom de la Fédération Jurassienne de Tir, je tiens ici à remercier toutes les personnes qui se sont engagées dans le comité d'organisation, la commission de tir, les diverses sous-commissions, les comités des sociétés, ainsi que les bénévoles et toutes les personnes impliquées de près ou de loin à cette formidable aventure qu'est le TCJU24. Grâce à toutes ces personnes, les couleurs du Jura seront portées bien haut dans les cœurs et les esprits de nos amies tireuses et nos amis tireurs.

Je profite de ces quelques lignes pour également remercier nos sponsors, donateurs et autres annonceurs. C'est également grâce à eux que nous pourrons faire de ce tir cantonal une fête lumineuse et inoubliable.

La Fédération Jurassienne de Tir se réjouit de vous recevoir dans son beau Canton et nous sommes sûrs que vous y trouverez de la joie et de la bonne humeur durant votre séjour.

Je vous souhaite à toutes et tous, un tir couronné de succès et plus encore, le soleil jurassien dans vos cœurs.



*Yannick Vernier*  
*Président de la Fédération Jurassienne de tir*



**LOUIS IMHOF SA**

CATALOGUES EN LIGNE

Médailles  
Challenges

Etains  
Coupes

2852 COURTETELLE

[www.imedaille.ch](http://www.imedaille.ch) E-Mail : [imedaille@bluewin.ch](mailto:imedaille@bluewin.ch)

Pin's  
T-Shirts

Porte-clefs  
Croix de fête

Tél. 032 / 422 39 14

Sérigraphie  
Plaques d'écuries



**LOUIS IMHOF SA**

CATALOGUES EN LIGNE

Médailles  
Challenges

Etains  
Coupes

2852 COURTETELLE

[www.imedaille.ch](http://www.imedaille.ch) E-Mail : [imedaille@bluewin.ch](mailto:imedaille@bluewin.ch)

Pin's  
T-Shirts

Porte-clefs  
Croix de fête

Tél. 032 / 422 39 14

Sérigraphie  
Plaques d'écuries

## Nouvelle médaille de maîtrise



**Fournisseur de la Maîtrise TCJU24**



**LOUIS IMHOF SA**

[www.imedaille.ch](http://www.imedaille.ch)



**Fournisseur de la médaille TCJU24**



**LOUIS IMHOF SA**

[www.imedaille.ch](http://www.imedaille.ch)

# Informations importantes

<b>Site internet:</b>	<b>www.tcju24.ch</b>
<b>Adresse postale:</b>	5 <sup>e</sup> Tir Cantonal Jurassien 2024 Rue Pierre-Péquignat 4 2950 Courgenay www.tcju24.ch
<b>Inscriptions:</b>	5 <sup>e</sup> Tir Cantonal Jurassien 2024 Indoor Swiss Shooting AG Bischofszellerstrasse 72a 9200 Gossau SG inscription@portail-tireurs.ch
<b>Jours de tir:</b>	Vendredi 21, samedi 22 et lundi 24 juin 2024 Du vendredi 28 au dimanche 30 juin 2024 Du vendredi 05 au dimanche 07 juillet 2024
<b>Heures de tir:</b>	Tous les jours de 08h00 à 12h00 et de 13h30 à 19h00 Exceptions: les dimanches le tir se terminera à 17h00
<b>Places de tir:</b>	Voir dispositions générales
<b>Délai d'inscriptions:</b>	À partir du 1 <sup>er</sup> décembre 2023, il est possible d'inscrire à l'avance des participants, cibles et groupes. L'inscription définitive en ligne avec attribution des rangeurs est possible à partir du 15 décembre 2023 à 16h00. Les inscriptions peuvent se faire en ligne jusqu'au dernier week-end de la fête. Les livrets de tir seront livrés jusqu'à 10 jours avant le début de la manifestation, après ils devront être retirés à la centrale de la fête.
<b>Informations rangeurs:</b>	Les réservations des rangeurs et l'occupation des stands actuels peuvent être demandées et consultées en ligne à partir du 15 décembre 2023.
<b>Informations générales:</b>	Les demandes par courriel recevront une réponse dans un délai d'une semaine: inscription@portail-tireurs.ch De plus, à partir du 9 janvier 2024 et jusqu'au 4 juin 2024, le numéro de téléphone suivant est en service chaque mardi du 10 h 00 à 11 h 30: 071 380 00 14 Pendant les jours de tir, la centrale de la fête doit être contactée directement.
<b>Téléphone:</b>	<b>Centrale de la fête à Boécourt, Halle des Fêtes, Route de Séprais 30K, 2856 Boécourt</b> pendant les heures de tir: +41 79 503 89 06
<b>Contrôle des armes:</b>	Uniquement à la centrale de la fête à Boécourt
<b>Rangeurs, mutations et inscriptions supplémentaires:</b>	Uniquement à la centrale de la fête à Boécourt
<b>Vente de passes et de munitions:</b>	Sur toutes les places de tir.
<b>Résultats / contrôles:</b>	Uniquement à la centrale de la fête à Boécourt
<b>Service sanitaire:</b>	En fonction sur toutes les places de tir
<b>Places de parc:</b>	Suivre les panneaux de signalisation et les ordres du personnel
<b>Restauration:</b>	Sur toutes les places de tir, ainsi qu'à la centrale de la fête à Boécourt
<b>Objets trouvés:</b>	Pendant la manifestation: au guichet « Informations/Mutations » Après la manifestation: sur demande écrite à l'adresse postale ou par demande par courriel à l'adresse de contact sur la page d'accueil.

# Wichtige Hinweise

<b>Internet-Adresse:</b>	<b>www.tcju24.ch</b>
<b>Adresse OK:</b>	5. Kantonalschützenfest Jura 2024 Rue Pierre-Péquignat 4 2950 Courgenay www.tcju24.ch
<b>Anmeldeadresse:</b>	5. Kantonalschützenfest Jura 2024 Indoor Swiss Shooting AG Bischofszellerstrasse 72a 9200 Gossau SG anmeldung@schuetzenportal.ch
<b>Schiesstage:</b>	Freitag, 21. Juni bis Montag, 24. Juni 2024 Freitag, 28 Juni bis Sonntag, 30 Juni 2024 Freitag, 05 Juli bis Sonntag, 07 Juli 2024
<b>Schiesszeiten:</b>	Täglich von 08.00 – 12.00 Uhr und von 13.30 – 19.00 Uhr An Sonntagen wird nur bis 17.00 Uhr geschossen.
<b>Scheibenangebot:</b>	Siehe allgemeine Bestimmungen
<b>Anmeldetermin:</b>	Bereits ab dem 01. Dezember 2023 können Teilnehmer, Stiche und Gruppen vorerfasst werden. Die definitive Online-Anmeldung mit der Zuteilung der Rangeure ist ab 15. Dezember 2023, 16.00 Uhr möglich. Anmeldungen können bis zum letzten Fest-Wochenende online getätigt werden. Die Schiessbüchlein werden bis 10 Tage vor Festbeginn zugestellt, danach müssen sie im Festzentrum abgeholt werden.
<b>Rangeurinfo:</b>	Die aktuelle Rangeur- und Standbelegung kann ab 15. Dezember 2023 online abgefragt werden.
<b>Allgemeine Auskünfte:</b>	Anfragen werden innert Wochenfrist per E-Mail beantwortet: anmeldung@schuetzenportal.ch Ab 9. Januar 2024 bis 04. Juni 2024 ist zusätzlich jeden Dienstag von 10.00 – 11.30 Uhr folgende Telefonnummer bedient: 071 380 00 14. Während der Schiesstage ist das Festzentrum zu kontaktieren.
<b>Telefon:</b>	<b>Festzentrum Boécourt, Route de Séprais 30K, 2856 Boécourt</b> während den Schiesstagen: +41 79 503 89 06
<b>Sportgerätekontrolle:</b>	Nur im Festzentrum Boécourt
<b>Rangeure, Mutationen und Neuanmeldungen:</b>	Nur im Festzentrum Boécourt
<b>Stichverkauf / Munition:</b>	Auf allen Schiessanlagen
<b>Abrechnung:</b>	Nur im Festzentrum Boécourt
<b>Sanitätsdienst:</b>	Auf allen Plätzen sichergestellt
<b>Parkplätze:</b>	Gemäss Signalisation und Weisungen der Funktionäre
<b>Wirtschaftsbetrieb:</b>	Auf allen Schiessanlagen sowie im Festzentrum Boécourt
<b>Fundbüro:</b>	Während den Schiesstagen am Schalter « Information/Mutation » im Festzentrum Boécourt.
<b>Nach dem Schiessen:</b>	Schriftliche Anfrage an die Postadresse oder per Mail an die Kontaktadresse auf der Homepage.

**ATELIER MEUSY**

SERRURERIE  
MÉCANO-SOUDURE  
RÉPARATION

RUE D'AJOIE 7  
2926 BONCOURT  
+41 78 730 36 08  
ATELIER@MEUSY.NET  
WWW.ATELIERMEUSY.NET

Bienvenue

ST-URSANNE  
AU BORD DU DOURE

ACTIVITÉS

- Canoë-Kayak • Location E-Bike
- Chasse au trésor • Parapente
- Parcours tir à l'arc
- Parcours foot et swingolf
- Escape & Outdoor Game
- Château gonflable
- Teamevents

RESTAURANT

NOTRE DÉJEUNER VOUS FAIT ENVIER AVEC  
DES PRODUITS DE CHEZ NOUS

- Filet de truite sauce maison
- Cordon bleu à la tête de moine
- Burger et son fromage
- Pizzas à base de produits régionaux
- Carte pour groupe

+41 (0) 32 461 00 00 (ACTIVITÉS)  
+41 (0) 32 461 00 09 (RESTAURANT)

www.maisondutourisme.ch

NOS +41  
ANIMATION + REPAS  
POUR ENTREPRISE,  
ÉCOLE, GROUPE.

**MEYER**  
MEYER & FILS SA  
MACHINES AGRICOLES  
Les Vier-de-Mille 7  
2942 Aile

JOHN DEERE

POTTINGER

GEHL

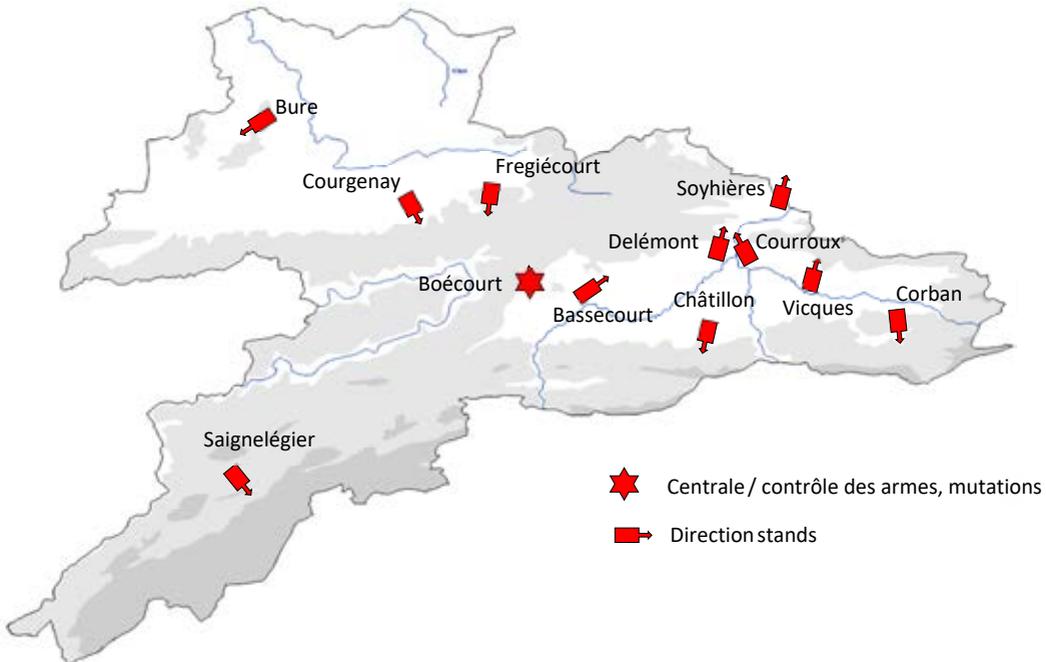
DIECI

JOSKIN

Tel: 032/471.13.55  
Fax: 032/471.19.08

e-mail: info@meyeretfils.ch  
web: www.meyeretfils.ch

**Plan de situation de la centrale  
et des places de tir**



★ Centrale / contrôle des armes, mutations  
➔ Direction stands

architecture  
urbanisme  
expertises

**A R C H E S**  
**2 0 0 0 S A**

**valiant**

## Dispositions générales

Chaque participant au 5e Tir Cantonal Jurassien 2024 admet les dispositions et prescriptions de ce plan de tir, ainsi que d'éventuelles prescriptions et directives complémentaires affichées dans les stands, à titre de contrat bilatéral.

Si, pour des raisons pratiques de lisibilité, seule la forme masculine est utilisée dans ce document, il va sans dire que les femmes sont bien évidemment concernées.

### 1. Bases

Le principe veut que ce soient les documents énumérés ci-dessous, dans leur version en vigueur au moment de son approbation, qui constituent la base pour l'élaboration de la partie technique du présent plan de tir.

- 1.1. Dispositions de base de la FJT (Fédération Jurassienne de Tir).
- 1.2. Règles du tir sportif (RTSP) de la FST, y compris les appendices.
- 1.3. Catalogue des moyens auxiliaires autorisés pour armes d'ordonnance SAT (Form 27.132)
- 1.4. Modèle de Plan de tir pour les Fêtes de tir, de la FST
- 1.5. Règlement disciplinaire de la FST.
- 1.6. Règlement des Concours de sociétés de la FST (CS-F300) Fusil F300.
- 1.7. Règlement des Concours de sociétés de la FST (CS-P10/25/50) Pistolet P25/50.
- 1.8. Dispositions d'exécution pour le tir des juniors.
- 1.9. Directives pour l'exécution des contrôles antidopage dans le cadre des manifestations de tir de la FST.
- 1.10. Dispositions d'exécution pour le droit de participation des ressortissants étrangers aux tirs militaires, concours et entraînements de la FST.
- 1.11. Dispositions d'exécution pour la participation facilitée aux concours de la FST pour les participants handicapés bénéficiant d'allègements de position et les tireurs en fauteuil roulant selon World Shooting Para Sport (WSPS).
- 1.12. Accord entre la FST et l'Association suisse des armuriers et marchands d'armes (ASA).

### 2. Participation

- 2.1. Ayants droit: Seules les personnes en possession d'une licence et membres d'une société de tir affiliée à une SCT/SF de la FST peuvent participer à la 5e Tir Cantonal Jurassien 2024. Il en va de même pour les membres licenciés d'une société de tir à l'étranger, affiliée à la FST.
- 2.2. Membres multiples: Les membres multiples sont des participants qui sont membres d'une société de base et en plus membres d'une autre société. Ils ont l'obligation de concourir avec leur société de base. Une participation avec une autre société n'entre en considération que si la société de base ne participe pas au concours de sociétés, au concours de groupes et par équipes.

### 3. Durée, heures de tir, concours particuliers, centrale et places de tir

#### 3.1. Tirs en général:

Du vendredi 21 au lundi 24 juin 2024 (sauf dimanche 23 juin 2024)  
Du vendredi 28 au dimanche 30 juin 2024  
Du vendredi 05 au dimanche 07 juillet 2024

#### 3.2. Heures de tir:

Chaque jour de 08h00 à 12h00 et de 13h30 à 19h00  
Exceptions: les dimanches, le tir se terminera à 17h00

#### 3.3. Concours spéciaux et manifestations particulières:

Journée officielle:	Dimanche, 30 juin 2024
Remise des prix:	Samedi, 28 septembre 2024
Remise des prix vainqueurs de fête F300/C50/P50/P25:	Samedi, 28 septembre 2024

#### 3.4. Centrale de la fête à Boécourt:

Les guichets suivants se trouvent à la centrale de la fête:

- Contrôle des armes
- Livrets de tir: remise des livrets de tir commandés, non payés et non expédiés, remboursements
- Mutations: pour remplacements, inscriptions nouvelles et supplémentaires
- Rangeurs: pour nouveaux participants, jusqu'à épuisement des stocks
- Contrôles: contrôle et éventuellement correction des résultats saisis
- Distinctions
- Paiements immédiats
- Prix en nature et vente de prix-souvenirs
- Informations générales
- Bureau des objets trouvés

#### 3.5. Places de tir:

Les guichets suivants se trouvent sur toutes les places de tir:

- Remise des munitions
- Vente de passes (aussi les maîtrises)

#### 3.6. Heures d'ouverture des guichets:

- **Guichets à la Centrale de la fête (sans guichet contrôles):**  
06h00 à 18h30 (sans interruption)
- **Guichet contrôles à la Centrale de la fête:**  
09h00 à 20h30 (sans interruption)
- **Contrôle des armes à la Centrale de la fête:**  
06h00 à 18h30 (sans interruption)
- **Vente de passes et de munitions sur places de tir:**  
07h00 à 12h00 et 13h15 à 18h45

**Les dimanches, tous les guichets ferment deux heures plus tôt.**

#### 4. Places de tir et nombre de cibles

##### 4.1. Fusil F300:

Lieu	Nombre et type de cibles	Numéro des cibles	Direction	Positions
Bassecourt*	14 cibles SIUS 9005	01 - 14	N – E	Toutes
Bure*	18 cibles POLY 3000	21 - 38	S – O	Couché + genoux
Châtillon*	6 cibles SIUS 9005	41 - 46	S – SO	Couché
Corban*	8 cibles POLY 3002	51 - 58	S	Couché + genoux
Courgenay*	8 cibles SIUS 9006	61 - 68	S – E	Toutes
Courroux*	8 cibles POLY 3002	71 - 78	N – O	Toutes
Fregiécourt*	6 cibles SIUS 9006	81 - 86	S – SO	Toutes
Soyhières*	10 cibles SIUS 9005	91 - 100	N – NE	Toutes
Vicques*	10 cibles POLY 3002	101 - 110	N - NE	Toutes

\* Les stands seront disponibles selon les besoins.  
(voir réservations actuelles en ligne)

##### 4.2. Carabine C50:

Lieu	Nombre et type de cibles	Numéro des cibles	Direction	Positions
Saignelégier*	10 cibles SIUS 931	201 - 210	S – E	Toutes

\* Les stands seront disponibles selon les besoins.  
(voir réservations actuelles en ligne)

##### 4.3. Pistolet P50:

Lieu	Nombre et type de cibles	Numéro des cibles	Direction
Delémont*	10 cibles manuelles	301 - 310	N – NE

\* Les stands seront disponibles selon les besoins.  
(voir réservations actuelles en ligne)

##### 4.4. Pistolet P25:

Lieu	Nombre et type de cibles	Numéro des cibles	Direction
Delémont*	2 chariots manuels	401 - 410	N – NE

\* Les stands seront disponibles selon les besoins.  
(voir réservations actuelles en ligne)

4.5. Toutes les installations pour fusil F300 et carabine C50 sont équipées d'un marquage électronique.

4.6. Le comité de tir se réserve le droit de ne pas utiliser ou que partiellement, certaines installations de tir prévues ou, en cas d'affluence, d'augmenter les jours de tir ou d'ouvrir des places de tir supplémentaires.

#### 5. Délai d'inscription

##### 5.1. Tir en général:

Les sociétés, groupes et participants sont priés de s'inscrire en ligne. Comme alternative les inscriptions papier peuvent être faites au moyen des formulaires officiels.

Clôture des inscriptions: **30 avril 2024.**

##### 5.2. Adresse pour l'inscription:

5e Tir Cantonal Jurassien 2024  
Indoor Swiss Shooting AG  
Bischofszellerstrasse 72a  
9200 Gossau SG

##### 5.3. Inscription en ligne:

A partir du 1er décembre 2023, il est possible de préinscrire des participants, cibles et groupes. L'inscription définitive en ligne avec attribution des rangeurs est possible à partir du 15 décembre 2023 à 16h00.

**Adresses Internet:** [www.portail-tireurs.ch](http://www.portail-tireurs.ch) (inscription en ligne)  
[www.tcju24.ch](http://www.tcju24.ch) (informations & documents d'annonce)

#### 6. Commandes anticipées de passes et de rangeurs

6.1. Après réception de l'inscription un courriel automatique est établi avec la facture pour les finances des sociétés et des groupes, les livrets de tir et les différentes passes commandées. Cette facture est accompagnée d'un bulletin de versement et des rangeurs attribués. La facture doit être réglée dans les 30 jours à compter de sa réception. Les factures émises après le 30 avril doivent être réglées immédiatement.

6.2. Les tireurs de sociétés et de groupes ont l'obligation de commander leurs passes et rangeurs par l'intermédiaire de leur société. Les commandes des participants individuels (jusqu'à trois) peuvent être transmises au moyen d'un login simplifié.

6.3. Tous les livrets de tir payés seront envoyés aux sociétés à partir du début mai 2024 (au plus tard 10 jours avant le début de la manifestation). Les livrets de tir non envoyés sont à retirer pendant le tir au guichet „livrets de tir/mutations“ à la centrale de la fête à Boécourt.

6.4. L'attribution des rangeurs se fait à partir du 15 décembre 2023, 16h00, directement en procédant à la commande en ligne. Veuillez prendre note qu'il faut d'abord occuper une cible pour une demi-journée avant que les rangeurs ne soient réservés sur une autre cible (exemple: pour 16 rangeurs, on n'attribue pas 2 cibles de 10h00 à 12h00, mais une cible de 08h00 à 12h00).

#### 7. Mutations, inscriptions complémentaires et annulations

##### 7.1. Inscriptions complémentaires de tireurs de société:

Les sociétés qui doivent annoncer des tireurs supplémentaires peuvent placer ces commandes en ligne jusqu'au dernier week-end de la fête ou se rendre au guichet „Mutations“ à la centrale de la fête à Boécourt. Aucune taxe n'est prélevée pour les inscriptions complémentaires.

##### 7.2. Vente supplémentaire de passes

Des passes et des maîtrises supplémentaires peuvent être réservées en ligne pour des tireurs déjà inscrits jusqu'au moment où les livrets de tir seront produits. Des commandes ultérieures peuvent être faites sur les places de tir (aussi pour les maîtrises). Des passes facturées ne peuvent pas être remboursées, sauf les maîtrises pendant la durée de la manifestation (se rendre au guichet « Mutations » à la centrale de fête).

- 7.3. **Annonces de remplacements:**  
Les annonces de remplacement peuvent être faites en ligne jusqu'au moment où les livrets de tir seront produits. Des annonces de remplacements ultérieures peuvent être faites pendant la durée de la fête au guichet « Mutations » à la centrale de la fête. La présentation des livrets de tir des tireurs concernés y sera indispensable. Pour toutes les annonces de remplacement une taxe de CHF 8.00 par livret de tir modifié sera perçue.
- 7.4. **Changement de catégories d'âge:**  
Tant que le participant n'a pas encore tiré de résultat, la catégorie d'âge selon le point 12.1/12.5 peut être modifiée pendant la durée de la fête au guichet "Mutations". Pour tous les changements, une taxe de CHF 8.00 par livret de tir à changer est perçue.
- 7.5. **Inscriptions complémentaires de groupes**  
Tant qu'aucun membre du groupe n'a de résultats dans la passe groupe, toutes les inscriptions complémentaires pour ce groupe peuvent être effectuées au guichet « mutations » pendant la durée de la fête. Aucune taxe de mutation n'est perçue pour les inscriptions complémentaires.
- 7.6. **Mutations au sein de groupes existants:**  
Tant qu'aucun membre existant ou nouveau du groupe n'a de résultats dans la passe groupe, il est possible de modifier le groupe, soit en ligne, soit au guichet « mutations » pendant la durée de la fête. Les membres du groupe sont séparément listés sur un « papier du groupe ».
- 7.7. **Annulations:**  
Les annulations peuvent être effectuées par le responsable de la société pendant la durée de la fête au guichet «Mutations» à la Centrale de la fête à Boécourt.
- 7.8. Les frais de participation des formations non-classées ne seront pas remboursés.
8. **Livrets de tir**
- 8.1. Le livret de tir est personnel, non transmissible et n'est établi qu'aux titulaires d'une licence valable de la FST.
- 8.2. Le prix du livret de tir s'élève à CHF 28.00, y compris taxes, contrôle des armes, rangeurs et taxes des fédérations. Pour C50, le prix est de CHF 22.00 sans contrôle des armes de sport.
- 8.3. Les tireurs hors canton doivent verser une taxe de CHF 9.00 en faveur de la caisse cantonale. La taxe est prélevée lors de l'achat du livret de tir. Chaque tireur n'est obligé de payer cette taxe cantonale qu'une fois.
- 8.4. Dans le prix des passes une taxe environnementale de CHF 0.15 par coup est comprise.
- 8.5. Les participants reçoivent un livret de tir par distance F300, C50, P50/25, avec lequel ils sont seuls habilités à tirer. Le livret de tir doit être signé par son titulaire avant le début du tir.  
**Exception:** Les membres de deux sociétés différentes P50 et P25 pistolet doivent impérativement commander un livret de tir pour chaque distance.
- 8.6. Lors du remplacement d'un livret de tir (perte, etc.), il sera perçu une taxe de CHF 12.00.
- 8.7. L'annulation d'un livret de tir est facturée d'un montant de CHF 30.00 ou décomptée avec les répartitions (après le dernier jour de tir: CHF 40.00).
- 8.8. Les livrets de tir non retirés seront facturés d'un montant de CHF 40.00 aux sociétés concernées ou pris en compte avec les répartitions. Cela représente les frais d'établissement et la perte du temps des rangeurs réservés.
- 8.9. Les passes individuelles et les passes d'exercice ou de rachats ne seront pas remboursées. Seules les maîtrises (incl. les munitions d'ordonnance F300) peuvent être retournées pendant la fête au guichet «Mutations».

## 9. Rangeurs

- 9.1. L'ordre de tir est déterminé par le rangeur qui est obligatoire.
- 9.2. La durée par rangeur s'élève à 15 minutes.
- 9.3. La confirmation des rangeurs contient les indications suivantes:  
Numéro de la société, jour de tir, lieu de tir, numéro de la cible et l'heure de tir.
- 9.4. Le droit aux rangeurs est exclusivement déterminé par les cibles commandées préalablement. Une réservation de rangeurs sans commande préalable est exclue.
- 9.5. Les rangeurs suivants seront alloués en ligne:
- |                       |  |            |
|-----------------------|--|------------|
| <b>Distance F300:</b> | pour cibles, rachats, etc.:  |            |
|                       | 1 à 20 coups   | 1 rangeur  |
|                       | pour 1 à 20 coups suivants   | 1 rangeur  |
|                       | Maîtrise position couché   | 4 rangeurs |
|                       | Maîtrise en 2 positions  | 5 rangeurs |
|                       | Maîtrise en 3 positions  | 6 rangeurs |
| <b>Distance C50:</b>  | pour cibles, rachats, etc.:  |            |
|                       | 1 à 20 coups   | 1 rangeur  |
|                       | pour 1 à 20 coups suivants   | 1 rangeur  |
|                       | Maîtrise position couché   | 4 rangeurs |
|                       | Maîtrise en 2 positions  | 5 rangeurs |
|                       | Maîtrise en 3 positions  | 6 rangeurs |
| <b>Distance P50:</b>  | pour cibles, rachats, etc.:  |            |
|                       | 1 à 15 coups   | 1 rangeur  |
|                       | pour 1 à 15 coups suivants   | 1 rangeur  |
|                       | Maîtrise A   | 6 rangeurs |
|                       | Maîtrise B   | 4 rangeurs |
| <b>Distance P25:</b>  | Les rangeurs pour P25 ne sont uniquement réglés par le portail en ligne. Le participant (resp. le fonctionnaire de société) obtient des informations détaillées par e-mail après la fin de l'inscription. Les participants, qui ne réservent pas en avance, doivent le faire directement sur place de tir. |            |
- 9.6. Le tireur doit arriver 10 minutes avant l'heure à la cible attribuée et remettre au secrétaire le livret de tir et présenter la confirmation des rangeurs. Une arrivée tardive entraîne la perte du temps de tir d'un rangeur.
- 9.7. L'attribution des rangeurs s'effectue avant la fête, sur la base des commandes passées. Pendant la fête, elle se fait pour des cibles et livrets achetés sur place, autant que possible.
- 9.8. Toutes les réclamations relatives à l'attribution des rangeurs sont réglées définitivement par la commission de tir.
10. **Catégories de classement, armes et contrôles des armes**
- 10.1. L'homologation et le maniement des armes doivent correspondre aux règlements techniques de la FST. Le comité de tir se réserve le droit d'effectuer des contrôles par sondage dans les stands.
- 10.2. Les armes déposées dans ou en dehors du stand en violation des prescriptions seront confisquées. Elles pourront être récupérées auprès de la direction de tir contre paiement d'une taxe de CHF 10.00.
- 10.3. Les organisateurs de la fête déclinent toute responsabilité pour les armes ou autres effets endommagés ou perdus.

10.4. Définition des catégories de classement et des armes selon RTSP

**Catégories de classement et leurs fusils F300:**

**Sport F300** (Cat. A): Arme libre et Fusil standard  
**Ordonnance D F300** (Cat. D): Fusil d'assaut 57 ordonnance 03 et mousqueton  
**Ordonnance E F300** (Cat. E): Fusil d'assaut 57 ordonnance 02 et Fusil d'assaut 90

**Catégorie de classement et leur carabine C50:**

**Sport C50:** Carabine C50

**Catégories de classement et leurs pistolets P50:**

*Cibles*

**Pistolets P50** Pistolet P50 (PL), Pistolet à percussion annulaire (PPA) et Pistolet d'ordonnance (PO)

*Rachats*

**Pistolet PL** (Cat. A) Pistolet P50 (PL)  
**Pistolet PPA** (Cat. B) Pistolet à percussion annulaire (PPA)  
**Pistolet PO** (Cat. C) Pistolet d'ordonnance (PO)

**Catégorie de classement et ses pistolets P25:**

**Pistolets P25** Pistolet à percussion annulaire (PPA), Pistolet à percussion centrale (PPC) et Pistolet d'ordonnance (PO)

Fusils et pistolets d'ordonnance selon Ordonnance du DDPS sur le tir et le Catalogue des moyens auxiliaires autorisés pour armes.

10.5. Le contrôle des armes est obligatoire pour les disciplines Fusil F300 et Pistolet P25/50. Les armes seront plombées comme suit:

Fusil libre F300	blanc
Fusil standard F300	bleu
Fusil d'assaut 57-02	vert
Fusil d'assaut 90	jaune
Fusil d'assaut 57-03	rose
Mousqueton	rouge
Pistolet P50 (PL)	blanc
Pistolets à percussion annulaire (PPA)	jaune
Pistolets à percussion centrale (PPC)	vert
Pistolet d'ordonnance (PO)	rouge

10.6. Dans ce plan de tir le terme «pistolet» comprend également les revolvers. De même que les «pistolets d'ordonnance» comprend également les pistolets similaires ou assimilés aux pistolets d'ordonnance.

10.7. Armurier: Armurerie Stucki Sàrl, 2740 Moutier

10.8. Le contrôle des armes n'est possible qu'à la **Centrale de la fête à Boécourt**.

10.9. La seule possibilité de faire réparer son arme se trouve à la Centre de la fête à Boécourt.

## 11. Munitions

11.1. Seules les munitions d'ordonnance fournies par les organisateurs peuvent être utilisées à la distance F300 et avec les pistolets d'ordonnance.

11.2. Le prix des munitions d'ordonnance, (contribution de sport et de formation incluse), s'élève par cartouche à:

Cartouche fusil GP 90	CHF 0.35
Cartouche fusil GP 11	CHF 0.35

Cartouche Pistolet 9 mm	CHF 0.25
-------------------------	----------

(Prix des cartouches Pistolet: CHF 0.35, sous déduction de CHF 0.10 pour la contribution de sport et de formation qui est comprise dans le prix des passes.)

Cartouche Pistolet 7.65 mm	CHF 0.30
----------------------------	----------

(Prix des cartouches Pistolet: CHF 0.40, sous déduction de CHF 0.10 pour la contribution de sport et de formation qui a déjà été payée avec le prix des passes.)

11.3. Les participants P50 et P25, qui tirent avec pistolets libre, des pistolets à percussion annulaire ou des pistolets à percussion centrale apportent leur propre munition ou les achètent sur place auprès de l'armurier de la fête. Les balles à tête plate (wadcutter) sont interdites pour les pistolets à percussion centrale.

11.4. Les douilles restent la propriété de l'organisateur de la fête.

## 12. Classes d'âge et allègements de position

12.1. Classes d'âge:

Juniors (U13)	10 – 12 ans (années de naissance 2014 – 2012)
Juniors (U15)	13 – 14 ans (années de naissance 2011 – 2010)
Juniors (U17)	15 – 16 ans (années de naissance 2009 – 2008)
Juniors (U19)	17 – 18 ans (années de naissance 2007 – 2006)
Juniors (U21)	19 – 20 ans (années de naissance 2005 – 2004)
Elite (E)	21 – 45 ans (années de naissance 2003 – 1979)
Seniors(S)	46 – 59 ans (années de naissance 1978 – 1965)
Vétérans (V)	60 – 69 ans (années de naissance 1964 – 1955)
Seniors-vétérans (SV)	dès 70 ans (années de naissance 1954 et avant)
Elite-Open (EO)	ouvert à tous les participants

12.2. Sur demande, les participants doivent justifier leur identité au moyen de la carte de membre.

12.3. Les juniors (U13-U21), les vétérans et les seniors-vétérans ont seulement droit aux avantages prévus par le plan de tir si leur livret de tir indique la mention respective.

12.4. Les juniors (U13-U21), les seniors, les vétérans et les seniors-vétérans peuvent participer dans la catégorie d'âge Elite-Open (EO) en renonçant à tous les avantages et allègements. Ils participent ainsi au concours des vainqueurs de la fête dans la catégorie correspondante telle qu'elle est inscrite. La catégorie d'âge EO doit être spécialement sélectionnée lors de l'inscription. Le livret de tir sera alors marqué de la catégorie d'âge **EO**.

12.5. Les allègements de position et les modifications d'armes autorisés par la FST sont reconnus. Les documents d'autorisation de la FST doivent être présentés sans demande. D'autres attestations ne sont pas reconnues.

12.6. Généralement, il n'existe pas d'allègement de position autorisé pour la cible rachats et les maîtrises.

## 13. Déroulement des tirs, règles de tir et évaluation des coups

13.1. Concernant les règles de tir pour toutes les disciplines, nous vous renvoyons explicitement aux règles techniques de tir de la FST.

13.2. Les participants sont responsables que les fonctionnaires comprennent leurs instructions correctement. Ils doivent vérifier la justesse des inscriptions et des résultats dans le livret de tir. **Les corrections doivent être visées par l'organe de surveillance du stand.**

- 13.3. Il est interdit aux participants de manipuler les cibles ou les appareils de commande.
- 13.4. En cas de problèmes techniques avec les cibles, les participants doivent entièrement répéter les bonnes cibles ou les passes inachevées.
- 13.5. A la fin du tir, chaque participant doit se rendre au **guichet «Contrôles» à la centrale de la fête à Boécourt** afin qu'il puisse faire contrôler et éventuellement faire corriger les résultats saisis. Il ne sera plus possible ultérieurement de tenir compte de réclamations. Une fois le contrôle effectué, les résultats sont définitifs.
- 13.6. En cas d'égalité des points, pour autant que rien d'autre n'ait été défini: appui par les meilleurs coups profonds du programme entier, puis par l'âge (selon l'art. 20 RC RTSp).
- 13.7. Les réclamations et les plaintes relatives au déroulement du tir ou aux règles de tir sont immédiatement traitées par l'organe de surveillance du stand. Un premier recours par écrit est possible auprès de la division tirs, un deuxième recours éventuel contre les décisions de cette dernière peut être déposé auprès du comité de la FCTVS qui statue définitivement.
- 13.8. L'évaluation des coups est effectuée selon les règles de tir de la FST (RTSp) et les règles techniques (RTSP, RTCF et RTP) de chacune des disciplines.

## 14. Distinctions

- 14.1. Un tireur n'a droit qu'à un seul insigne-couronne ou à une seule carte-couronne par livret de tir. Excepté les distinctions pour la cible Junior et les maîtrises, ainsi que les distinctions pour les concours spéciaux.
- 14.2. Pour les **cibles**, les distinctions suivantes sont attribuées:  
 1 - 2 résultats de distinction insigne-couronne simple ou carte-couronne à CHF 12.00  
 3 - 4 résultats de distinction insigne-couronne triple ou carte-couronne à CHF 15.00  
 dès 5 résultats de distinction insigne-couronne quintuple ou carte-couronne à CHF 20.00
- 14.3. **A la cible Juniors**, disciplines Fusil F300 et Pistolet P25, la distinction suivante est attribuée: médaille spécifique Juniors
- 14.4. Pour les **Maîtrises**, les distinctions suivantes sont attribuées:  
 Insigne-couronne de Grande maîtrise ou carte-couronne à CHF 15.00 et la médaille de maîtrise de la FJT selon le règlement  
 Insigne-couronne de Petite maîtrise ou carte-couronne à CHF 12.00
- 14.5. **Médailles de maîtrise**: Tous les participants autorisés s'annoncent après le tir au guichet "Médaille de maîtrise" à la Centrale de fête et reçoivent leur **nouvelle** médaille de maîtrise gravée. Aucune médaille de maîtrise ne sera envoyée ultérieurement.
- 14.6. Toutes les distinctions et répartitions en espèces, ainsi que tous les prix-souvenirs doivent être retirés pendant la durée de la fête. Aucune prétention ne sera ultérieurement reconnue

## 15. Remise des prix

- 15.1. **Tir en général**:  
 Il y aura une invitation particulière pour la remise des prix. Les participants ayant droit à un don recevront une invitation individuelle.  

Cibles	Samedi, 28 septembre 2024
Vainqueur de la fête F300/C50/P50/P25:	Samedi, 28 septembre 2024
Concours des sociétés cantonales	Samedi, 28 septembre 2024
- 15.2. Les séries de prix indiquées dans le Plan de tir correspondent aux valeurs minimales garanties et seront encore augmentées, complétées ou allongées selon le résultat de la collecte de prix et de dons. L'attribution de prix spéciaux à chacune des cibles est effectuée selon les vœux du donateur ou sur décision du comité de tir. Cette attribution est définitive. De même, les prix spéciaux ne seront ni échangés ni remplacés par des prix en espèces.

- 15.3. Les participants ne recevront qu'un seul prix spécial chacun pour les disciplines fusil F300, Carabine C50, et pistolet P50/25 (exceptions: cibles Dons d'honneur, cibles Juniors, Vainqueurs de la Fête et Concours spéciaux). Lorsqu'il a droit à recevoir plusieurs prix, le tireur reçoit le prix spécial pour la bonne cible dont la valeur est la plus élevée. En lieu et place du prix spécial, auquel il renonce, le montant du premier prix en espèces ou le montant calculé en fonction de la cible correspondante lui sera versé.
- 15.4. Au cas où des participants sont classés à la première place de plusieurs bonnes cibles ils peuvent choisir eux-mêmes, de quelle bonne cible ils veulent obtenir le premier prix.
- 15.5. Dans l'ordre de son classement, le participant peut choisir lui-même le prix lors de la distribution des prix. Le comité de tir attribue aux tireurs absents ou non représentés le prix de la valeur la plus élevée.
- 15.6. Les prix non remis peuvent être retirés dans un délai de 30 jours après la distribution des prix auprès de l'organe dont l'adresse figure sur l'invitation à la remise des prix. Après l'expiration de ce délai, les prix seront la propriété des organisateurs de la fête.
- 15.7. Tous les prix en espèces, à l'exception des prix spéciaux, seront versés aux participants sous forme de cartes de primes variables (CPV). Les virements aux sociétés, groupes et équipes seront effectués sur le compte indiqué.
- 15.8. Pour l'envoi égaré de prix ou de versements en raison de données d'adresse incomplètes, toute responsabilité est déclinée. Les frais ainsi occasionnés seront mis à la charge des gagnants.
- 15.9. Le palmarès sera publié sur l'internet: [www.portail-tireurs.ch](http://www.portail-tireurs.ch). Il ne sera pas établi d'exemplaire papier.
- 15.10. Les recours, qui concernent le palmarès ou le déroulement de la remise et distribution des prix, doivent être adressés par écrit au comité de tir dans un délai de 20 jours, en précisant les raisons de la plainte. Toute réclamation tardive ne sera plus prise en considération. Un recours éventuel contre la décision d'appel doit être soumis à l'instance qui l'a rendue dans un délai de 20 jours. Ce dernier transmet le recours (avec ses notifications) sans délai aux organes juridictionnels de la FST.

## 16. Assurance

- 16.1. L'ensemble des tireurs, des fonctionnaires et des bénévoles de l'organisation de la fête est assuré sur les places de tir et à la centrale de la fête, contre les accidents et la responsabilité civile pour toute la durée de la fête auprès de l'USS et selon ses dispositions. Pour les bénévoles la couverture d'assurance s'applique également sur le trajet direct vers et depuis le lieu de travail. Les assurés renoncent explicitement à toutes les prétentions non couvertes par l'USS à l'égard des organisateurs de la fête et de leurs organes.
- 16.2. Les participants qui provoqueraient des accidents et dommages peuvent être tenus responsables tant civilement que pénalement.

## 17. Dispositions finales

- 17.1. Les infractions aux règlements RTSp de la FST ou à ce Plan de tir peuvent entraîner l'annulation des résultats, la perte des finances payées, l'expulsion des stands de tir et le renvoi du fautif devant les organes juridictionnels de la FST.
- 17.2. En cas de nécessité (par exemple lors de changements des conditions-cadres, de cas de force majeure, etc.) le présent Plan de tir peut être modifié et adapté par le comité d'organisation du CO 5e Tir Cantonal Jurassien 2024 en accord avec la FST et le comité de la FJT.
- 17.3. C'est le dernier Plan de tir officiel en ligne et en français qui fait foi.

## Allgemeine Bestimmungen

Alle Teilnehmer des 5. Kantonalschützenfest Jura 2024 anerkennen diese Schiessplanbestimmungen und Vorschriften sowie allfällige weitere Vorschriften und Weisungen, die in den Schiessständen angeschlagen sind, als gegenseitigen Vertrag.

Aus Gründen der besseren Lesbarkeit wird auf die gleichzeitige Verwendung weiblicher und männlicher Sprachformen verzichtet. Sämtliche Personenbezeichnungen gelten für alle Geschlechter.

### 1. Grundlagen

Grundlagen für die Gestaltung des technischen Teils dieses Schiessplanes sind die nachfolgend aufgeführten Dokumente in der Fassung zum Zeitpunkt der Genehmigung des Schiessplans.

- 1.1. Grundbestimmungen des Jurassischen Kantonalschützenverbandes (FJT).
- 1.2. Regeln für das sportliche Schiessen (RSpS) des SSV inkl. der Teilreglemente.
- 1.3. Verzeichnis der bewilligten Hilfsmittel zu Ordonnanzwaffen SAT (Form 27.132).
- 1.4. Musterschiessplan für die Durchführung von Schützenfesten des SSV.
- 1.5. Disziplinarreglement des SSV.
- 1.6. Reglement für die Vereinskonzurrenz 300m (VK-G300) des SSV.
- 1.7. Reglement für die Vereinskonzurrenz Pistole (VK-P10/25/50) des SSV.
- 1.8. Ausführungsbestimmungen für das Schiessen von Jugendlichen.
- 1.9. Weisungen für die Durchführung von Dopingkontrollen im Rahmen von Schiessanlässen des SSV.
- 1.10. Ausführungsbestimmungen für die Teilnahmeberechtigung von ausländischen Staatsangehörigen an Bundesübungen, Schiessanlässen und Trainings des Schweizer Schiesssportverbandes.
- 1.11. Ausführungsbestimmungen für die erleichterte Teilnahme an Wettkämpfen des SSV von Behinderten und Rollstuhl-Schützen nach den Regeln des World Shooting Para Sport (WSPS).
- 1.12. Vereinbarung zwischen dem SSV und dem Schweizerischen Büchsenmacher- und Waffenfachhändlerverband (SBV)

### 2. Teilnahme

- 2.1. Berechtigung: Am 5. Kantonalschützenfest Jura 2024 dürfen nur lizenzierte Mitglieder eines Vereins teilnehmen, die einem KSV/UV des Schweizer Schiesssportverbandes angehören, sowie lizenzierte Mitglieder der dem SSV angeschlossenen schweizerischen Schützenvereine im Ausland.
- 2.2. Mehrfachmitglieder: Mehrfachmitglieder sind Teilnehmer, welche neben ihrem Stammverein Mitglied in anderen Vereinen sind. Sie müssen mit ihrem Stammverein konkurrieren. Eine Teilnahme mit einem anderen Verein ist nur erlaubt, wenn der Stammverein nicht an der Vereinskonzurrenz oder am Gruppenwettkampf teilnimmt.

### 3. Dauer, Schiesszeiten, Spezialwettkämpfe, Festzentrum und Schiessanlagen

#### Allgemeines Schiessen:

- 3.1. Freitag, 21. Juni bis Montag, 24. Juni 2024 (ohne Sonntag, 23. Juni 2024)  
Freitag, 28 Juni bis Sonntag, 30 Juni 2024  
Freitag, 05 Juli bis Sonntag, 07 Juli 2024

- 3.2. **Schiesszeiten:**  
Täglich von 08.00 – 12.00 Uhr und von 13.30 – 19.00 Uhr  
Ausnahmen: An Sonntagen wird nur bis 17.00 Uhr geschossen.

- 3.3. **Spezialwettkämpfe und Spezialanlässe:**  
Offizieller Tag: Sonntag, 30. Juni 2024  
Absenden: Samstag, 28. September 2024  
Absenden Festsieger G300/G50/P50/P25: Samstag, 28. September 2024

- 3.4. **Festzentrum Boécourt:**  
Im Festzentrum befinden sich folgende Schalter:
  - Sportgerätekontrolle
  - Schiessbüchlein: Für vorbestellte, nicht bezahlte und nicht versandte Schiessbüchlein sowie für Rückerstattungen
  - Mutationen: für Neu-, Ersatz- und Nachmeldungen
  - Rangeur: für neuangemeldete Teilnehmer solange Vorrat
  - Kontrolle: kontrollieren und evtl. korrigieren der erfassten Resultate
  - Auszeichnungen
  - Auszahlungen
  - Sach- und Erinnerungspreise
  - Information
  - Fundbüro

- 3.5. **Schiessanlagen:**  
Auf allen Schiessanlagen befinden sich folgende Schalter:
  - Munitionsausgabe
  - Stichverkauf (auch Meisterschaften)

- 3.6. **Öffnungszeiten der Schalter:**
  - **Schalter im Festzentrum (ohne Abrechnungsschalter):**  
06.00 – 18.30 Uhr (durchgehend)
  - **Abrechnungsschalter im Festzentrum:**  
09.00 – 20.30 Uhr (durchgehend)
  - **Sportgerätekontrolle im Festzentrum:**  
06.00 – 18.30 Uhr (durchgehend)
  - **Schiessanlagen (Stichverkauf und Munition):**  
07.00 – 12.00 Uhr und 13.15 – 18.45 Uhr

**An den Sonntagen schiessen alle Schalter 2 Stunden früher.**

### 4. Schiessanlagen und Scheibenzahl

- 4.1. **Siehe Punkt 4. auf Französisch**

### 5. Anmeldefristen

- 5.1. **Allgemeines Schiessen**  
Vereine, Gruppen und Teilnehmer sind gebeten, sich online anzumelden. Alternativ kann auch unter Verwendung der offiziellen Anmeldeformulare angemeldet werden.  
Anmeldeschluss: **30. April 2024.**
- 5.2. **Anmeldeadresse**  
5. Kantonalschützenfest Jura 2024  
Indoor Swiss Shooting AG  
Bischofszellerstrasse 72a  
9200 Gossau SG

5.3. **Online-Anmeldung**  
Bereits ab dem 01. Dezember 2023 können Vereine, Teilnehmer, Stiche und Gruppen vorerfasst werden. Die definitive Online-Anmeldung mit der Zuteilung der Rangeure wird am 15. Dezember 2023 ab 16.00 Uhr freigeschaltet.

5.4. **Internetadressen** www.schuetzenportal.ch (Online-Anmeldungen)  
www.tcju24.ch (Informationen und Anmeldeunterlagen)

## 6. Stich- und Rangeurvorbestellungen

6.1. Nach erfolgter Anmeldung werden die Rechnung für die Vereins- und Gruppendoppel, die Schiessbüchlein und die bestellten Stiche samt Zahlungsinformationen und Rangeurbestätigung per E-Mail zugestellt. Die Rechnung ist innerhalb von 30 Tagen nach Erhalt zu begleichen. Nach dem 30. April 2024 ausgestellte Rechnungen sind sofort zu begleichen.

6.2. Teilnehmer von Vereinen und Gruppen sind verpflichtet, Stiche und Rangeure durch ihren Vereinsfunktionär zu bestellen. Bestellungen von einzelnen Teilnehmern (bis zu 3) können über ein vereinfachtes Login getätigt werden.

6.3. Alle bezahlten Schiessbüchlein werden ab anfangs Mai 2024, spätestens bis 10 Tage vor Festbeginn, zugestellt. Nicht versandte Schiessbüchlein müssen während der Dauer des Festes am Schalter „Schiessbüchlein/Mutationen“ im Festzentrum Boécourt bezogen werden.

6.4. Die Rangeurzuteilung wird ab 15. Dezember 2023 16.00 Uhr, online direkt während des Bestellprozesses durchgeführt. Es muss jedoch darauf geachtet werden, dass zuerst ein halber Scheibentag belegt werden muss, bevor Rangeure auf einer zweiten Scheibe zugeteilt werden (Beispiel: Bei 16 Rangeuren werden nicht 2 Scheiben von 10.00 – 12.00 Uhr zugeteilt, sondern eine Scheibe von 08.00 – 12.00 Uhr).

## 7. Mutationen, Nachmeldungen und Abmeldungen

7.1. **Nachmeldungen von Teilnehmern**  
Vereine, welche zusätzliche Teilnehmer anmelden möchten, können diese bis zum letzten Fest-Wochenende online oder während der Dauer des Festes am Schalter „Mutationen“ im Festzentrum Boécourt nachmelden. Für Nachmeldungen wird keine Mutationsgebühr erhoben.

7.2. **Nachlösungen von Stichen**  
Stiche und Meisterschaften können in der Online-Anmeldung bei bereits angemeldeten Teilnehmern bis zum Zeitpunkt der Produktion der Schiessbüchlein nachbestellt werden. Spätere Nachlösungen (auch Meisterschaften) können auf dem Schiessplatz getätigt werden. Bereits verrechnete Stiche können nicht mehr zurückgegeben werden, ausser Meisterschaften während der Dauer des Festes am Schalter „Mutationen“.

7.3. **Ersatzmeldungen**  
Ersatzmeldungen können in der Online-Anmeldung bis zum Zeitpunkt der Produktion der Schiessbüchlein getätigt werden. Spätere Ersatzmeldungen können nur während der Dauer des Festes am Schalter „Mutationen“ im Festzentrum Boécourt erledigt werden, wobei die Schiessbüchlein der Teilnehmer vorzulegen sind. Für alle Ersatzmeldungen wird pro zu änderndes Schiessbüchlein eine Gebühr von CHF 8.00 erhoben.

7.4. **Ummeldungen Altersstufe**  
Solange der Teilnehmer noch kein Resultat geschossen hat, kann die Altersstufe gemäss Punkt 12.1/12.5 während der Dauer des Festes am Schalter „Mutationen“ geändert werden. Für alle Ummeldungen wird pro zu änderndem Schiessbüchlein eine Gebühr von CHF 8.00 erhoben.

7.5. **Nachmelden von Gruppen**  
Solange alle gewünschten Gruppenteilnehmer noch kein Resultat im Gruppenstich haben, können Gruppen-Nachmeldungen während der Dauer des Festes auch am Schalter „Mutationen“ getätigt werden. Für Nachmeldungen wird keine Mutationsgebühr erhoben.

7.6. **Änderungen bei bestehenden Gruppen**  
Solange alle bestehenden und neuen Gruppenteilnehmer noch kein Resultat im Gruppenstich haben, kann in der Online-Anmeldung oder am Schalter „Mutationen“ im Festzentrum Boécourt, die Gruppenzusammenstellung kostenlos geändert werden. Gruppenzusammenstellungen werden immer auf einem separaten Gruppenblatt festgehalten.

7.7. **Abmeldungen**  
Annullationen können nur während der Dauer des Festes am Schalter „Mutationen“ im Festzentrum Boécourt, getätigt werden.

7.8. Den nichtrangierten Formationen werden die Teilnahmekosten nicht rückerstattet.

## 8. Schiessbüchlein

8.1. Das Schiessbüchlein ist persönlich und nicht übertragbar und wird nur Inhabern einer Mitgliedsnummer des SSV (Lizenz) ausgestellt.

8.2. Der Preis des Schiessbüchleins beträgt CHF 28.00 einschliesslich Gebühren, Sportgerätekontrolle, Rangeur- und Verbandsabgaben. Für G50 beträgt der Preis CHF 22.00 ohne Sportgerätekontrolle.

8.3. Ausserkantonale Teilnehmer haben zugunsten des Fédération Jurassienne de Tir eine Gebühr von CHF 9.00 zu entrichten. Diese Gebühr wird beim Lösen des Schiessbüchleins erhoben. Der Kantonalbeitrag ist pro Teilnehmer nur einmal zu bezahlen.

8.4. In den Stichpreisen ist eine Umweltabgabe von CHF 0.15 pro Schuss inbegriffen.

8.5. Die Teilnehmer erhalten für die Distanz G300, G50 und P50/P25 je ein Schiessbüchlein, auf das nur sie selbst schiessberechtigt sind. Das Schiessbüchlein ist vor Beginn des Schiessens zu unterschreiben.

**Ausnahme:** Mitglieder von zwei verschiedenen Stammvereinen P50 und P25 Pistole müssen zwingend je ein Schiessbüchlein für jede Distanz bestellen.

8.6. Für die Ausstellung eines Ersatzbüchleins (bei Verlust, etc.) wird eine Gebühr von CHF 12.00 erhoben.

8.7. Die Annullation eines Schiessbüchleins kostet CHF 30.00. Sie wird in Rechnung gestellt oder mit der Rückzahlung verrechnet (nach dem letzten Schiessstag: CHF 40.00).

8.8. Schiessbüchlein, welche nicht bezogen worden sind, werden dem entsprechenden Verein, inkl. Herstellungs- und Umtriebskosten für den Verlust der reservierten Rangeurzeit, mit CHF 40.00 in Rechnung gestellt oder mit der Auszahlung verrechnet.

8.9. Einzelne Stiche sowie Übungskehr- und Nachdoppelpassen werden nicht rückerstattet. Einzig Meisterschaften (inkl. Ordonnanzmunition G300) können während der Dauer des Festes am Schalter „Mutationen“ zurückgegeben werden.

## 9. Rangeur

9.1. Die Reihenfolge zum Schiessen wird durch den obligatorischen Rangeur bestimmt.

9.2. Die Zeitdauer pro Rangeur beträgt 15 Minuten.

9.3. Die Rangeurbestätigung enthält folgende Angaben: Vereinsnummer, Schiessstag, Schiessanlage, Scheibe und Schiesszeit.

9.4. Die Rangeurberechtigung richtet sich ausschliesslich nach den vorbestellten Stichen, während des Festes solange Vorrat für neu gelöste Schiessbüchlein und Stiche. Eine Scheibenreservation ohne Vorbestellung ist nicht möglich.

- 9.5. Es werden folgende Rangeure online zugeteilt:
- |                      |  |  |
|----------------------|--|--|
| <b>Distanz G300:</b> | für Stiche, Nachdoppel, usw.:<br>1 bis 20 Schuss<br>für weitere 1 bis 20 Schuss<br>Meisterschaft liegend<br>Meisterschaft in 2 Stellungen<br>Meisterschaft in 3 Stellungen   | 1 Rangeur<br>1 Rangeur<br>4 Rangeure<br>5 Rangeure<br>6 Rangeure |
| <b>Distanz G50:</b>  | für Stiche, Nachdoppel, usw.:<br>1 bis 20 Schuss<br>für weitere 1 bis 20 Schuss<br>Meisterschaft liegend<br>Meisterschaft in 2 Stellungen<br>Meisterschaft in 3 Stellungen   | 1 Rangeur<br>1 Rangeur<br>4 Rangeure<br>5 Rangeure<br>6 Rangeure |
| <b>Distanz P50:</b>  | für Stiche, Nachdoppel, usw.:<br>1 bis 15 Schuss<br>für weitere 1 bis 15 Schuss<br>Meisterschaft A<br>Meisterschaft B  | 1 Rangeur<br>1 Rangeur<br>6 Rangeure<br>4 Rangeure               |
| <b>Distanz P25:</b>  | Rangeure P25 werden NUR im Online-Portal pro Teilnehmer zugeteilt. Detaillierte Informationen erhält jeder Teilnehmer (bzw. der Vereinsverantwortliche) nach Abschluss der Anmeldung per E-Mail. Teilnehmer, die ihre Schiesszeiten nicht im Voraus reservieren, müssen dies direkt auf dem Schiessplatz während der Dauer des Schiessens nachholen. |  |

- 9.6. Der Teilnehmer hat sich 10 Minuten vor Beginn seiner Schiesszeit bei der betreffenden Scheibe einzufinden, dem Warner das Schiessbüchlein abzugeben und die Rangeurbestätigung vorzuweisen. Zu spätes Erscheinen hat den Verlust der betreffenden Schiesszeit eines Rangeurs zur Folge.
- 9.7. Die Zuteilung der Rangeure erfolgt vor dem Fest aufgrund der Stichvorbestellung; während des Festes, solange Vorrat, für neu gelöste Schiessbüchlein und Stiche.
- 9.8. Alle Beschwerden, die den Rangeur betreffen, erledigt das Schiesskomitee endgültig.

## 10. Ranglistenkategorien, Sportgeräte und Sportgerätekontrolle

- 10.1. Zulassung und Handhabung der Sportgeräte haben den RSpS des SSV zu entsprechen. Das Schiesskomitee behält sich vor, im Stand Stichproben durchzuführen.
- 10.2. Vorschriftswidrig abgestellte Sportgeräte werden von der Schiessleitung eingezogen und gegen eine Gebühr von CHF 10.00 zurückgegeben.
- 10.3. Für Beschädigung oder für den Verlust von Sportgeräten und Effekten ist die Festorganisation nicht haftbar.
- 10.4. Ranglistenkategorien und Sportgeräte gemäss RSpS

### **Ranglistenkategorien und deren Gewehre G300:**

- Sport G300** (Kat. A): Freigewehr und Standardgewehr  
**Ordonnanz D G300** (Kat. D): Sturmgewehr 57-03 und Karabiner  
**Ordonnanz E G300** (Kat. E): Sturmgewehr 57-02 und Sturmgewehr 90

### **Ranglistenkategorie und deren Gewehre G50:**

- Sport G50:** Gewehr G50

### **Ranglistenkategorien und deren Pistolen P50:**

- Stiche**  
**Pistolen P50** Pistole P50 (FP), Randfeuerpistole (RF) und Ordonnanzpistole (OP)

### **Nachdoppel**

- |                            |                       |
|----------------------------|-----------------------|
| <b>Pistole FP</b> (Kat. A) | Pistole P50 (FP)      |
| <b>Pistole RF</b> (Kat. B) | Randfeuerpistole (RF) |
| <b>Pistole OP</b> (Kat. C) | Ordonnanzpistole (OP) |

### **Ranglistenkategorien und deren Pistolen P25:**

- Pistolen P25** Randfeuerpistole (RF), Zentralfeuerpistole (CF) und Ordonnanzpistole (OP)

Ordonnanzgewehre und Ordonnanzpistolen gemäss Verzeichnis der bewilligten Hilfsmittel zu Ordonnanzwaffen SAT.

- 10.5. Die Sportgerätekontrolle für Gewehr G300 und Pistole P25/50 ist obligatorisch. Die Sportgeräte werden wie folgt plombiert:
- |                          |       |
|--------------------------|-------|
| Freigewehr G300          | weiss |
| Standardgewehr G300      | blau  |
| Sturmgewehr 57-02        | grün  |
| Sturmgewehr 90           | gelb  |
| Sturmgewehr 57-03        | rosa  |
| Karabiner                | rot   |
| Pistole P50 (FP)         | weiss |
| Randfeuerpistole (RF)    | gelb  |
| Zentralfeuerpistole (CF) | grün  |
| Ordonnanzpistole (OP)    | rot   |
- 10.6. Unter den Begriff "Pistole" fallen in diesem Schiessplan auch die Revolver; ebenso fallen unter den Begriff "Ordonnanzpistolen" ordonanzähnliche oder den Ordonnanzpistolen gleichgestellte Pistolen.
- 10.7. Festbüchsenmacher: Armurerie Stucki Sàrl, 2740 Moutier
- 10.8. Die Sportgerätekontrolle ist nur im **Festzentrum Boécourt** möglich.
- 10.9. Reparaturen von Sportgeräten sind nur im Festzentrum Boécourt möglich.

## 11. Munition

- 11.1. Auf die Distanz G300 und mit Ordonnanzpistolen darf nur Ordonnanzmunition der Festorganisation verschossen werden.
- 11.2. Der Preis der Ordonnanzmunition inkl. Ausbildungs- und Sportbeitrag pro Patrone beträgt:
- |  |          |
|--|----------|
| Gewehrpatronen GP 11 und GP 90   | CHF 0.35 |
| Pistolenpatronen 9 mm:   | CHF 0.25 |
| (Kaufpreis: CHF 0.35 abzüglich CHF 0.10 Ausbildungs- und Sportbeitrag, welcher bereits mit dem Stichpreis bezahlt wurde) |          |
| Pistolenpatronen 7.65 mm:  | CHF 0.30 |
| (Kaufpreis: CHF 0.40 abzüglich CHF 0.10 Ausbildungs- und Sportbeitrag, welcher bereits mit dem Stichpreis bezahlt wurde) |          |
- 11.3. Teilnehmer der Disziplin Pistole P50 und P25, die mit der Freipistole, der Randfeuer- oder Zentralfeuerpistole schießen, sowie der Disziplin Gewehr G50 bringen ihre Munition selber mit oder kaufen diese beim Festbüchsenmacher. Bei Zentralfeuerpistolen sind Flachkopfgeschosse (Wadcutter) verboten.
- 11.4. Die Hülsen bleiben Eigentum der Festorganisation.

## 12. Altersstufen und Stellungserleichterungen

- 12.1. Altersstufen:
- |                |                                      |
|----------------|--------------------------------------|
| Junioren (U13) | 10 – 12 Jahre (Jahrgang 2014 – 2012) |
| Junioren (U15) | 13 – 14 Jahre (Jahrgang 2011 – 2010) |
| Junioren (U17) | 15 – 16 Jahre (Jahrgang 2009 – 2008) |
| Junioren (U19) | 17 – 18 Jahre (Jahrgang 2007 – 2006) |

- |            |   |
|------------|---|
| 12.2.      | Auf Verlangen haben sich die Teilnehmer mit ihrer Mitgliederkarte auszuweisen.  |
| 12.3.      | Junioren (U13-U21), Veteranen und Seniorveteranen haben nur dann Anrecht auf die im Schiessplan vorgesehenen Vergünstigungen, wenn ihr Schiessbüchlein entsprechend gekennzeichnet ist.   |
| 12.4.      | Junioren (U13-U21), Senioren, Veteranen und Seniorveteranen können bei Verzicht auf sämtliche Vergünstigungen und Erleichterungen in der Altersstufe Elite-Open (EO) starten. Sie nehmen so an der Festsiegerkonkurrenz in der entsprechenden Kategorie wie ausgeschrieben teil. Die Altersstufe EO muss beim Anmelden speziell ausgewählt werden. Das Schiessbüchlein wird dann mit der Alterskategorie <b>EO</b> markiert.  |
| 12.5.      | Vom SSV bewilligte Stellungserleichterungen und Abänderungen von Sportgeräten werden anerkannt. Die Bewilligung des SSV ist unaufgefordert vorzuweisen. Andere Bestätigungen werden nicht anerkannt.  |
| 12.6.      | Für Nachdoppel und Meisterschaften gibt es generell keine bewilligten Stellungserleichterungen.   |
| <b>13.</b> | <b>Schiessbetrieb, Schiessregeln, Schusswertung und Resultatauswertung</b>  |
| 13.1.      | Für alle Schiessregeln wird ausdrücklich auf die RSpS des SSV für alle Disziplinen verwiesen.   |
| 13.2.      | Die Teilnehmer sind verantwortlich, dass die Funktionäre ihre Anweisungen richtig verstehen. Die Richtigkeit der Eintragungen und der Resultate im Schiessbüchlein ist von den Teilnehmern zu kontrollieren. <b>Korrekturen sind von der Standaufsicht zu visieren.</b>   |
| 13.3.      | Manipulationen an der Scheibe oder am Steuergerät durch die Teilnehmer sind verboten.   |
| 13.4.      | Bei technischen Problemen an den Scheiben sind die angefangenen Stiche oder Passen komplett zu wiederholen.   |
| 13.5.      | Alle Teilnehmer müssen nach dem Schiessen am Schalter „ <b>Kontrolle</b> “ im Festzentrum <b>Boécourt</b> , ihre erfassten Resultate kontrollieren und eventuell korrigieren. Auf verspätet eingehende Reklamationen kann nicht mehr eingetreten werden. Die so ausgewerteten Resultate sind endgültig.   |
| 13.6.      | Bei Punktgleichheit entscheiden, sofern nichts anderes definiert ist, die besseren Tiefschüsse des ganzen Programms, dann das Alter (gem. Art. 20 RW RSpS).   |
| 13.7.      | Beschwerden, die den unmittelbaren Schiessbetrieb oder die Schiessregeln betreffen, sind bis Schiessende an die Standaufsicht zu richten. Diese entscheidet sofort. Gegen deren Entscheidung kann schriftlich an den Präsidenten des Schiesskomitees rekuriert werden. Ein allfälliger Rekurs gegen den Beschwerdeentscheid des Schiesskomitees kann an den Vorstand des Jurassischen Kantonalen Schützenverbandes weitergezogen werden, welcher endgültig entscheidet. |
| 13.8.      | Die Schusswertung erfolgt gemäss den Regeln für das Sportliche Schiessen des SSV (RSpS) mit den dazugehörenden Technischen Schiessregeln (TRSP, TRG und TRP) der jeweiligen Disziplin.  |
| <b>14.</b> | <b>Auszeichnungen</b>   |
| 14.1.      | Allen Teilnehmern wird pro Schiessbüchlein nur je ein Kranzabzeichen oder eine Kranzkarte abgegeben. Davon ausgenommen sind die Auszeichnungen für den Nachwuchsstich und die Meisterschaften.  |

- |                                       |   |                    |          |                    |                                       |          |                    |                                |          |                    |
|---------------------------------------|---|--------------------|----------|--------------------|---------------------------------------|----------|--------------------|--------------------------------|----------|--------------------|
| 14.2.                                 | Für <b>Stiche</b> werden folgende Auszeichnungen abgegeben:<br>1 – 2 Kranzresultate      Einfaches Kranzabzeichen      oder Kranzkarte à CHF 12.00<br>3 – 4 Kranzresultate      Dreifach-Kranzabzeichen      oder Kranzkarte à CHF 15.00<br>ab 5 Kranzresultaten      Fünffach-Kranzabzeichen      oder Kranzkarte à CHF 20.00  |                    |          |                    |                                       |          |                    |                                |          |                    |
| 14.3.                                 | Im <b>Nachwuchsstich</b> G300, G50 und P25 wird ein Nachwuchs-Kranzabzeichen abgegeben.   |                    |          |                    |                                       |          |                    |                                |          |                    |
| 14.4.                                 | Für <b>Meisterschaften</b> werden folgende Auszeichnungen abgegeben:<br>Grosses Meisterschaftskranzabzeichen oder Kranzkarte à CHF 15.00 und die Meisterschaftsmedaille des FJT<br>Kleines Meisterschaftskranzabzeichen oder Kranzkarte à CHF 12.00   |                    |          |                    |                                       |          |                    |                                |          |                    |
| 14.5.                                 | <b>Meisterschaftsmedaillen:</b> Alle berechtigten Teilnehmer melden sich nach dem Schiessen am Schalter „Meisterschaftsmedaille“ im Festzentrum und beziehen die <b>neue</b> gravierte Meisterschaftsmedaille. Es werden keine Meisterschaftsmedaillen nachgesandt.   |                    |          |                    |                                       |          |                    |                                |          |                    |
| 14.6.                                 | Alle Auszeichnungen, Auszahlungen und Sachpreise sind während der Dauer des Festes zu beziehen. Nachträgliche Ansprüche werden nicht mehr anerkannt.  |                    |          |                    |                                       |          |                    |                                |          |                    |
| <b>15.</b>                            | <b>Absenden</b>   |                    |          |                    |                                       |          |                    |                                |          |                    |
| 15.1.                                 | <b>Allgemeines Schiessen:</b><br>Das Absenden findet nach besonderer Einladung statt, wobei die gabenberechtigten Teilnehmer persönlich eingeladen werden.  |                    |          |                    |                                       |          |                    |                                |          |                    |
|                                       | <table border="0"> <tr> <td>Stiche</td> <td>Samstag,</td> <td>28. September 2024</td> </tr> <tr> <td>Absenden Festsieger G300/G50/P50/P25:</td> <td>Samstag,</td> <td>28. September 2024</td> </tr> <tr> <td>Kantonale Vereinskongkurrenzen</td> <td>Samstag,</td> <td>28. September 2024</td> </tr> </table>   | Stiche             | Samstag, | 28. September 2024 | Absenden Festsieger G300/G50/P50/P25: | Samstag, | 28. September 2024 | Kantonale Vereinskongkurrenzen | Samstag, | 28. September 2024 |
| Stiche                                | Samstag,  | 28. September 2024 |          |                    |                                       |          |                    |                                |          |                    |
| Absenden Festsieger G300/G50/P50/P25: | Samstag,  | 28. September 2024 |          |                    |                                       |          |                    |                                |          |                    |
| Kantonale Vereinskongkurrenzen        | Samstag,  | 28. September 2024 |          |                    |                                       |          |                    |                                |          |                    |
| 15.2.                                 | Die im Schiessplan aufgeführten Gabenreihen entsprechen den garantierten Mindestwerten und werden je nach Ergebnis der Gabensammlung noch erhöht, ergänzt oder erweitert. Die Zuteilung der Spezialgaben an die einzelnen Stiche erfolgt nach den Wünschen der Spender oder durch das Schiesskomitee. Diese Zuteilung ist endgültig. Ebenso werden Spezialgaben weder umgetauscht noch durch Bargaben ersetzt.          |                    |          |                    |                                       |          |                    |                                |          |                    |
| 15.3.                                 | Die Teilnehmer erhalten in den Disziplinen Gewehr G300, G50, und Pistole P50/25 nur je eine Spezialgabe (Ausnahmen: Ehrengaben, Nachwuchs, Festsieger). Bei mehrfacher Berechtigung erhalten sie die Spezialgabe in demjenigen Stich, bei dem die Spezialgabe höher bewertet ist. Anstelle der Gabe, auf die sie verzichten, wird ihnen der Betrag in der Höhe der ersten Bargabe des entsprechenden Stichs ausbezahlt. |                    |          |                    |                                       |          |                    |                                |          |                    |
| 15.4.                                 | Sind Teilnehmer in mehreren Stichen im ersten Rang klassiert, können sie bestimmen, in welchem Stich sie die erste Gabe beziehen wollen.  |                    |          |                    |                                       |          |                    |                                |          |                    |
| 15.5.                                 | Die Teilnehmer dürfen in der Reihenfolge ihres Ranges die Gabe am Absenden selbst wählen. Für abwesende oder nicht vertretene Teilnehmer teilt das Schiesskomitee die wert höchste Gabe zu.   |                    |          |                    |                                       |          |                    |                                |          |                    |
| 15.6.                                 | Nicht bezogene Gaben können innert 30 Tagen nach dem Absenden bei der auf der Einladung zum Absenden vermerkten Adresse abgeholt werden. Nach Ablauf dieser Frist gehen die Gaben ins Eigentum der Festorganisation über.   |                    |          |                    |                                       |          |                    |                                |          |                    |
| 15.7.                                 | Alle Bargaben, ausgenommen Spezialgaben, werden den Teilnehmern in variablen Prämienkarten (VPK) zugestellt. Die Vereine und Gruppen erhalten ihre Auszahlung auf das angegebene Konto überwiesen.  |                    |          |                    |                                       |          |                    |                                |          |                    |
| 15.8.                                 | Für Fehlleitung von Gaben und Auszahlungen infolge ungenügender Adressangabe wird jede Verantwortung abgelehnt. Daraus entstehende Umtriebskosten werden dem Gewinner belastet.   |                    |          |                    |                                       |          |                    |                                |          |                    |
| 15.9.                                 | Die Absendliste wird im Internet publiziert: <a href="http://www.schuetzenportal.ch">www.schuetzenportal.ch</a> .   |                    |          |                    |                                       |          |                    |                                |          |                    |
| 15.10.                                | Beschwerden, welche die Rangierung und allgemeine Belange der Durchführung betreffen, sind innert 20 Tagen nach dem Absenden schriftlich mit Begründung an das Schiesskomitee zu richten. Verspätete Reklamationen werden nicht entgegengenommen.   |                    |          |                    |                                       |          |                    |                                |          |                    |

Ein allfälliger Rekurs gegen den Beschwerdeentscheid ist innert 20 Tagen nach dessen Eröffnung bei der Instanz, die ihn gefällt hat, einzureichen. Diese leitet ihn mit ihrer Vernehmung ohne Verzug an die Rechtspflegeorgane des SSV weiter.

## 16. Versicherung

- 16.1. Alle Teilnehmer, Funktionäre sowie Helfer sind während der Dauer des Festes bei der USS Versicherungen nach deren Bestimmungen gegen Unfall und Haftpflicht auf den Schiessanlagen und im Festzentrum versichert. Für Helfer gilt der Versicherungsschutz auch auf dem direkten Weg vom und zum Einsatzort. Die Versicherten verzichten gegenüber der Festorganisation und ihren Organen ausdrücklich auf alle Ansprüche, die von der USS Versicherungen nicht gedeckt sind.
- 16.2. Die Teilnehmer können sowohl in zivil- als auch strafrechtlicher Hinsicht für Unfälle und Schäden, die sie verursachen, zur Verantwortung gezogen werden.

## 17. Schlussbestimmungen

- 17.1. Widerhandlungen gegen die Bestimmungen der RSpS des SSV oder gegen diesen Schiessplan können die Streichung der Resultate, den Verlust der einbezahlten Schiessbüchlein und Stichpreise sowie die Ausweisung aus den Schiessständen und die Überweisung an die Rechtspflegeorgane SSV zur Folge haben.
- 17.2. Dieser Schiessplan kann bei Notwendigkeit (z.B. geändertem Reglement, höherer Gewalt, usw.) vom OK 5. Kantonschützenfest Jura 2024 in Absprache mit dem SSV sowie dem Vorstand FJT abgeändert und angepasst werden.
- 17.3. Die jeweils aktuelle, online publizierte Version des Schiessplans in französischer Sprache ist massgebend.

**À trouver entre autres  
dans notre magasin à la centrale.**



kromershooting.ch

Offizielle Ausrüsterin des Schweizer Schiesssportverbandes SSV.



Kromer Print AG  
Industrie Gexi  
Karl Roth-Strasse 3  
5600 Lenzburg

Telefon +41 62 886 33 30  
shooting@kromerprint.ch

**KROMER**  
Shooting





**JURA**  **CH**  
**RÉPUBLIQUE ET CANTON DU JURA**  
OFFICE DES SPORTS

## Exercice

F300

- Parrainage de la cible: Office des Sports, RCJU  
Armes: tous les fusils F300  
Cible: A10  
Programme de tir: 5 coups par passe, coup par coup, nombre de passes illimitées  
Position: libre pour tous les fusils  
Frais de participation: **CHF 6.00** par passe  
(CHF 3.50 Finance de tir, CHF 1.75 munition et CHF 0.75 taxe d'élimination des déchets)
- Dispositions particulières:
1. Interruption des passes et passage à toutes les bonnes cibles autorisées.
  2. Seules 8 passes peuvent être commandées à l'avance.

F300

  
**saignelégier**  
CRÉATIVE ET TONIQUE



# Prêts pour la prochaine étape

Swisscom soutient et fait avancer différents petits engagements dans tout le pays. Celui-ci en fait partie. Nous sommes fiers d'être là aussi votre partenaire.

[www.swisscom.ch/sponsoring](http://www.swisscom.ch/sponsoring)

## Société

F300

Parrainage de la cible: Swisscom AG, Bern

Catégories de classement: Sport  
Ordonnance D  
Ordonnance E

Cible: A10

Programme de tir: 6 coups, coup par coup  
4 coups en série

Positions: Fusils standards couchés bras franc  
Fusils libres pas couché  
Fusils d'assaut sur bipieds  
Mousquetons couchés bras franc, couchés appuyés ou sur bipieds  
Les Vétérans peuvent tirer couchés bras franc avec des fusils Sport F300.  
Les Seniors-vétérans peuvent tirer en appuyé.

Frais de participation: **CHF 17.00**  
(CHF 5.00 produit des passes, CHF 7.00 émoluments de contrôle, 3.50 munition et CHF 1.50 taxe d'élimination des déchets)

Classement: En cas d'égalité, appui par les coups profonds, puis par l'âge selon les RTSp de la FST.

Distinctions:	E/S/EO	U19/U21/V	U13/U15/U17/SV
Fusil standard et Arme libre	91	89	88
F ass 57-03	86	84	83
F ass 90 et Mousqueton	83	81	80
F ass 57-02	80	78	77

Disposition particulière: Si la société participe au concours des sociétés F300, la cible „Société F300“ est obligatoire pour tous les participants de la société.

F300

Chambres d'hôtes  
Appartements de vacances



Aventure sur la paille  
Magasin:  
Les Plaisirs du terroir

*Gîte Rural de Courcelon*  
*Delémont - Jura - Suisse*

Rue du Stand 4 - 2823 Courcelon  
+41 (0) 32 422 32 85 [www.giterural.ch](http://www.giterural.ch)



## Art (Groupe)

F300

**Parrainage de la cible:** Blumwaffen, Erlenbach

**Catégories de classement:** Sport  
Ordonnance D  
Ordonnance E

**Cible:** A100

**Programme de tir:** 5 coups, coup par coup

**Positions:** Fusils standards couchés bras franc  
Fusils libres pas couché  
Fusils d'assaut sur bipieds  
Mousquetons couchés bras franc, couchés appuyés ou sur bipieds

Les Vétérans peuvent tirer couchés bras franc avec des fusils Sport F300.  
Les Seniors-vétérans peuvent tirer en appuyé.

**Frais de participation:** **CHF 22.00**  
(CHF 19.50 finance de passe, CHF 1.75 munition et CHF 0.75 taxe d'élimination des déchets)

**Dotation:** Au moins 60% du produit des passes à 50% des participants à chaque catégorie.

**Prix spéciaux:**

	Sport	Ordonnance D	Ordonnance E
1er prix	CHF 400.00	CHF 500.00	CHF 600.00
2ème prix	CHF 300.00	CHF 300.00	CHF 400.00
3ème prix	CHF 200.00	CHF 250.00	CHF 300.00
4ème prix	CHF 120.00	CHF 200.00	CHF 200.00

D'autres prix peuvent être attribués.  
1er prix en espèces: CHF 70.00    Dernier prix en espèces: CHF 8.00

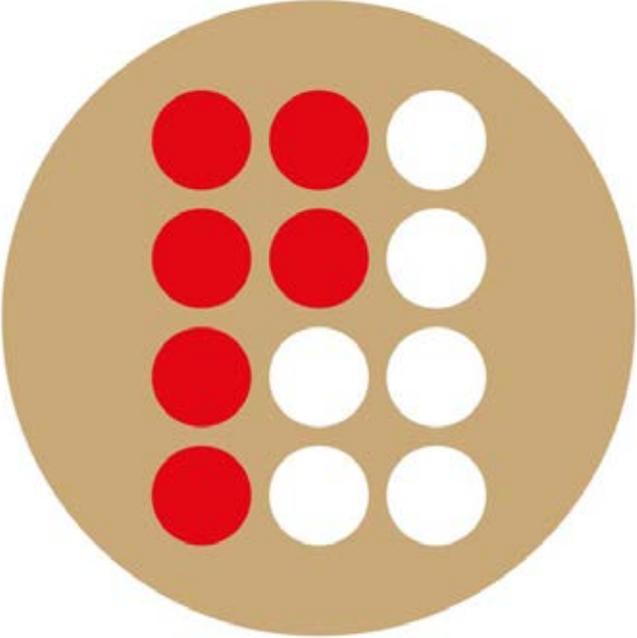
**Classement:** En cas d'égalité, appui par les coups profonds, puis par l'âge selon les RTSp de la FST.

**Distinctions:**

	E/S/EO	U19/U21/V	U13/U15/U17/SV
Fusil standard et Arme libre	440	430	425
F ass 57-03	420	410	405
F ass 90 et Mousqueton	405	395	390
F ass 57-02	385	375	370

- Dispositions particulières:**
1. La cible „Art F300“ est obligatoire pour les participants au concours de groupes et le résultat constitue en même temps le résultat pour le groupe.
  2. Lors du concours de groupe Cat. Sport A, les participants peuvent tirer avec toutes les armes.
  3. Lors du concours de groupe Cat. Ordonnance D, les participants peuvent tirer avec toutes les armes d'ordonnance.
  4. Lors du concours de groupe Cat. Ordonnance E, les participants peuvent tirer avec les armes d'ordonnance F ass 90 et F ass 57-02.
  5. Chaque participant ne peut tirer que dans une catégorie du concours de groupe F300.
  6. Les catégories seront automatiquement attribuées selon les catégories décrites ci-dessus après que le dernier participant ait tiré la cible "Art F300".

F300



# preci-dip

## Militaire

## F300

**Parrainage de la cible:** Préc-Dip SA, Delémont

**Catégories de classement:** Sport  
Ordonnance D  
Ordonnance E

**Cible:** A100

**Programme de tir:** 4 coups, coup par coup

**Positions:** Fusils standards couchés bras franc  
Fusils libres pas couché  
Fusils d'assaut sur bipieds  
Mousquetons couchés bras franc, couchés appuyés ou sur bipieds

Les Vétérans peuvent tirer couchés bras franc avec des fusils Sport F300.  
Les Seniors-vétérans peuvent tirer en appuyé.

**Frais de participation:** **CHF 22.00**  
(CHF 20.00 finance de passe, CHF 1.40 munition et CHF 0.60 taxe d'élimination des déchets)

**Dotation:** Au moins 60% du produit des passes à 50% des participants à chaque catégorie.

**Prix spéciaux:**

	Sport	Ordonnance D	Ordonnance E
1er prix	CHF 400.00	CHF 500.00	CHF 600.00
2ème prix	CHF 300.00	CHF 400.00	CHF 400.00
3ème prix	CHF 200.00	CHF 300.00	CHF 300.00
4ème prix	CHF 120.00	CHF 200.00	CHF 200.00
5ème prix		CHF 150.00	CHF 150.00
6ème prix		CHF 120.00	CHF 120.00

D'autres prix peuvent être attribués.

1er prix en espèces: CHF 70.00    Dernier prix en espèces: CHF 8.00

**Classement:** En cas d'égalité, appui par les coups profonds, puis par l'âge selon les RTSp de la FST.

**Distinctions:**

	E/S/EO	U19/U21/V	U13/U15/U17/SV
Fusil standard et Arme libre	352	344	340
F ass 57-03	336	328	324
F ass 90 et Mousqueton	324	316	312
F ass 57-02	308	300	296

## F300



## Répartition

**F300**

**F300**

**Parrainage de la cible:** Loterie Romande, Delémont

**Catégories de classement:** Sport  
Ordonnance D  
Ordonnance E

**Cible:** A10

**Programme de tir:** 6 coups, coup par coup

**Positions:** Fusils standards couchés bras franc  
Fusils libres pas couché  
Fusils d'assaut sur bipieds  
Mousquetons couchés bras franc, couchés appuyés ou sur bipieds

Les Vétérans peuvent tirer couchés bras franc avec des fusils Sport F300.  
Les Seniors-vétérans peuvent tirer en appuyé.

**Frais de participation:** **CHF 22.00**  
(CHF 19.00 finance de passe, CHF 2.10 munition et CHF 0.90 taxe d'élimination des déchets)

**Dotation:** Au moins 60% du produit des passes de chaque catégorie sont répartis immédiatement en espèces. Si la répartition immédiate en espèces ne correspond pas à au moins 50%, le montant total de la différence sera versé ultérieurement pour améliorer ou augmenter la série de prix. Si la répartition immédiate en espèces constitue 50 à 60%, le montant de la différence est alors affecté au concours des sociétés F300.

**Répartition immédiate de prix en espèce:**

	Sport		Ordonnance D		Ordonnance E	
60 points	CHF	70.00	CHF	80.00	CHF	100.00
59 points	CHF	30.00	CHF	60.00	CHF	75.00
58 points	CHF	22.00	CHF	40.00	CHF	55.00
57 points	CHF	15.00	CHF	30.00	CHF	40.00
56 points	CHF	11.00	CHF	20.00	CHF	30.00
55 points	CHF	8.00	CHF	15.00	CHF	24.00
54 points			CHF	11.00	CHF	18.00
53 points			CHF	8.00	CHF	12.00
52 points					CHF	8.00

Les répartitions immédiates doivent être retirées pendant la durée de la fête, sinon elles sont perdues.

**Classement:** En cas d'égalité, appui par les coups profonds, puis par l'âge selon les RTSp de la FST.

**Distinctions:**

	E/S/EO	U19/U21/V	U13/U15/U17/SV
Fusil standard et Arme libre	55	54	53
F ass 57-03	52	51	50
F ass 90 et Mousqueton	50	49	48
F ass 57-02	48	47	46

# INDOOR SWISS SHOOTING AG

## TOUT POUR TIRER:

Vaste assortiment de munitions - à des prix attractifs! | Tenues de tir | Fusils, Pistolets, Accessoires | Nettoyage et entretien | Accessoires pour fusils d'ordonnance | Tir sur appui | Accessoires pour stand de tir | etc.

Parce que chaque dixième décide



# SCATT

SHOOTING TRAINERS

Appareil d'entraînement  
MX-W2 Wi-Fi



Maintenant - Blasonnage de:

- Carabine petit cal.
- Carabine AC
- Pistolet petit cal.
- Pistolet AC

Travaux de service et de réparation pour toutes les armes



Bischofszellerstrasse 72a  
9200 Gossau SG  
T +41 71 380 00 10  
shop@indoorswiss.ch  
www.indoorswiss.ch

Nos heures d'ouverture:

Lundi 10:00-12:00 13:30-19:00  
Ma. - Ve. 10:00-12:00 13:30-18:00  
Samedi 09:00-16:00



Commandez en ligne:

www.indoorswiss.ch



Tout pour le tir sportif - en ligne et dans notre boutique à Gossau SG

## Série

## F300

Parrainage de la cible: Indoor Swiss Shooting AG, Gossau SG

Catégories de classement: Sport  
Ordonnance D  
Ordonnance E

Cible: A10

Programme de tir: 6 coups en série

Positions: Fusils standards couchés bras franc  
Fusils libres pas couché  
Fusils d'assaut sur bipieds  
Mousquetons couchés bras franc, couchés appuyés ou sur bipieds

Les Vétérans peuvent tirer couchés bras franc avec des fusils Sport F300.  
Les Seniors-vétérans peuvent tirer en appuyé.

Frais de participation: **CHF 22.00**  
(CHF 19.00 finance de passe, CHF 2.10 munition et CHF 0.90 taxe d'élimination des déchets)

Dotation: Au moins 60% du produit des passes de chaque catégorie sont répartis immédiatement en espèces. Si la répartition immédiate en espèces ne correspond pas à au moins 50%, le montant total de la différence sera versé ultérieurement pour améliorer ou augmenter la série de prix. Si la répartition immédiate en espèces constitue 50 à 60%, le montant de la différence est alors affecté au concours des sociétés.

Répartition immédiate de prix en espèce:

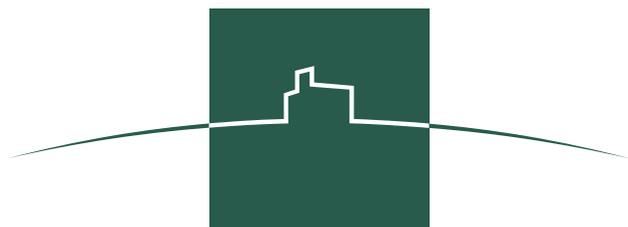
	Sport	Ordonnance D	Ordonnance E
60 points	CHF 70.00	CHF 90.00	CHF 100.00
59 points	CHF 30.00	CHF 60.00	CHF 75.00
58 points	CHF 22.00	CHF 40.00	CHF 55.00
57 points	CHF 15.00	CHF 30.00	CHF 40.00
56 points	CHF 10.00	CHF 22.00	CHF 30.00
55 points	CHF 8.00	CHF 18.00	CHF 22.00
54 points		CHF 11.00	CHF 18.00
53 points		CHF 8.00	CHF 12.00
52 points			CHF 10.00

Les répartitions immédiates doivent être retirées pendant la durée de la fête, sinon elles sont perdues.

Classement: En cas d'égalité, appui par les coups profonds, puis par l'âge selon les RTSp de la FST.

	E/S/EO	U19/U21/V	U13/U15/U17/SV
Fusil standard et Arme libre	55	54	53
F ass 57-03	52	51	50
F ass 90 et Mousqueton	50	49	48
F ass 57-02	48	47	46

F300



# ROUVINEZ

## LES DOMAINES

### Saint-Martin

F300

F300

**Parrainage de la cible:** Rouvinez Les Domaines, Sierre

**Catégories de classement:** Sport  
Ordonnance D  
Ordonnance E

**Cible:** A10

**Programme de tir:** 3 coups, coup par coup  
3 coups en série

**Positions:** Fusils standards couchés bras franc  
Fusils libres pas couché  
Fusils d'assaut sur bipieds  
Mousquetons couchés bras franc, couchés appuyés ou sur bipieds  
Les Vétérans peuvent tirer couchés bras franc avec des fusils Sport F300.  
Les Seniors-vétérans peuvent tirer en appuyé.

**Frais de participation:** **CHF 22.00**  
(CHF 19.00 finance de passe, CHF 2.10 munition et CHF 0.90 taxe d'élimination des déchets)

**Dotation:** Au moins 60% du produit des passes de chaque catégorie sont répartis immédiatement en nature. Si la répartition immédiate ne correspond pas à au moins 50%, le montant total de la différence sera versé ultérieurement pour améliorer ou augmenter la série de prix. Si la répartition immédiate constitue 50 à 60%, le montant de la différence est alors affecté au concours des sociétés F300.

**Répartition immédiate de prix en nature:**

	Sport		Ordonnance D		Ordonnance E	
60 points	CHF	70.00	CHF	80.00	CHF	100.00
59 points	CHF	30.00	CHF	60.00	CHF	75.00
58 points	CHF	22.00	CHF	40.00	CHF	55.00
57 points	CHF	15.00	CHF	30.00	CHF	40.00
56 points	CHF	11.00	CHF	20.00	CHF	30.00
55 points	CHF	8.00	CHF	15.00	CHF	24.00
54 points			CHF	11.00	CHF	18.00
53 points			CHF	8.00	CHF	12.00
52 points					CHF	8.00

Les prix en nature doivent être retirés pendant la durée de la fête, sinon ils sont perdus.

**Classement:** En cas d'égalité, appui par les coups profonds, puis par l'âge selon les RTSp de la FST.

**Distinctions:**

	E/S/EO	U19/U21/V	U13/U15/U17/SV
Fusil standard et Arme libre	55	54	53
F ass 57-03	52	51	50
F ass 90 et Mousqueton	50	49	48
F ass 57-02	48	47	46

sknife   
swiss knife



Made in Biel / Bienne

sknife ltd., Neuengasse/rue Neuve 5, Biel/Bienne, www.sknife.com

## Distinction

F300

**Parrainage de la cible:** Sknife, Bienne

**Catégories de classement:** Sport  
Ordonnance D  
Ordonnance E

**Cible:** A10

**Programme de tir:** 6 coups, coup par coup

**Positions:** Fusils standards couchés bras franc  
Fusils libres pas couché  
Fusils d'assaut sur bipieds  
Mousquetons couchés bras franc, couchés appuyés ou sur bipieds  
Les Vétérans peuvent tirer couchés bras franc avec des fusils Sport F300.  
Les Seniors-vétérans peuvent tirer en appuyé.

**Frais de participation:** **CHF 14.00**  
(CHF 11.00 émolument de contrôle, CHF 2.10 munition et CHF 0.90 taxe d'élimination des déchets)

**Prix supplémentaires:** Remise immédiate de prix en nature:

	Sport		Ordonnance D		Ordonnance E	
60 points	CHF	25.00	CHF	25.00	CHF	25.00
59 points	CHF	8.00	CHF	12.00	CHF	15.00
58 points			CHF	8.00	CHF	12.00
57 points					CHF	8.00

Les prix en nature doivent être retirés pendant la durée de la fête, sinon ils sont perdus.

**Classement:** En cas d'égalité, appui par les coups profonds, puis par l'âge selon les RTSp de la FST.

Distinctions:	E/S/EO	U19/U21/V	U13/U15/U17/SV
Fusil standard et Arme libre	55	54	53
F ass 57-03	52	51	50
F ass 90 et Mousqueton	50	49	48
F ass 57-02	48	47	46

**FRÉSARD**  **FRÈRES**

**DeLaval Services**  
**Menuiserie**

**Fenêtres et Portes**  
**PVC / Bois / Alu**

**Chemin du Finage 9 - 2350 Saignelégier - 032 951 29 64**

F300

# ANKAUF SCHÄTZUNG VERKAUF

Beste Preise!  
NZZ vom 26.06.2012

Münzen · Medaillen · Banknoten

**ERWIN DIETRICH AG**  
Münzenhandlung seit 1957



**Gold- & Silberschmuck**  
**Altgold**  
**Zahngold**  
**Silberwaren**  
**Notgeld**  
**Non-Valeurs**  
**Silbergeld**  
**Uhren**  
**Diamanten**  
**Literatur**  
**Zubehör**

**Öffnungszeiten:**  
**Montag 13 bis 18 Uhr**  
**Dienstag – Freitag 10 bis 18 Uhr**  
**Samstag 10 bis 16 Uhr**



Erwin Dietrich AG  
Werdmühleplatz 4, 8001 Zürich  
0041 44 212 30 12  
[www.numismatik.ch](http://www.numismatik.ch)

## Dons d'honneur

F300

Parrainage de la cible: Erwin Dietrich AG, Zürich

Catégories de classement: Sport  
Ordonnance D  
Ordonnance E

Cible: A100

Programme de tir: 3 coups, coup par coup

Positions: Fusils standards couchés bras franc  
Fusils libres pas couché  
Fusils d'assaut sur bipieds  
Mousquetons couchés bras franc, couchés appuyés ou sur bipieds

Les Vétérans peuvent tirer couchés bras franc avec des fusils Sport F300.  
Les Seniors-vétérans peuvent tirer en appuyé.

Frais de participation: **CHF 13.00**  
(CHF 11.50 émolument de contrôle, CHF 1.05 munition et CHF 0.45 taxe d'élimination des déchets)

Dotation: Tous les dons d'honneur en nature sans attribution spéciale, mais au minimum le 100 % du produit des émoluments de contrôle, réparties dans les trois catégories.

Prix spéciaux:	Sport			Ordonnance D		Ordonnance E	
1er prix	CHF	500.00		CHF	500.00	CHF	600.00
2ème prix	CHF	300.00		CHF	300.00	CHF	400.00
3ème prix	CHF	150.00		CHF	250.00	CHF	300.00
4ème prix	CHF	120.00		CHF	200.00	CHF	200.00
5ème prix				CHF	150.00	CHF	150.00
6ème prix				CHF	120.00	CHF	120.00

D'autres prix peuvent être attribués.

Classement: Le total des deux meilleurs coups détermine le rang. En cas d'égalité de points, appui par le troisième meilleur coup, puis par l'âge selon les RTSp de la FST.

Distinctions: aucune

Dispositions particulières: 1. Les gagnants des prix spéciaux annoncés sont invités à la remise des prix et pourront choisir leur prix selon l'ordre de leur classement.  
2. Les prix spéciaux non retirés parviennent à leur destinataire sans frais dans les 4 semaines suivant la remise des prix, pour autant que leur nature n'exige pas une remise en mains propres  
3. Un échange de dons d'honneur n'est pas possible.

F300

Gesellschaft für ein freiheitliches Waffenrecht  
 Société pour un droit libéral sur les armes  
 Società per un diritto liberale sulle armi

# PROTELL



**Jetzt Mitglied werden!  
 Inscrivez-vous maintenant!  
 Iscrivetevi subito!**

[www.protell.ch/jetzt](http://www.protell.ch/jetzt)  
[www.protell.ch/maintenant](http://www.protell.ch/maintenant)  
[www.protell.ch/subito](http://www.protell.ch/subito)

☎ 031 312 19 78

## Vétéran

F300

**Parrainage de la cible:** ProTell, Bern  
**Participants:** Tous les Vétérans et Senior-vétérans selon la FST, année de naissance 1964 ou plus âgés

**Catégories de classement:** Sport  
 Ordonnance D  
 Ordonnance E

**Cible:** A100

**Programme de tir:** 5 coups, coup par coup

**Positions:** Fusils standards couchés bras franc  
 Fusils libres couchés bras franc  
 Fusils d'assaut sur bipieds  
 Mousquetons couchés bras franc, couchés appuyés ou sur bipieds  
 Les Seniors-vétérans peuvent tirer en appuyé.

**Frais de participation:** **CHF 22.00**  
 (CHF 19.50 finance de passe, CHF 1.75 munition et 0.75 taxe d'élimination des déchets)

**Dotation:** Au moins 60% du produit des passes à 50% des participants à chaque catégorie.

Prix spéciaux:	Sport	Ordonnance D	Ordonnance E
1er prix	CHF 400.00	CHF 500.00	CHF 600.00
2ème prix	CHF 200.00	CHF 400.00	CHF 400.00
3ème prix	CHF 150.00	CHF 300.00	CHF 300.00
4ème prix		CHF 200.00	CHF 200.00
5ème prix		CHF 150.00	CHF 150.00
6ème prix		CHF 120.00	CHF 120.00

D'autres prix peuvent être attribués.  
 1er prix en espèces: CHF 70.00    Dernier prix en espèces: CHF 8.00

**Classement:** En cas d'égalité, appui par les coups profonds, puis par l'âge selon les RTSp de la FST.

Distinctions:	v	sv
Fusil standard et Arme libre	430	425
F ass 57-03	410	405
F ass 90 et Mousqueton	395	390
F ass 57-02	375	370

F300



# MEDAILLEUR

Vieux-Moulin 46  
2852 Courtételle  
E-mail: l.imhof@imedaille.ch  
Tél: 032 422 39 14

*FOURNISSEUR OFFICIEL DE LA MÉDAILLE  
DU TIR CANTONAL JURASSIEN 2024*

**Catalogues en ligne  
sur  
[www.imedaille.ch](http://www.imedaille.ch)**

- Médailles
- Coupes, trophées
- Porte-clefs
- Articles publicitaires
- Plaques d'écurie
- Pin's
- Étains
- Gravures en tous genres
- Prix de sociétés
- Autocollants
- Articles textiles
- Broderies
- T-Shirts

*Assure le succès de vos manifestations !*

## Junior

**F300**

**Parrainage de la cible:** Louis Imhof SA, Courtételle  
**Participants:** Tous les Juniors (U13-U21) selon la FST, année de naissance 2004 ou plus jeunes.  
**Catégories de classement:** Sport, seulement Fusils standard  
 Ordonnance E, seulement Fusil d'assaut 90  
**Cible:** A10  
**Programme de tir:** 5 coups, coup par coup  
 3 coups en série  
**Positions:** Fusils standards couchés bras franc  
 Fusils d'assaut 90 sur bipieds  
**Allègements de position:** aucune  
**Frais de participation:** **CHF 14.00**  
 (CHF 10.00 émoluments de contrôle, CHF 2.80 munition et CHF 1.20 taxe d'élimination des déchets)

**Dotation:** Les dons attribués à cette cible.

Prix spéciaux:	Prix	
	Sport	Ordonnance
1er prix	CHF 300.00	CHF 300.00
2ème prix	CHF 200.00	CHF 200.00
3ème prix	CHF 100.00	CHF 100.00
4ème prix		CHF 90.00
5ème prix		CHF 80.00
6ème prix		CHF 70.00
7ème prix		CHF 60.00
8ème prix		CHF 50.00

D'autres prix peuvent être attribués.

**Classement:** En cas d'égalité, appui par les coups profonds, ensuite par le meilleur coup profond à 100 points, puis par l'âge selon les RTSp de la FST.

Distinction spéciale:	Classement	
	U19/U21	U13/U15/U17
Fusil standard	70	69
Fusil d'assaut 90	64	63

**Disposition particulière:** Les juniors reçoivent **la médaille spécifique Juniors.**



## Rachats

F300

**Parrainage de la cible:** Free-Sport, P.-A. Duffaux SA, Granges-Paccot

**Catégories de classement:** Sport  
Ordonnance D  
Ordonnance E

**Cible:** A100

**Programme de tir:** 2 coups par passe, coup par coup, au maximum 48 passes autorisées

**Positions:** Fusils standards couchés bras franc  
Fusils libres pas couché  
Fusils d'assaut sur bipieds  
Mousquetons couchés bras franc, couchés appuyés ou sur bipieds  
Les Vétérans peuvent tirer couchés bras franc avec des fusils Sport F300.  
Les Seniors-vétérans peuvent tirer en appuyé.

**Frais de participation:** **CHF 7.00**  
(CHF 6.00 finance de passe, CHF 0.70 munition et CHF 0.30 taxe d'élimination des déchets)

**Dotation:** Au moins 60% du produit des passes à chaque catégorie.

Répartition immédiate en espèces pour coups profonds:	Sport	Ordonnance D	Ordonnance E
100 points	CHF 40.00	CHF 60.00	CHF 70.00
99 points	CHF 18.00	CHF 30.00	CHF 40.00
98 points	CHF 10.00	CHF 22.00	CHF 25.00
97 points	CHF 5.00	CHF 12.00	CHF 15.00

Les répartitions immédiates doivent être retirées pendant la durée de la fête, sinon elles sont perdues.

Le participant reçoit par livret de tir au maximum CHF 300.00 en espèces et CHF 200.00 en nature.

Prix spéciaux:	Sport	Ordonnance D	Ordonnance E
1er prix	CHF 500.00	CHF 600.00	CHF 600.00
2ème prix	CHF 300.00	CHF 500.00	CHF 400.00
3ème prix	CHF 200.00	CHF 400.00	CHF 300.00
4ème prix	CHF 150.00	CHF 300.00	CHF 250.00
5ème prix	CHF 120.00	CHF 200.00	CHF 200.00
6ème prix	CHF 150.00	CHF 150.00	CHF 150.00
7ème prix		CHF 120.00	CHF 120.00

D'autres prix peuvent être attribués.

1er prix en espèces: CHF 70.00    Dernier prix en espèce: CHF 8.00

**Classement:** Le total des 15 meilleurs coups détermine le rang. En cas d'égalité de points, appui par les meilleurs coups suivants, puis par l'âge selon les RTSp de la FST.

**Disposition particulière:** Toutes les passes doivent être tirées avec le même type de fusil.

F300

# ENTDECKE UNSERE BRAUKUNST



Verantwortungsvoll genießen

## Maîtrise couchée Nouvelle médaille de maîtrise

## F300

**Parrainage de la cible:** Brauerei Eichhof AG, Luzern

**Catégories de classement:** Sport  
Ordonnance D  
Ordonnance E

**Cible:** A10

**Programme de tir:** 60 coups, coup par coup en 6 passes de 10 coups chacune  
60 coups couché

**Positions:** Fusils standards couchés bras franc  
Fusils libres bras francs (seulement V et SV)  
Fusils d'assaut sur bipieds  
Mousquetons couchés bras franc, couchés appuyés ou sur bipieds

**Allègements de position:** aucune

**Frais de participation:** **CHF 90.00**  
(CHF 12.00 émolument de contrôle, CHF 12.00 part à la médaille de maîtrise, CHF 36.00 finance de tir, CHF 21.00 munition et CHF 9.00 taxe d'élimination des déchets)

**Classement:** En cas d'égalité, appui par les passes à l'envers 6-1, puis par l'âge selon les RTSp de la FST.

**Distinctions:** **Grande maîtrise:**  
Médaille de maîtrise de la FJT et distinction de grande maîtrise ou cartecouronne à CHF 15.00.

	E/S/EO	U19/U21/V	U13/U15/U17/SV
Fusil standard et Arme libre	550	538	532
F ass 57-03	530	518	512
F ass 90 et Mousqueton	525	513	507
F ass 57-02	505	493	487

**Petite maîtrise:**  
Distinction de petite maîtrise ou cartecouronne à CHF 12.00.

	E/S/EO	U19/U21/V	U13/U15/U17/SV
Fusil standard et Arme libre	530-549	518-537	512-531
F ass 57-03	510-529	498-517	492-511
F ass 90 et Mousqueton	505-524	493-512	487-506
F ass 57-02	485-504	473-492	467-486

**Dispositions particulières:** 1. En plus d'une maîtrise couchée, on peut tirer une maîtrise à plusieurs positions.

2. Une passe de 10 coups ne peut pas être interrompue.

3. Toute la maîtrise doit être tirée avec le même type de fusil.

4. Avant chaque passe on peut tirer des coups d'essais à volonté.

5. Tous les ayants droit reçoivent la **nouvelle** médaille de maîtrise de la FJT.

6. La médaille de maîtrise de la FJT est à retirer après le tir à la Centrale de la fête. Aucune médaille de maîtrise ne sera envoyée par courrier postal.

**7. Les samedis, aucun rangeur ne sera alloué pour le tir des maîtrises F300.**

F300



# Uns vertrauen Generationen

seit 1906

- › Rechtsberatung
- › Steuerberatung
- › Unternehmensberatung
- › Finanzbuchhaltung
- › Lohnadministration
- › Family Office
- › Conseil juridique
- › Conseil fiscal
- › Conseil aux entreprises
- › Comptabilité financière
- › Administration des salaires
- › Family Office

DE | FR | EN | ES | IT | PT | RS

**Schweizerische Treuhandgesellschaft AG**  
Lange Gasse 15 | CH-4052 Basel | +41 61 277 01 11  
info@stg-basel.ch | www.stg-basel.ch

Schweizerische Treuhandgesellschaft  
Société Fiduciaire Suisse  
Swiss Trust Company



## Maîtrise 2-positions Nouvelle médaille de maîtrise **F300**

- Parrainage de la cible:** Schweizerische Treuhandgesellschaft AG, Basel
- Catégories de classement:** Sport  
Ordonnance D  
Ordonnance E
- Cible:** A10
- Programme de tir:** 60 coups, coup par coup en 6 passes de 10 coups chacune  
30 coups couché  
30 coups à genou
- Positions couché:** Fusils standards couchés bras franc  
Fusils libres bras francs (seulement V et SV)  
Fusils d'assaut sur bipieds  
Mousquetons couchés bras franc, couchés appuyés ou sur bipieds
- Position à genou:** Tous les fusils à genou
- Allégements de position:** aucune
- Frais de participation:** **CHF 90.00**  
(CHF 12.00 émolument de contrôle, CHF 12.00 part à la médaille de maîtrise, CHF 36.00 finance de tir, CHF 21.00 munition et CHF 9.00 taxe d'élimination des déchets)
- Classement:** En cas d'égalité, appui par les passes à l'envers 6-1, puis par l'âge selon les RTSp de la FST.
- Distinctions:** **Grande maîtrise:**  
Médaille de maîtrise de la FJT et distinction de grande maîtrise ou carte-couronne à CHF 15.00.

	E/S/EO	U19/U21/V	U13/U15/U17/SV
Fusil standard et Arme libre	525	513	507
F ass 57-03	500	488	482
F ass 90 et Mousqueton	495	483	477
F ass 57-02	480	468	462

**Petite maîtrise:**  
Distinction de petite maîtrise ou carte-couronne à CHF 12.00.

	E/S/EO	U19/U21/V	U13/U15/U17/SV
Fusil standard et Arme libre	505-524	493-512	487-506
F ass 57-03	480-499	468-487	462-481
F ass 90 et Mousqueton	475-494	463-482	457-476
F ass 57-02	460-479	448-467	442-461

- Dispositions particulières:**
1. Une seule maîtrise à positions multiples peut être tirée. En plus d'une maîtrise à plusieurs positions, il est possible de tirer la maîtrise couchée.
  2. Une passe de 10 coups ne peut pas être interrompue.
  3. Toute la maîtrise doit être tirée avec le même type de fusil.
  4. Avant chaque passe on peut tirer des coups d'essais à volonté.
  5. Tous les ayants droit reçoivent la nouvelle médaille de maîtrise de la FJT.
  6. La médaille de maîtrise de la FJT est à retirer après le tir à la Centrale de la fête. Aucune médaille de maîtrise ne sera envoyée par courrier postal.
  7. **Les samedis, aucun rangeur ne sera alloué pour le tir des maîtrises F300.**

**F300**



## Maîtrise 3-positions Nouvelle médaille de maîtrise

**F300**

**Parrainage de la cible:** BKW Energie AG, Bern

**Catégorie de classement:** Sport

**Cible:** A10

**Programme de tir:** 60 coups, coup par coup en 6 passes de 10 coups chacune  
20 coups à genou  
20 coups couché  
20 coups debout

**Allègements de position:** aucune

**Frais de participation:** **CHF 90.00**  
(CHF 12.00 émolument de contrôle, CHF 12.00 part à la médaille de maîtrise, CHF 36.00 finance de tir, CHF 21.00 munition et CHF 9.00 taxe d'élimination des déchets)

**Classement:** En cas d'égalité, appui par les passes à l'envers 6-1, puis par l'âge selon les RTSp de la FST.

**Distinctions:** **Grande maîtrise:**  
Médaille de maîtrise de la FJT et distinction de grande maîtrise ou cartecouronne à CHF 15.00.

	E/S/EO	U19/U21/V	U13/U15/U17/SV
Fusil standard et Arme libre	505	493	487

**Petite maîtrise:**  
Distinction de petite maîtrise ou cartecouronne à CHF 12.00.

	E/S/EO	U19/U21/V	U13/U15/U17/SV
Fusil standard et Arme libre	485-504	473-492	467-486

- Dispositions particulières:**
1. Une seule maîtrise à positions multiples peut être tirée. En plus d'une maîtrise à plusieurs positions, il est possible de tirer la maîtrise couchée.
  2. Une passe de 10 coups ne peut pas être interrompue.
  3. Toute la maîtrise doit être tirée avec le même type de fusil.
  4. Avant chaque passe on peut tirer des coups d'essais à volonté.
  5. Tous les ayants droit reçoivent la nouvelle médaille de maîtrise de la FJT.
  6. La médaille de maîtrise de la FJT est à retirer après le tir à la Centrale de la fête. Aucune médaille de maîtrise ne sera envoyée par courrier postal.
  - 7. Les samedis, aucun rangeur ne sera alloué pour le tir des maîtrises F300.**

**F300**

# Règlement du Concours des sociétés **F300**

Sociétés participantes:	Toutes les sociétés de tir à F300, membres d'une SCT de la FST, ainsi que les sociétés suisses de tir à l'étranger, membres de la FST, sont autorisées et invitées à y prendre part. Les sociétés qui obtiennent le nombre minimal de tireurs au concours des sociétés doivent y prendre part.
Participants:	Seuls les participants licenciés, membres de la société concernée, ont le droit d'y participer. Les participants sont obligés de commander et de tirer la cible «Société F300». Une société de tir ne peut exclure un membre licencié du concours des sociétés.
Contestations:	Toutes les contestations concernant l'admission ou la disqualification de sociétés ou de participants sont tranchées, à la demande du Comité de tir, par le Comité de la FJT avec possibilité de recours aux Organes juridictionnels de la FST.
Catégories:	Toutes les sociétés de tir concourent dans la catégorie fixée par la FST (Etat au début de la fête).
Sociétés affiliées à la FJT:	Le Concours des sociétés cantonal se déroule avec un classement global.
Sociétés affiliées à la FST:	Le Concours des sociétés intercantonal se déroule avec un classement global.
Programme de tir:	Les résultats de la cible «Société F300» comptent.
Finance de société:	<b>CHF 80.00</b> (CHF 80.00 Finance de passe)
Résultats obligatoires minimaux:	Les résultats obligatoires de chaque catégorie comprennent 50% des résultats obtenus par l'ensemble des tireurs d'une société de tir. Cependant, le nombre de résultats obligatoires minimaux de la catégorie concernée compte. Les décimales ne sont pas prises en compte.
Résultats obligatoires:	1ère catégorie 12 résultats tirés 2ème catégorie 10 résultats tirés 3ème catégorie 8 résultats tirés 4ème catégorie 6 résultats tirés
Résultat de société:	Les meilleurs résultats individuels de la société sont pris en compte pour calculer le résultat de la société quelle que soit l'arme utilisée pour les réaliser.
Calcul:	Au total des résultats obligatoire, on ajoute 2% de la somme des résultats non obligatoires. Cette somme est divisée par le nombre de résultats obligatoires. Ce calcul est arrondi à la troisième décimale inférieure.
Classement:	En cas d'égalité de points, appui par le plus grand nombre de participants, puis par les meilleurs résultats individuels. Toutes les sociétés qui obtiennent le minimum des résultats obligatoires pour le calcul du résultat de leur société, sont classées
Dotation:	60% du produit des finances de sociétés du Concours des sociétés F300 et produit des passes et de l'émolument de contrôle individuelles de la cible «Société F300» au moins, une part des dons et le montant des différences éventuelles des cibles à répartition à toutes les sociétés de tir classées.

## Prix pour les sociétés affiliées à la FJT

Ayants droit:	Toutes les sociétés classées ont droit à recevoir un don.
	06 – 10 participants CHF 200.00 (prix souvenir)
	11 – 15 participants CHF 250.00 (prix souvenir)
	16 – 20 participants CHF 300.00 (prix souvenir)
	21 – 25 participants CHF 350.00 (prix souvenir)
	26 – 30 participants CHF 400.00 (prix souvenir)
	31 – 35 participants CHF 450.00 (prix souvenir)
	36 – 99 participants CHF 500.00 (prix souvenir)

Distinction des sociétés: aucune

## Prix pour les sociétés affiliées à la FST

Ayants droit:	Toutes les sociétés classées ont droit à recevoir un prix en espèces.
Prix de sociétés:	1er prix CHF 500.00
	2ème prix CHF 400.00
	3ème prix CHF 300.00
	Dernier prix CHF 30.00
Distinction des sociétés:	aucune



kromershooting.ch



Kromer Print AG  
Industrie Gexi  
Karl Roth-Strasse 3  
5600 Lenzburg

Téléphone +41 62 886 33 30  
shooting@kromerprint.ch

Equipementier officiel de la fédération sportive suisse de tir FST.

**KROMER**  
Shooting

F300

**le CLUB**  
BCJ

**FUN ET AVENTURE**

**OFFRES À PRIX RÉDUITS**

**DANS VOTRE RÉGION**

**JURA**

**POUR TOUTE LA FAMILLE**

**CULTURE ET GASTRONOMIE**

**GRÂCE À VOTRE CARTE BCJ**

**SPORTS ET BIEN-ÊTRE**

**SURPRISES ET CONCOURS**

en partenariat avec  
JURA TROIS-LACS DREI-SEEN-LAND

## Règlement du Concours de groupes

**F300**

**F300**

- Parrainage de la cible:** Banque Cantonale du Jura, Porrentruy
- Participation:** Toutes les sociétés de tir à F300, membres d'une SCT de la FST, ainsi que les sociétés suisses de tir à l'étranger, membres de la FST, sont autorisées et invitées à y prendre part avec un nombre illimité de groupes. 5 participants de la même société de tir forment un groupe. Un participant ne peut participer qu'avec un seul groupe F300.
- Catégories:** Le concours de groupes F300 se compose des catégories «Sport», «Ordonnance D» et «Ordonnance E», des classements séparés sont établis. Les tireurs au concours de groupes dans la catégorie «Sport» peuvent tirer avec tous les types de fusil. Les tireurs au concours de groupes dans la catégorie «Ordonnance D» ne peuvent tirer qu'avec les armes d'ordonnance. Les tireurs au concours de groupes dans la catégorie «Ordonnance E» ne peuvent tirer qu'avec les armes d'ordonnance F ass 90 et F ass 57-02.
- Programme de tir:** Les résultats de la cible «Art F300» sont pris en compte.
- Finance de groupe:** **CHF 50.00** (CHF 50.00 finance de passe)
- Dotation:** 100 % des finances de groupes, à 50% des groupes classés de chaque catégorie.
- Prix de groupes:**
- |           | Sport      | Ordonnance D | Ordonnance E |
|-----------|------------|--------------|--------------|
| 1er prix  | CHF 500.00 | CHF 500.00   | CHF 500.00   |
| 2ème prix | CHF 400.00 | CHF 400.00   | CHF 400.00   |
| 3ème prix | CHF 300.00 | CHF 300.00   | CHF 300.00   |
| 4ème prix | CHF 200.00 | CHF 200.00   | CHF 200.00   |
| 5ème prix | CHF 150.00 | CHF 150.00   | CHF 150.00   |
- Dernier prix dans chaque catégorie CHF 20.00
- Classement:** Le total des 5 résultats individuels détermine le rang. En cas d'égalité appui par les meilleurs résultats individuels, ensuite les meilleurs coups profonds de l'ensemble du groupe.
- Inscription:** L'inscription pour le concours de groupes doit se faire en même temps que l'inscription des participants. Les catégories seront automatiquement attribuées selon les catégories décrites ci-dessus après que le dernier participant ait tiré la cible «Art F300». Les participants qui vont participer au concours de groupes doivent pour cela avoir commandé au préalable la cible en «Art F300».
- Inscriptions tardives:** Les inscriptions tardives des groupes sont possibles en ligne ou au guichet « Mutations » pour autant que les nouveaux inscrits n'aient pas encore tiré la passe «Art F300», voir le point 7.4.
- Mutation:** La composition d'un groupe peut être modifiée pour autant que ni les membres existants ni les nouveaux membres n'aient tiré la passe «Art F300», la composition du groupe peut être modifiée gratuitement lors de l'inscription en ligne. Voir le point 7.5.
- Proclamation des résultats:** Il n'y a pas de proclamation des résultats. Les prix en espèces sont versés aux sociétés de tir.



# AEROWATCH

SWISS WATCHES SINCE 1910

LES GRANDES CLASSIQUES  
PILOTE



[www.aerowatch.com](http://www.aerowatch.com)

## Vainqueurs de la fête Élite

F300

**Parrainage de la cible:** Aerowatch SA, Saignelégier

**Catégories de classement:** Sport  
Ordonnance D  
Ordonnance E

**Droit de participation:** Tous les participants au 5e Tir Cantonal Jurassien 2024, ont le droit de participer au concours des vainqueurs de la fête. Ne seront classés que les participants qui ont effectué toutes les passes exigées avec le même type de fusil. Les Seniors-vétérans (SV) qui tirent en catégorie A en position couché appuyé, ne participent pas à cette compétition.

**Calcul:** **Résultat du vainqueur de la fête = Total des résultats suivants:**

	Sport	Ordonnance D	Ordonnance E
Société	100 %	100 %	100 %
Art	10 %	10 %	10 %
Militaire	10 %	10 %	10 %
Répartition	100 %	100 %	100 %
Série	100 %	100 %	100 %
Saint-Martin	100 %	100 %	100 %
Distinctions	100 %	100 %	100 %

En cas d'égalité de points, c'est le meilleur résultat par cible, dans l'ordre indiqué ci-dessus, qui est déterminant.

**Prix par catégorie:**

1er rang	Don d'une valeur de CHF 400.00 et médaille
2ème rang	Don d'une valeur de CHF 250.00 et médaille
3ème rang	Don d'une valeur de CHF 150.00 et médaille

**Proclamation:** La proclamation des vainqueurs de la fête aura lieu lors de la remise des prix du 28 septembre 2024.



**H&G BEUCHAT SA**  
MAÎTRISE FÉDÉRALE

ST-URSANNE - 032 461 38 37

F300



## Vainqueurs de la fête Juniors

F300

**Parrainage de la cible:** USS Assurance, Appenzell

**Catégories de classement:** Sport Junior, seulement Fusils standard  
Ordonnance Junior, seulement Fusil d'assaut 90

**Droit de participation:** Tous les participants au 5e Tir Cantonal Jurassien 2024, ont le droit de participer au concours des vainqueurs de la fête. Ne seront classés que les participants qui ont effectué toutes les passes exigées avec le même type de fusil.

**Calcul:** **Résultat du vainqueur de la fête = Total des résultats suivants:**

	Sport	Ordonnance
Société	100 %	100 %
Répartition	100 %	100 %
Distinction	100 %	100 %
Junior	100 %	100 %

En cas d'égalité de points, c'est le meilleur résultat par cible, dans l'ordre indiqué ci-dessus, qui est déterminant.

**Prix par catégorie:**

1er rang	Don d'une valeur de CHF 400.00 et médaille
2ème rang	Don d'une valeur de CHF 250.00 et médaille
3ème rang	Don d'une valeur de CHF 150.00 et médaille

**Proclamation:** La proclamation des vainqueurs de la fête aura lieu lors de la remise des prix du 28 septembre 2024.

▲ 1312 Eclépens  
▲ 2802 Develier  
▲ 1687 Vuistemens-dt-Romont

024 420 36 70 | www.aubrygroupe.ch

Construction textile

Portes industrielles et de garage

Système de traite et équipement de ferme

**Maurice Montavon SA**

Audi Cupra SEAT

SKODA Véhicules Utilitaires

F300

# Garder le cap

À nos côtés

## PRESSOR

impression > communication visuelle

Delémont > Moutier > Saignelégier > [pressor.ch](http://pressor.ch)



## ATB SA

Ingénieurs-conseils SIA suisse.ing

- Routes, trafic et voies ferrées
- Hydraulique
- Bâtiment et ouvrages d'art
- Décharges et carrières
- Travaux spéciaux
- Aménagement du territoire



Moutier 032 494 55 88  
 Courgenay 032 471 16 15  
 Tramelan 032 487 59 77  
 Saignelégier 032 951 17 22  
 Delémont 032 422 56 44  
 Laufen 061 761 17 85  
 Saint-Imier 032 941 71 50  
[www.atb-sa.ch](http://www.atb-sa.ch) info@atb-sa.ch



## TENAX SA



Micromécanique  
 et mécanique de précision  
 Prototypes et petites séries  
 usinages métaux exotiques

Case postale 60 - CH-2345 Les Bœufes  
 Tél. ++41 32 959 19 00 - email: [adm@tenax.ch](mailto:adm@tenax.ch) - Fax ++41 32 959 19 05

## Récapitulation des cibles et des concours

C50

Cibles	Nombre de coups, genre de feu	Zone des points	Frais de participation	Distinction
<b>C50</b>				
Exercice C50	5 cpc	10	4.00	
Société C50	10 cpc	10	16.00	88/86/85
Groupe C50	6 cpc	100	16.00	530/518/512
Art C50	6 cpc	100	20.00	530/518/512
Répartition C50	4 cpc 2 x 3 ces	10	20.00	92/90/89
Série C50	6 ces	20	20.00	110/108/107
Saint-Hubert C50	6 cpc	20	20.00	110/108/107
Distinctions C50	6 cpc	10	13.00	55/54/53
Dons d'honneur C50	5 cpc	100	13.00	
Vétéran C50	6 cpc	100	20.00	518/512
Junior C50	6 cpc	100	14.00	518/512
Rachats C50	2 cpc	100	6.50	au maximum 48 passes autorisées
Maîtrise couchée C50	60, selon les RTSp FST	10	75.00	560/548/536 540/528/516
Maîtrise 2-positions C50	60, selon les RTSp FST	10	75.00	535/523/511 515/503/491
Maîtrise 3-positions C50	60, selon les RTSp FST	10	75.00	510/498/486 490/478/466
Concours des sociétés C50			80.00	
Concours de groupes C50			50.00	
Vainqueurs de la fête C50	Elite			Voir détail sur le plan de tir
Vainqueurs de la fête C50	Juniors			Voir détail sur le plan de tir

**Somme exposée**

**CHF 50'000.00**

C50

Parrainage de la cible: Free-Sport, P.-A. Dufaux, Granges-Paccot  
 Armes: Sport  
 Cible: 10  
 Programme de tir: 5 coups par passe, coup par coup, nombre de passes illimitées  
 Positions: libre pour tous les carabines  
 Frais de participation: **CHF 4.00** par passe (sans munitions)  
 (CHF 3.25 Finance de tir et CHF 0.75 Taxe d'élimination des déchets)  
 Dispositions particulières: 1. Interruption des passes et passage à toutes les bonnes cibles autorisées.  
 2. Seules 8 passes peuvent être commandées à l'avance.

**Parrainage de la cible:** Restaurant le Cheval Blanc, Chez Paco, Alle  
 Catégorie de classement: Sport  
 Cible: 10  
 Programme de tir: 10 Coups, coup par coup  
 Positions: Couché bras francs  
 Les Seniors-vétérans (SV) et les Juniors (U13/U15) peuvent tirer appuyés.  
 Frais de participation: **CHF 16.00** (sans munitions)  
 (CHF 6.50 Produit des passes, CHF 7.00 Émolument de contrôle, CHF 1.00 Contribution de sport et de formation et CHF 1.50 Taxe d'élimination des déchets)  
 Classement: En cas d'égalité, appui par les coups profonds, puis par l'âge selon les RTSp de la FST.  
 Distinctions: 

E/S/EO	U19/U21/V	U13/U15/ U17/SV
88	86	85

  
 Disposition particulière: Si la société participe au concours des sociétés C50, la cible „Société C50“ est obligatoire pour tous les participants de la société.



Profitez de chaque  
instant que vous  
passez ici !

COMMUNE DE BURE



2854 BASSECOURT  
032 426 11 05  
www.tinguely-g.ch



LE CHEVAL BLANC  
"CHEZ PACO"

RESTAURANT - PIZZERIA  
2942 ALLE - 032 471 49 45



## Groupe

C50

**Parrainage de la cible:** Norkom SA, Montfaucon

Catégorie de classement: Sport

Cible: 100

Programme de tir: 6 Coups, coup par coup

Positions: Couché bras francs

Les Seniors-vétérans (SV) et les Juniors (U13/U15) peuvent tirer appuyés.

Frais de participation: **CHF 16.00** (sans munitions)  
 (CHF 7.50 Produit des passes, CHF 7.00 Émolument de contrôle, CHF 0.60 Contribution de sport et de formation et CHF 0.90 Taxe d'élimination des déchets)

Classement: En cas d'égalité, appui par les coups profonds, puis par l'âge selon les RTSp de la FST.

Distinctions:	E/S/EO	U19/U21/V	U13/U15/ U17/SV
	530	518	512

Dispositions particulières: Les participants qui ne sont pas répartis dans un groupe peuvent tirer cette cible en tant que participant individuel.

C50

**Herzlich Willkommen  
&  
Guet Schuss**

**www.waffenglauser.ch**  
 info@waffenglauser.ch  
 Tel 032 392 27 77  
 Stadtplatz 17  
**3270 Aarberg**  
 P 225 umliegende Parkplätze

**Waffen  
Glauser**



# BRÜNIG INDOOR

## Art

C50

**Parrainage de la cible:** Brünig Indoor, Lungern

Catégorie de classement: Sport

Cible: 100

Programme de tir: 6 Coups, coup par coup

Positions: Couché bras francs

Les Seniors-vétérans (SV) et les Juniors (U13/U15) peuvent tirer appuyés.

Frais de participation: **CHF 20.00** (sans munitions)  
(CHF 18.50 Produit des passes, CHF 0.60 Contribution de sport et de formation et CHF 0.90 Taxe d'élimination des déchets)

Dotation: Au moins 60% du produit des passes à 50% des participants.

Prix spéciaux:

1er prix	CHF 400.00
2ème prix	CHF 300.00
3ème prix	CHF 200.00

D'autres prix peuvent être attribués.

1er prix en espèces: CHF 60.00      Dernier prix en espèces: CHF 8.00

Classement: En cas d'égalité, appui par les coups profonds, puis par l'âge selon les RTSp de la FST.

Distinctions:

<u>E/S/EO</u>	<u>U19/U21/V</u>	<u>U13/U15/ U17/SV</u>
530	518	512



@ [www.city-garage-porrentruy.ch](http://www.city-garage-porrentruy.ch)    ☎ [city-garage@bluewin.ch](mailto:city-garage@bluewin.ch)    ☎ 032 466 12 29

C50



## Répartition

C50

**Parrainage de la cible:** Société des Forces Electriques de La Goule SA, Saint-Imier

Catégorie de classement: Sport

Cible: 10

Programme de tir: 4 Coups, coup par coup  
2 x 3 Coups en série

Positions: Couché bras francs

Les Seniors-vétérans (SV) et les Juniors (U13/U15) peuvent tirer appuyés.

Frais de participation: **CHF 20.00** (sans munitions)  
(CHF 17.50 Produit des passes, CHF 1.00 Contribution de sport et de formation et CHF 1.50 Taxe d'élimination des déchets)

Dotation: Au moins 60% du produit des passes sont répartis immédiatement en espèces. Si la répartition immédiate en espèces ne correspond pas à au moins 50%, le montant total de la différence sera versé ultérieurement pour améliorer ou augmenter la série de prix. Si la répartition immédiate en espèces constitue 50 à 60%, le montant de la différence est alors affecté au concours des sociétés C50.

Répartition immédiate de prix en espèce:	100 points	CHF	70.00
	99 points	CHF	30.00
	98 points	CHF	20.00
	97 points	CHF	16.00
	96 points	CHF	12.00
	95 points	CHF	10.00
	94 points	CHF	5.00

Les répartitions immédiates doivent être retirées pendant la durée de la fête, sinon elles sont perdues.

Classement: En cas d'égalité, appui par les coups profonds, puis par l'âge selon les RTSp de la FST.

Distinctions:	<u>E/S/EO</u>	<u>U19/U21/V</u>	<u>U13/U15/ U17/SV</u>
	92	90	89

C50





Une nouvelle vision de la vie

**Optic 2000 Paratte**  
Rue Virgile Rossel 1  
2720 Tramelan

**Parrainage de la cible:** Opticien Paratte Optique SA, Tramelan

Catégorie de classement: Sport

Cible: 20

Programme de tir: 6 Coups en série

Positions: Couché bras francs

Les Seniors-vétérans (SV) et les Juniors (U13/U15) peuvent tirer appuyés.

Frais de participation: **CHF 20.00** (sans munitions)  
(CHF 18.50 Produit des passes, CHF 0.60 Contribution de sport et de formation et CHF 0.90 Taxe d'élimination des déchets)

Dotation: Au moins 60% du produit des passes sont répartis immédiatement en espèces. Si la répartition immédiate en espèces ne correspond pas à au moins 50%, le montant total de la différence sera versé ultérieurement pour améliorer ou augmenter la série de prix. Si la répartition immédiate en espèces constitue 50 à 60%, le montant de la différence est alors affecté au concours des sociétés C50.

Répartition immédiate	120 points	CHF	80.00
de prix en espèce:	119 points	CHF	60.00
	118 points	CHF	45.00
	117 points	CHF	35.00
	116 points	CHF	26.00
	115 points	CHF	20.00
	114 points	CHF	16.00
	113 points	CHF	12.00
	112 points	CHF	10.00

Les répartitions immédiates doivent être retirées pendant la durée de la fête, sinon elles sont perdues.

Classement: En cas d'égalité, appui par les coups profonds, puis par l'âge selon les RTSp de la FST.

Distinctions:	<u>E/S/EO</u>	<u>U19/U21/V</u>	<u>U13/U15/ U17/SV</u>
	110	108	107

**John Hirschy**  
Membre de direction  
Spécialiste en Assurances  
et Prévoyance

Scannez moi pour enregistrer mon contact

**Votre partenaire en assurances pour toutes les compagnies**

Prévoyance 3A/3B  
Hypothèque  
Planification retraite  
Assurance PME/Privés

Siège principal : Rue Centrale 31, CH-2740 Moutier  
 Succursale : Rue de la Gare 1, CH-2720 Tramelan  
 Tél. +41 (0) 32 422 58 09, Natel +41 (0) 79 219 61 06  
 E-mail : jhirschy@caassurances.ch

# Commune Le Noirmont



## Saint-Hubert

C50

**Parrainage de la cible:** Commune Le Noirmont

Catégorie de classement: Sport

Cible: 20

Programme de tir: 6 Coups, coup par coup

Positions: Couché bras francs

Les Seniors-vétérans (SV) et les Juniors (U13/U15) peuvent tirer appuyés.

Frais de participation: **CHF 20.00** (sans munitions)  
(CHF 18.50 Produit des passes, CHF 0.60 Contribution de sport et de formation et CHF 0.90 Taxe d'élimination des déchets)

Dotation: Au moins 60% du produit des passes sont répartis immédiatement en nature. Si la répartition immédiate en espèces ne correspond pas à au moins 50%, le montant total de la différence sera versé ultérieurement pour améliorer ou augmenter la série de prix. Si la répartition immédiate en espèces constitue 50 à 60%, le montant de la différence est alors affecté au concours des sociétés C50.

Répartition immédiate de prix en nature:	120 points	CHF	80.00
	119 points	CHF	60.00
	118 points	CHF	45.00
	117 points	CHF	35.00
	116 points	CHF	26.00
	115 points	CHF	20.00
	114 points	CHF	16.00
	113 points	CHF	12.00
	112 points	CHF	10.00

Les prix en nature doivent être retirés pendant la durée de la fête, sinon ils sont perdus.

Classement: En cas d'égalité, appui par les coups profonds, puis par l'âge selon les RTSp de la FST.

Distinctions:	<u>E/S/EO</u>	<u>U19/U21/V</u>	<u>U13/U15/ U17/SV</u>
	110	108	107

SPHINX+TOOLS



C50



## Distinction

C50

<b>Parrainage de la cible:</b>	Café, Restaurant, Hôtel, Pizzeria Le Bellevue, Saignelégier						
Catégorie de classement:	Sport						
Cible:	10						
Programme de tir:	6 Coups, coup par coup						
Positions:	Couché bras francs						
	Les Seniors-vétérans (SV) et les Juniors (U13/U15) peuvent tirer appuyés.						
Frais de participation:	<b>CHF 13.00</b> <small>(sans munitions)</small> (CHF 11.50 Émolument de contrôle, CHF 0.60 Contribution de sport et de formation et CHF 0.90 Taxe d'élimination des déchets)						
Prix supplémentaires:	Remise immédiate de prix en nature: 60 points            CHF    25.00  Les prix en nature doivent être retirés pendant la durée de la fête, sinon ils sont perdus.						
Classement:	En cas d'égalité, appui par les coups profonds, puis par l'âge selon les RTSp de la FST.						
Distinctions:	<table border="1"> <thead> <tr> <th><u>E/S/EO</u></th> <th><u>U19/U21/V</u></th> <th><u>U13/U15/ U17/SV</u></th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>55</td> <td>54</td> <td>53</td> </tr> </tbody> </table>	<u>E/S/EO</u>	<u>U19/U21/V</u>	<u>U13/U15/ U17/SV</u>	55	54	53
<u>E/S/EO</u>	<u>U19/U21/V</u>	<u>U13/U15/ U17/SV</u>					
55	54	53					

C50





**Präzision pur!**  
**Exklusiv beim Ihrem Fachhändler**

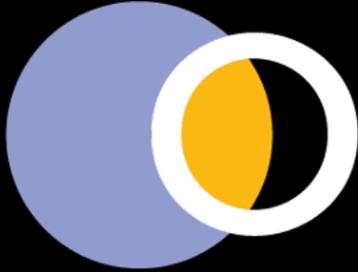
## Dons d'honneur

C50

<b>Parrainage de la cible:</b>	GOLD Competition ELEY, C-MA Trading GmbH, Schöffland
Catégorie de classement:	Sport
Cible:	100
Programme de tir:	5 Coups, coup par coup
Positions:	Couché bras francs
	Les Seniors-vétérans (SV) et les Juniors (U13/U15) peuvent tirer appuyés.
Frais de participation:	<b>CHF 13.00</b> (sans munitions) (CHF 11.75 Émolument de contrôle, CHF 0.50 Contribution de sport et de formation et CHF 0.75 Taxe d'élimination des déchets)
Dotation:	Tous les dons d'honneur en nature sans attribution spéciale, mais au minimum le 100 % du produit des émoluments de contrôle.
Prix spéciaux:	1er prix CHF 500.00 2ème prix CHF 400.00 3ème prix CHF 300.00 D'autres prix peuvent être attribués.
Classement:	Le total des trois meilleurs coups détermine le rang. En cas d'égalité de points, appui par le quatrième meilleur coup, appui par le cinquième meilleur coup, puis par l'âge selon les RTSp de la FST.
Distinctions:	aucune
Dispositions particulières:	1. Les gagnants des prix spéciaux annoncés sont invités à la remise des prix et pourront choisir leur prix selon l'ordre de leur classement. 2. Les prix spéciaux non retirés parviennent à leur destinataire sans frais dans les 4 semaines suivant la remise des prix, pour autant que leur nature n'exige pas une remise en mains propres 3. Un échange de dons d'honneur n'est pas possible.

C50





# Optic 2000

## Delémont

## Vétéran

C50

**Parrainage de la cible:** Optic 2000, Delémont

**Participants:** Tous les Vétéran et Senior-vétéran selon la FST, année de naissance 1964 ou plus âgés

**Catégorie de classement:** Sport

**Cible:** 100

**Programme de tir:** 6 Coups, coup par coup

**Positions:** Couché bras francs

Les Seniors-vétéran (SV) peuvent tirer appuyés.

**Frais de participation:** **CHF 20.00** (sans munitions)  
(CHF 18.50 Produit des passes, CHF 0.60 Contribution de sport et de formation et CHF 0.90 Taxe d'élimination des déchets)

**Dotation:** Au moins 60% du produit des passes à 50% des participants.

**Prix spéciaux:**

1er prix	CHF 400.00
2ème prix	CHF 300.00
3ème prix	CHF 200.00

D'autres prix peuvent être attribués.

1er prix en espèces: CHF 60.00      Dernier prix en espèces: CHF 8.00

**Classement:** En cas d'égalité, appui par les coups profonds, puis par l'âge selon les RTSp de la FST.

**Distinctions:**

<u>v</u>	<u>sv</u>
518	512

C50

# valiant



**Sylvio Filippini**  
PLÂTRERIE • PEINTURE  
LES BREULEUX

## Junior

C50

**Parrainage de la cible:** Entreprise de peinture Sylvio Filippini, Les Breuleux

Participants: Tous les Juniors (U13-U21) selon la FST, année de naissance 2004 ou plus jeunes.

Catégorie de classement: Sport

Cible: 100

Programme de tir: 6 Coups, coup par coup

Positions: Couché bras francs  
Les Juniors (U13/U15) peuvent tirer appuyés.

Frais de participation: **CHF 14.00** (sans munitions)  
(CHF 12.50 Emolument de contrôle, CHF 0.60 Contribution de sport et de formation et CHF 0.90 Taxe d'élimination des déchets)

Dotation: Les dons attribués à cette cible.

Prix spéciaux: 1er prix CHF 300.00  
2ème prix CHF 200.00  
3ème prix CHF 100.00  
D'autres prix peuvent être attribués.

Classement: En cas d'égalité, appui par les coups profonds, puis par l'âge selon les RTSp de la FST.

Distinctions: 

U19/U21	U13/U15/U17
518	512

Disposition particulière: Les juniors reçoivent **la médaille spécifique Juniors**.

**BAUME**  
**ENTREPRISE DE CONSTRUCTION**  
FORGE 5 2345 LES BREULEUX

C50



## Rachats

C50

**Parrainage de la cible:** Donzé-Baume Habillage Horloger, Les Breuleux

Catégorie de classement: Sport

Cible: 100

Programme de tir: 2 Coups, coup par coup par passe, au maximum 48 passes autorisées

Positions: Couché bras francs

Les Seniors-vétérans (SV) et les Juniors (U13/U15) peuvent tirer appuyés.

Frais de participation: **CHF 6.50 par passe** (sans munitions)  
(CHF 6.00 Produit des passes, CHF 0.20 Contribution de sport et de formation et CHF 0.30 Taxe d'élimination des déchets)

Dotation: Au moins 60% du produit des passes.

Répartition immédiate	100 points	CHF	40.00
en espèces pour	99 points	CHF	20.00
coups profonds:	98 points	CHF	8.00

Les répartitions immédiates doivent être retirées pendant la durée de la fête, sinon elles sont perdues.

Le participant reçoit par livret de tir au maximum CHF 300.00 en espèces et CHF 200.00 en nature.

Prix spéciaux:	1er prix	CHF	600.00
	2ème prix	CHF	400.00
	3ème prix	CHF	300.00

D'autres prix peuvent être attribués.

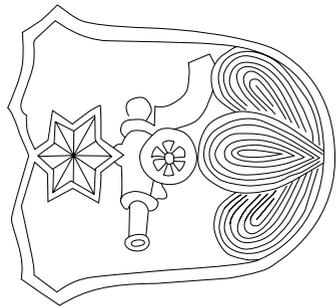
1er prix en espèces: CHF 60.00      Dernier prix en espèces: CHF 8.00

Classement: Le total des 15 meilleurs coups détermine le rang. En cas d'égalité de points, appui par les meilleurs coups suivants, puis par l'âge selon les RTSp de la FST.

C50



Tél. 032 466 26 43      CH-2900 PORRENTUUY  
Fax 032 466 56 23      Rue du Jura 31



ARMURERIE  
STUCKI SÀRL

## Charles-Edouard Stucki

Propriétaire / Armurier CFC et commerçant en armes

Rue de Soleure 4  
2740 Moutier

Tél. 079 814 62 00  
info@armureriestucki.ch  
www.armureriestucki.ch

## Maîtrise couchée Nouvelle médaille de maîtrise

C50

**Parrainage de la cible:** Armurerie Stucki Sàrl, Moutier  
Catégorie de classement: Sport  
Cible: 10  
Programme de tir: 60 Coups, coup par coup en 6 passes de 10 coups chacune  
60 coups couché  
Stellung: Couché bras francs  
Allègements de position: aucune  
Frais de participation: **CHF 75.00** (sans munitions)  
(CHF 12.00 Émolument de contrôle, CHF 12.00 part à la médaille de maîtrise,  
CHF 36.00 Finance de tir, CHF 6.00 Contribution de sport et de formation et  
CHF 9.00 Taxe d'élimination des déchets)

Classement: En cas d'égalité, appui par les passes à l'envers 6-1, puis par l'âge se-  
lon les RTSp de la FST.

Distinctions: **Grande maîtrise:**  
Médaille de maîtrise de la FJT et distinction de grande maîtrise ou carte-  
couronne à CHF 15.00.

<u>E/S/EO</u>	<u>U19/U21/V</u>	<u>U13/U15/ U17/SV</u>
560	548	536

**Petite maîtrise:**  
Distinction de petite maîtrise ou carte-couronne à CHF 12.00.

<u>E/S/EO</u>	<u>U19/U21/V</u>	<u>U13/U15/ U17/SV</u>
540-559	528-547	516-535

- Dispositions particulières:
1. En plus d'une maîtrise couchée, on peut tirer une maîtrise à plusieurs positions
  2. Une passe de 10 coups ne peut pas être interrompue.
  3. Toute la maîtrise doit être tirée avec le même type de fusil.
  4. Avant chaque passe on peut tirer des coups d'essais à volonté.
  5. Tous les ayants droit reçoivent la **nouvelle** médaille de maîtrise de la FJT.
  6. La médaille de maîtrise de la FJT est à retirer après le tir à la Centrale de la fête. Aucune médaille de maîtrise ne sera envoyée par courrier postal.

C50



## Maîtrise 2-positions Nouvelle médaille de maîtrise C50

- Parrainage de la cible:** La Semeuse SA, La Chaux-de-Fonds
- Catégorie de classement: Sport
- Cible: 10
- Programme de tir: 60 Coups, coup par coup en 6 passes de 10 coups chacune  
30 coups couché  
30 coups à genou
- Allègements de position: aucune
- Frais de participation: **CHF 75.00** (sans munitions)  
(CHF 12.00 Émolument de contrôle, CHF 12.00 part à la médaille de maîtrise, CHF 36.00 Finance de tir, CHF 6.00 Contribution de sport et de formation et CHF 9.00 Taxe d'élimination des déchets)
- Classement: En cas d'égalité, appui par les passes à l'envers 6-1, puis par l'âge selon les RTSp de la FST.
- Distinctions: **Grande maîtrise:**  
Médaille de maîtrise de la FJT et distinction de grande maîtrise ou carte-couronne à CHF 15.00.
- | <u>E/S/EO</u> | <u>U19/U21/V</u> | <u>U13/U15/ U17/SV</u> |
|---------------|------------------|------------------------|
| 535           | 523              | 511                    |
- Petite maîtrise:**  
Distinction de petite maîtrise ou carte-couronne à CHF 12.00.
- | <u>E/S/EO</u> | <u>U19/U21/V</u> | <u>U13/U15/ U17/SV</u> |
|---------------|------------------|------------------------|
| 515-534       | 503-522          | 491-510                |
- Dispositions particulières:
1. Une seule maîtrise à positions multiples peut être tirée. En plus d'une maîtrise à plusieurs positions, il est possible de tirer la maîtrise couchée.
  2. Une passe de 10 coups ne peut pas être interrompue.
  3. Toute la maîtrise doit être tirée avec le même type de fusil.
  4. Avant chaque passe on peut tirer des coups d'essais à volonté.
  5. Tous les ayants droit reçoivent la **nouvelle** médaille de maîtrise de la FJT.
  6. La médaille de maîtrise de la FJT est à retirer après le tir à la Centrale de la fête. Aucune médaille de maîtrise ne sera envoyée par courrier postal.





**TG 6301, Die Verbindung von Innovation und Qualität für alle Schützen!**

**TG 6301, L'alliance de l'innovation et de la qualité pour tous les tireurs!**



**POLYTRONIC INTERNATIONAL AG**  
 Pilatusstrasse 12, CH-5630 Muri AG

Tel. 056 675 99 11 Fax. (12)/www.polytronic.ch/info@polytronic.ch

- Parrainage de la cible:** Polytronic International AG, Muri
- Catégorie de classement:** Sport
- Cible:** 10
- Programme de tir:** 60 Coups, coup par coup en 6 passes de 10 coups chacune  
 20 coups à genou  
 20 coups couché  
 20 coups debout
- Allégements de position:** aucune
- Frais de participation:** **CHF 75.00** (sans munitions)  
 (CHF 12.00 Emolument de contrôle, CHF 12.00 part à la médaille de maîtrise, CHF 36.00 Finance de tir, CHF 6.00 Contribution de sport et de formation et CHF 9.00 Taxe d'élimination des déchets)
- Classement:** Classement: En cas d'égalité, appui par les passes à l'envers 6-1, puis par l'âge selon les RTSp de la FST.
- Distinctions:**
- Grande maîtrise:**  
 Médaille de maîtrise de la FJT et distinction de grande maîtrise ou carte-couronne à CHF 15.00.
- | E/S/EO | U19/U21/VU13/U15/ U17/SV |
|--------|--------------------------|
| 510    | 498486                   |
- Petite maîtrise:**  
 Distinction de petite maîtrise ou carte-couronne à CHF 12.00.
- | E/S/EO  | U19/U21/VU13/U15/ U17/SV |
|---------|--------------------------|
| 490-509 | 478-497466-485           |
- Dispositions particulières:**
1. Une seule maîtrise à positions multiples peut être tirée. En plus d'une maîtrise à plusieurs positions, il est possible de tirer la maîtrise couchée.
  2. Une passe de 10 coups ne peut pas être interrompue.
  3. Toute la maîtrise doit être tirée avec le même type de fusil.
  4. Avant chaque passe on peut tirer des coups d'essais à volonté.
  5. Tous les ayants droit reçoivent la **nouvelle** médaille de maîtrise de la FJT.
  6. La médaille de maîtrise de la FJT est à retirer après le tir à la Centrale de la fête. Aucune médaille de maîtrise ne sera envoyée par courrier postal.
  7. En raison de la position du soleil dans le stand de tir, les rangeurs en 3 positions ne sont proposés que l'après-midi.

Sociétés participantes:	Toutes les sociétés de tir à C50, membres d'une SCT de la FST, ainsi que les sociétés suisses de tir à l'étranger, membres de la FST, sont autorisées et invitées à y prendre part.  Les sociétés qui obtiennent le nombre minimal de tireurs au concours des sociétés doivent y prendre part.
Participants:	Seuls les participants licenciés, membres de la société concernée, ont le droit d'y participer. Les participants sont obligés de commander et de tirer la cible «Société C50». Une société de tir ne peut exclure un membre licencié du concours des sociétés.
Contestations:	Toutes les contestations concernant l'admission ou la disqualification de sociétés ou de participants sont tranchées, à la demande du Comité de tir, par le Comité de la FJT avec possibilité de recours aux Organes juridictionnels de la FST.
Sociétés affiliées à la FJT:	Le Concours des sociétés cantonal se déroule avec un classement global.
Sociétés affiliées à la FST:	Le Concours des sociétés intercantonal se déroule avec un classement global.
Programme de tir:	Les résultats de la cible «Société C50» comptent.
Finance de société :	<b>CHF 80.00</b> (CHF 80.00 Produit des passes)
Résultats obligatoires minimaux:	Les résultats obligatoires comprennent 50% des résultats obtenus par l'ensemble des tireurs d'une société de tir. Cependant, 6 résultats tirés comptent cependant. Les décimales ne sont pas prises en compte.
Résultat de société:	Les meilleurs résultats individuels de la société sont pris en compte pour calculer le résultat de la société quelle que soit l'arme utilisée pour les réaliser.
Résultat de société:	Les meilleurs résultats individuels de la société sont pris en compte pour calculer le résultat de la société quelle que soit l'arme utilisée pour les réaliser.
Calculation:	Au total des résultats obligatoire, on ajoute 2% de la somme des résultats non obligatoires. Cette somme est divisée par le nombre de résultats obligatoires. Ce calcul est arrondi à la troisième décimale inférieure.
Classement:	En cas d'égalité de points, appui par le plus grand nombre de participants, puis par les meilleurs résultats individuels.
Dotation:	60% du produit des finances de sociétés du Concours des sociétés C50 et produit des passes et de l'émolument de contrôle individuelles de la cible «Société C50» au moins, une part des dons et le montant des différences éventuelles des cibles à répartition à toutes les sociétés de tir classées.

## Prix pour les sociétés affiliées à la FJT

Ayants droit:	Toutes les sociétés classées ont droit à recevoir un don.
	06 – 10 participants CHF 200.00 (prix souvenir)
	11 – 15 participants CHF 250.00 (prix souvenir)
	16 – 20 participants CHF 300.00 (prix souvenir)
	21 – 25 participants CHF 350.00 (prix souvenir)
	26 – 30 participants CHF 400.00 (prix souvenir)
	31 – 35 participants CHF 450.00 (prix souvenir)
	36 – 99 participants CHF 500.00 (prix souvenir)

Distinction des sociétés: aucune

## Prix pour les sociétés affiliées à la FST

Ayants droit:	Toutes les sociétés classées ont droit à recevoir un prix en espèces.	
Prix de sociétés:	1er prix	CHF 300.00
	2ème prix	CHF 200.00
	3ème prix	CHF 150.00
	Dernier prix	CHF 30.00
Distinction des sociétés:	aucune	

**JUBIN**

**JUBIN FRÈRES SA**  
PORRENTRUUY

LIVRAISONS DE MAZOUT  
STATIONS-SERVICE  
SHOPS

**GRATUITE!**

*L'achat malin!*

032 466 11 75  
www.jubin.ch

f i

**SEBAL**

FABRICATION 100% SUISSE

# Samuel Schneider SA

**Menuiserie - Vitrierie  
Charpente - Couverture  
Ossature Bois - Fenêtres PVC**

**2345 Les Breuleux**

**Tél. 032 954 17 37  
men.schneider@bluewin.ch**

## Règlement du Concours de groupes

**C50**

- Parrainage de la cible:** Samuel Schneider SA, Les Breuleux
- Participation:** Toutes les sociétés de tir à C50, membres d'une SCT de la FST, ainsi que les sociétés suisses de tir à l'étranger, membres de la FST, sont autorisées et invitées à y prendre part avec un nombre illimité de groupes.  
5 participants de la même société de tir forment un groupe.  
Un participant ne peut participer qu'avec un seul groupe C50.
- Programme de tir:** Les résultats de la cible «Groupe C50» sont pris en compte.
- Finance de groupe:** **CHF 50.00**  
(CHF 50.00 finance de passe)
- Dotation:** 100 % des finances de groupes, à 50% des groupes classés.
- Prix de groupes:**
- |              |            |
|--------------|------------|
| 1er prix     | CHF 400.00 |
| 2ème prix    | CHF 300.00 |
| 3ème prix    | CHF 200.00 |
| Dernier prix | CHF 20.00  |
- Classement:** Le total des 5 résultats individuels détermine le rang. En cas d'égalité appui par les meilleurs résultats individuels, ensuite les meilleurs coups profonds de l'ensemble du groupe.
- Inscription:** L'inscription pour le concours de groupes doit se faire en même temps que l'inscription des participants.  
Les participants qui vont participer au concours de groupes doivent pour cela avoir commandé au préalable la cible en «Groupe C50».
- Inscriptions tardives:** Les inscriptions tardives des groupes sont possibles en ligne ou au guichet « Mutations » pour autant que les nouveaux inscrits n'aient pas encore tiré la passe «Groupe C50», voir le point 7.4.
- Mutation:** La composition d'un groupe peut être modifiée pour autant que ni les membres existants ni les nouveaux membres n'aient tiré la passe «Groupe C50», la composition du groupe peut être modifiée gratuitement lors de l'inscription en ligne. Voir le point 7.5.
- Proclamation des résultats:** Il n'y a pas de proclamation des résultats. Les prix en espèces sont versés aux sociétés de tir.

**C50**



**Matteo Biancon**

2350 Saignelégier Rue de la Gruère 5 Tél: 032 951 26 66 E-mail: info@mbtvservices.ch Natel: 078 617 01 34

TV  
HiFi  
Vidéo  
Télécom  
Satellites  
Informatique

Réparation  
Livraison et installation  
Conseils personnalisés à domicile



# TRUTTMANN

SCHWEIZER HANDWERK SEIT 1978

## Vainqueurs de la fête Élite

C50

**Parrainage de la cible:** Truttmann – Sportbekleidung AG, Kriens

Catégorie de classement: Sport

**Droit de participation:** Tous les participants à la 5e Tir Cantonal Jurassien 2024, ont le droit de participer au concours des vainqueurs de la fête. Ne seront classés que les participants qui ont effectué toutes les passes exigées. Les Seniors-vétérans (SV) qui tirent en position couché appuyé, ne participent pas à cette compétition.

Calcul:

**Résultat du vainqueur de la fête = Total des résultats suivants:**

Société	100 %
Groupe	10 %
Art	10 %
Répartition	100 %
Série	100 %
Saint-Hubert	100 %
Distinctions	100 %

En cas d'égalité de points, c'est le meilleur résultat par cible, dans l'ordre indiqué ci-dessus, qui est déterminant.

**Prix Elite:**

1er rang	Don d'une valeur de CHF 400.00 et médaille
2ème rang	Don d'une valeur de CHF 300.00 et médaille
3ème rang	Don d'une valeur de CHF 200.00 et médaille

**Proclamation:** La proclamation des vainqueurs de la fête aura lieu lors de la remise des prix du 28 septembre 2024.

## ROLF ESCHMANN SA

► Bernard Studer - Ing. géomètre breveté - Ing. en génie rural dipl. EPFL / SIA  
► Glovelier / Alle / info@eschmann-geometre.ch / 032 435 56 79

C50

# La meilleure protection pour les tireurs.

amplifon.ch

Les coups de fusil atteignent des niveaux sonores allant jusqu'à 150 décibels. Une protection auditive professionnelle réduit le bruit des tirs à un niveau sûr. Adaptées à votre canal auditif, les protections auditives offrent le meilleur confort possible. **Nous nous ferons un plaisir de vous conseiller sur le modèle le plus adapté à vos besoins.**

10 % de réduction sur les protections auditives standard et sur mesure.

Valable dans toutes les filiales Amplifon en Suisse romande. Bon valable jusqu'au 31.10.2024

**amplifon**



Prenez rendez-vous en ligne

## Vainqueurs de la fête Juniors

C50

**Parrainage de la cible:** Amplifon AG, Baar

**Catégorie de classement:** Sport

**Droit de participation:** Tous les participants à la 5e Tir Cantonal Jurassien 2024, ont le droit de participer au concours des vainqueurs de la fête. Ne seront classés que les participants qui ont effectué toutes les passes exigées. Les Juniors (U13/U15) qui tirent en position couché appuyé, ne participent pas à cette compétition.

**Calcul:**

**Résultat du vainqueur de la fête = Total des résultats suivants:**

Société	100 %
Groupe	10 %
Distinctions	100 %
Juniors	20 %

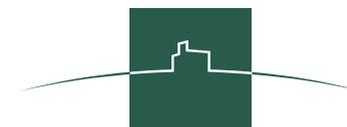
En cas d'égalité de points, c'est le meilleur résultat par cible, dans l'ordre indiqué ci-dessus, qui est déterminant.

**Prix Juniors:**

1er rang	Don d'une valeur de CHF 400.00 et médaille
2ème rang	Don d'une valeur de CHF 300.00 et médaille
3ème rang	Don d'une valeur de CHF 200.00 et médaille

**Proclamation:** La proclamation des vainqueurs de la fête aura lieu lors de la remise des prix du 28 septembre 2024.

C50



# ROUVINEZ

LES DOMAINES

# En plein dans le mille: nos solutions d'assurance et de prévoyance.

Agence générale du Jura  
Olivier Léchenne

Rue de la Molière 22  
2800 Delémont  
T 032 424 40 20  
jura@mobiliere.ch

mobiliere.ch

la Mobilière



Si c'est pas  
d'chez VALLAT,  
j'en veux pas.

B O U C H E R I E

V

QUALITÉ DU BOUCHER

# Vallat

Bure - 032 466 45 60 Delémont - 032 421 46 75

www.boucherievallat.ch

## Récapitulation des cibles et des concours

P50

Cibles	Nombre de coups, genre de feu	Zone des points	Frais de participation	PL	PPA	PO
<b>P50</b>						
Exercice P50	5 cpc	Toutes à 10 points	4.00			
Société P50	10 cpc	P 10	16.00	90/88/87	84/82/81	81/79/78
Militaire (Groupe) P50	4 cpc / 4 ces	P 10	20.00		68/66/65	66/64/63
Art P50	5 cpc	P 100	20.00	435/425/420	415/405/400	400/390/385
Répartition P50	6 cpc	P 10	20.00	55/54/53	52/51/50	50/49/48
Série P50	2 x 3 ces	P 10	20.00		51/50/49	49/48/47
Saint-Ursanne P50	5 cpc / 3 ces	P 10	20.00		68/66/65	66/64/63
Distinctions P50	3 cpc / 3 ces	P 10	13.00		50/49/48	48/47/46
Dons d'honneur P50	3 cpc	P 100	12.00			
Vétérain P50	5 cpc	P 100	20.00	425/420	405/400	390/385
Rachats P50	2 cpc	P 100	6.50	au maximum 48 passes autorisées		
Maîtrise A P50	60, selon les RTSp FST	P 10	75.00	500/488/482 480/468/462	500/488/482 480/468/462	515/503/497 495/483/477
Maîtrise B P50	60, selon les RTSp FST	P 10	75.00			
Concours des sociétés			80.00			
Concours de groupes P50			50.00			
Vainqueurs de la fête P50						

Voir détail sur le plan de tir

**Somme exposée**

**CHF 60'000.00**

P50

**Parrainage de la cible:** Norkom SA, Montfaucon

Armes: Tous les pistolets P50

Cible: Cible à 10 points

Programme de tir: 5 coups par passe, coup par coup, nombre de passes illimitées

Frais de participation: **CHF 4.00 par passe** (sans munitions)  
(CHF 3.25 Finance de tir et CHF 0.75 taxe d'élimination des déchets)

Dispositions particulières: 1. Interruption des passes et passage à toutes les bonnes cibles autorisées.

2. Seules 8 passes peuvent être commandées à l'avance.

**Parrainage de la cible:** Armurerie Stucki Sàrl, Moutier

Catégorie de classement: Pistolets P50 (PL, PPA, PO)

Cible: P10

Programme de tir: 10 coups, coup par coup

Frais de participation: **CHF 16.00** (sans munitions)  
(CHF 6.50 finance de passe, CHF 7.00 Émolument de contrôle, CHF 1.00 Contribution de sport et de formation et CHF 1.50 taxe d'élimination des déchets)

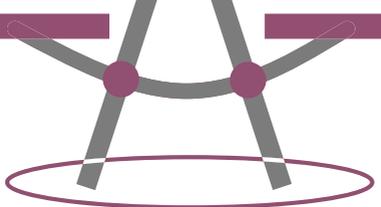
Classement: En cas d'égalité, appui par les coups profonds, puis par l'âge selon les RTSp de la FST.

Distinctions:	E/S/EO	U19/U21/V	U13/U15/U17/SV
Pistolet P50 (PL)	90	88	87
Pistolet à perc. annulaire (PPA)	84	82	81
Pistolet d'ordonnance (PO)	81	79	78

Disposition particulière: Si la société participe au concours des sociétés P50, la cible „Société P50“ est obligatoire pour tous les participants de la société.

## Hôtel-Restaurant de la

# BALANCE SA



**Laurence Donzé**

Rue des Vacheries 9

2345 Les Breuleux

Tél. 032 954 14 13

Fax 032 954 11 45

E-mail: [info@hotelbalance.ch](mailto:info@hotelbalance.ch)

[www.hotelbalance.ch](http://www.hotelbalance.ch)



**Mercier**  
SAVOIR - FAIRE HORLOGER

**Parrainage de la cible:** BKW Energie AG, Bern

Catégorie de classement: Pistolets P50 (PPA, PO)

Cible: P10

Programme de tir: 4 coups, coup par coup  
4 coups en série

Frais de participation: **CHF 20.00** (sans munitions)  
(CHF 18.00 finance de passe, CHF 0.80 Contribution de sport et de formation et CHF 1.20 taxe d'élimination des déchets)

Dotation: Au moins 60% du produit des passes sont répartis immédiatement en espèces. Si la répartition immédiate ne correspond pas à au moins 50%, le montant total de la différence sera versé ultérieurement pour améliorer ou augmenter la série de prix. Si la répartition immédiate constitue 50 à 60%, le montant de la différence est alors affecté au concours des sociétés P50.

Répartition immédiate

de prix en espèce:	80 points	CHF 100.00
	79 points	CHF 80.00
	78 points	CHF 60.00
	77 points	CHF 45.00
	76 points	CHF 35.00
	75 points	CHF 27.00
	74 points	CHF 22.00
	73 points	CHF 18.00
	72 points	CHF 14.00
	71 points	CHF 11.00
	70 points	CHF 8.00

Les répartitions immédiates doivent être retirées pendant la durée de la fête, sinon elles sont perdues.

Classement: En cas d'égalité, appui par les coups profonds, puis par l'âge selon les RTSp de la FST.

Distinctions:		<u>E/S/EO</u>	<u>U19/U21/V</u>	<u>U13/U15/U17/SV</u>
	Pistolet à perc. annulaire (PPA)	68	66	65
	Pistolet d'ordonnance (PO)	66	64	63

Disposition particulière: La cible „Militaire P50“ est obligatoire pour les participants au concours de groupes et le résultat constitue en même temps le résultat pour le groupe.

**Parrainage de la cible:** Banque Valiant, Delémont

Catégorie de classement: Pistolets P50 (PL, PPA, PO)

Cible: P100

Programme de tir: 5 coups, coup par coup

Frais de participation: **CHF 20.00** (sans munitions)  
(CHF 18.75 finance de passe, CHF 0.50 Contribution de sport et de formation et CHF 0.75 taxe d'élimination des déchets)

Dotation: Au moins 60% du produit des passes à 50% des participants.

Prix spéciaux:	1er prix	CHF 500.00
	2ème prix	CHF 300.00
	3ème prix	CHF 250.00

D'autres prix peuvent être attribués.

1er prix en espèces: CHF 60.00      Dernier prix en espèces: CHF 8.00

Classement: En cas d'égalité, appui par les coups profonds, puis par l'âge selon les RTSp de la FST.

Distinctions:		<u>E/S/EO</u>	<u>U19/U21/V</u>	<u>U13/U15/U17/SV</u>
	Pistolet P50 (PL)	435	425	420
	Pistolet à perc. annulaire (PPA)	415	405	400
	Pistolet d'ordonnance (PO)	400	390	385





## Répartition

P50

**Parrainage de la cible:** Quinca SA, Alle

Catégorie de classement: Pistolets P50 (PL, PPA, PO)

Cible: P10

Programme de tir: 6 coups, coup par coup

Frais de participation: **CHF 20.00** (sans munitions)  
(CHF 18.50 finance de passe, CHF 0.60 Contribution de sport et de formation et CHF 0.90 taxe d'élimination des déchets)

Dotation: Au moins 60% du produit des passes sont répartis immédiatement en espèces. Si la répartition immédiate ne correspond pas à au moins 50%, le montant total de la différence sera versé ultérieurement pour améliorer ou augmenter la série de prix. Si la répartition immédiate constitue 50 à 60%, le montant de la différence est alors affecté au concours des sociétés P50.

Répartition immédiate de prix en espèce:

60 points	CHF	80.00
59 points	CHF	60.00
58 points	CHF	40.00
57 points	CHF	26.00
56 points	CHF	20.00
55 points	CHF	15.00
54 points	CHF	12.00
53 points	CHF	8.00

Les répartitions immédiates doivent être retirées pendant la durée de la fête, sinon elles sont perdues.

Classement: En cas d'égalité, appui par les coups profonds, puis par l'âge selon les RTSp de la FST.

Distinctions:

	<u>E/S/EO</u>	<u>U19/U21/V</u>	<u>U13/U15/U17/SV</u>
Pistolet P50 (PL)	55	54	53
Pistolet à perc. annulaire (PPA)	52	51	50
Pistolet d'ordonnance (PO)	50	49	48

P50





**GVH-BP JURA SA**  
 RUE ST-MAURICE 30H  
 2800 DELÉMONT  
 T. +41 (0)32 421 96 76  
 info@gvh-bp.ch

**SUCCURSALE**  
 RUE DE LA CROIX 7  
 2340 LE NOIRMONT  
 T. +41 (0)32 953 10 50  
 www.gvh-bp.ch

*En choisissant GVH-BP Jura SA comme mandataire, vous faites  
 « Mouche plein centre »*

## Série

P50

**Parrainage de la cible:** GVH Jean-François Gnaegi, Delémont

Catégorie de classement: Pistolets P50 (PPA, PO)

Cible: P10

Programme de tir: 2x3 coups en série

Frais de participation: **CHF 20.00** (sans munitions)  
 (CHF 18.50 finance de passe, CHF 0.60 Contribution de sport et de formation  
 et CHF 0.90 taxe d'élimination des déchets)

Dotation: Au moins 60% du produit des passes sont répartis immédiatement en espèces. Si la répartition immédiate ne correspond pas à au moins 50%, le montant total de la différence sera versé ultérieurement pour améliorer ou augmenter la série de prix. Si la répartition immédiate constitue 50 à 60%, le montant de la différence est alors affecté au concours des sociétés P50.

Répartition immédiate  
 de prix en espèce:

60 points	CHF	80.00
59 points	CHF	60.00
58 points	CHF	50.00
57 points	CHF	40.00
56 points	CHF	30.00
55 points	CHF	20.00
54 points	CHF	15.00
53 points	CHF	8.00

Les répartitions immédiates doivent être retirées pendant la durée de la fête, sinon elles sont perdues.

Classement: En cas d'égalité, appui par les coups profonds, puis par l'âge selon les RTSp de la FST.

Distinctions:

	E/S/EO	U19/U21/V	U13/U15/U17/SV
Pistolet à perc. annulaire (PPA)	51	50	49
Pistolet d'ordonnance (PO)	49	48	47



2902 Fontenais  
 078 791 18 03

P50



**Parrainage de la cible:** Exercices de l'Arquebuse et Navigation, Genève

Catégorie de classement: Pistolets P50 (PPA, PO)

Cible: P10

Programme de tir: 5 coups, coup par coup  
3 coups en série

Frais de participation: **CHF 20.00** (sans munitions)  
(CHF 18.00 finance de passe, CHF 0.80 Contribution de sport et de formation et CHF 1.20 taxe d'élimination des déchets)

Dotation: Au moins 60% du produit des passes sont répartis immédiatement en nature. Si la répartition immédiate ne correspond pas à au moins 50%, le montant total de la différence sera versé ultérieurement pour améliorer ou augmenter la série de prix. Si la répartition immédiate constitue 50 à 60%, le montant de la différence est alors affecté au concours des sociétés P50.

Répartition immédiate de prix en nature:	Points	CHF	Montant
	80 points	CHF	100.00
	79 points	CHF	75.00
	78 points	CHF	60.00
	77 points	CHF	40.00
	76 points	CHF	30.00
	75 points	CHF	25.00
	74 points	CHF	20.00
	73 points	CHF	18.00
	72 points	CHF	15.00
	71 points	CHF	10.00
	70 points	CHF	8.00

Les prix en nature doivent être retirés pendant la durée de la fête, sinon ils sont perdus.

Classement: En cas d'égalité, appui par les coups profonds, puis par l'âge selon les RTSp de la FST.

Distinctions:	E/S/EO	U19/U21/V	U13/U15/U17/SV
Pistolet à perc. annulaire (PPA)	68	66	65
Pistolet d'ordonnance (PO)	66	64	63

*Au Fin Gourmet*

Boucherie - Charcuterie - Traiteur

078 632 19 28 - Cornol - 032 462 22 28

josystadelmann@blenwin.ch





## Distinction

P50

**Parrainage de la cible:** Loisirs-Casino du Jura SA, Courrendlin

Catégorie de classement: Pistolets P50 (PPA, PO)

Cible: P10

Programme de tir: 3 coups, coup par coup  
3 coups en série

Frais de participation: **CHF 13.00** (sans munitions)  
(CHF 11.50 émoulement de contrôle, CHF 0.60 Contribution de sport et de formation et CHF 0.90 taxe d'élimination des déchets)

Prix supplémentaires : Remise immédiate de prix en nature:

60 points	CHF	25.00
59 points	CHF	18.00
58 points	CHF	12.00
57 points	CHF	8.00

Les prix en nature doivent être retirés pendant la durée de la fête, sinon ils sont perdus.

Classement: En cas d'égalité, appui par les coups profonds, puis par l'âge selon les RTSp de la FST.

Distinctions:	<u>E/S/EO</u>	<u>U19/U21/V</u>	<u>U13/U15/U17/SV</u>
Pistolet à perc. annulaire (PPA)	50	49	48
Pistolet d'ordonnance (PO)	48	47	46

P50

**E C A • j U R A**

ÉTABLISSEMENT CANTONAL D'ASSURANCE  
IMMOBILIÈRE ET DE PRÉVENTION



# hasler

C'est sûr.

## Entrez! Mais pas sans autorisation.

hasler.ch



## Dons d'honneur

P50

- Parrainage de la cible:** Erwin Dietrich AG, Zürich
- Catégorie de classement:** Pistolets P50 (PL, PPA, PO)
- Cible:** P100
- Programme de tir:** 3 coups, coup par coup
- Frais de participation:** **CHF 12.00** (sans munitions)  
(CHF 11.25 Émoluments de contrôle, CHF 0.30 Contribution de sport et de formation et CHF 0.45 taxe d'élimination des déchets)
- Dotation:** Tous les dons d'honneur en nature sans attribution spéciale, mais au minimum le 100 % du produit des émoluments de contrôle.
- Prix spéciaux:**
- |           |            |
|-----------|------------|
| 1er prix  | CHF 400.00 |
| 2ème prix | CHF 300.00 |
| 3ème prix | CHF 200.00 |
| 4ème prix | CHF 150.00 |
| 5ème prix | CHF 120.00 |
- D'autres prix peuvent être attribués.
- Classement:** Le total des deux meilleurs coups détermine le rang. En cas d'égalité de points, appui par le troisième meilleur coup, puis par l'âge selon les RTSp de la FST.
- Distinctions:** aucune
- Dispositions particulières:**
1. Les gagnants des prix spéciaux annoncés sont invités à la remise des prix et pourront choisir leur prix selon l'ordre de leur classement.
  2. Les prix spéciaux non retirés parviennent à leur destinataire sans frais dans les 4 semaines suivant la remise des prix, pour autant que leur nature n'exige pas une remise en mains propres
  3. Un échange de dons d'honneur n'est pas possible.

**Landi**  
ARCJURA SA

**TopShop**  
**AGROLA**

[www.landiarcjura.ch](http://www.landiarcjura.ch)

**LEU & HELFENSTEIN**  
Schiessanlagen | Indoor | Outdoor

Kugelfangsysteme, Blendensysteme  
Scheibenlifte- und Transportanlagen  
Schallschutzsysteme, Bodenbeläge  
Dachkonstruktionen, Spezial-  
Anfertigungen, Zubehör

Wir treffen seit  
bald 60 Jahren mit  
Schweizer Innovation  
ins Ziel!  
Die Produktion passt  
sich laufend den Be-  
dürfnissen und aktu-  
ellen Anforderungen  
an.

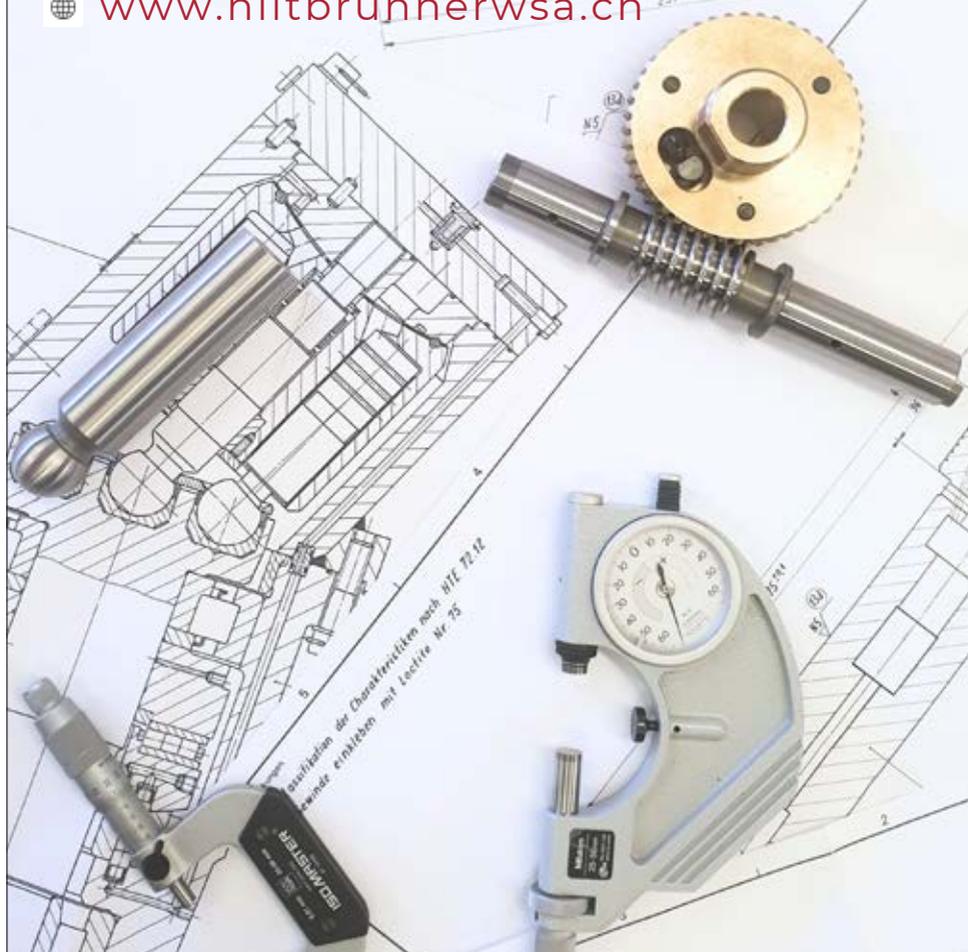
Leu & Helfenstein AG | 6212 St. Erhard | +41 41 921 40 10  
info@leu-helfenstein.ch | www.leu-helfenstein.ch

# WALTER HILTBRUNNER

Mécanique de précision · Hydraulique

Route de Recolaine 13  
2824 Vicques

032 436 10 30  
info@hiltbrunnerwsa.ch  
www.hiltbrunnerwsa.ch



## Vétéran

P50

**Parrainage de la cible:** Walther Hiltbrunner, Vicques

**Participants:** Tous les Vétérans et Senior-vétérans selon la FST, année de naissance 1964 ou plus âgés

**Catégorie de classement:** Pistolets P50 (PL, PPA, PO)

**Cible:** P100

**Programme de tir:** 5 coups, coup par coup

**Frais de participation:** **CHF 20.00** (sans munitions)  
(CHF 18.75 finance de passe, CHF 0.50 Contribution de sport et de formation et CHF 0.75 taxe d'élimination des déchets)

**Dotation:** Au moins 60% du produit des passes à 50% des participants à chaque catégorie.

**Prix spéciaux:**

1er prix	CHF 400.00
2ème prix	CHF 200.00
3ème prix	CHF 150.00

D'autres prix peuvent être attribués.  
1er prix en espèces: CHF 60.00    Dernier prix en espèces: CHF 8.00

**Classement:** En cas d'égalité, appui par les coups profonds, puis par l'âge selon les RTSp de la FST.

**Distinctions:**

	v	sv
Pistolet P50 (PL)	425	420
Pistolet à perc. annulaire (PPA)	405	400
Pistolet d'ordonnance (PO)	390	385

# THIÉVENT & GERBER

menuiserie \* générale



**Parrainage de la cible:** Brasserie BFM SA, Saignelégier

Catégories de classement: Pistolet PL P50 (Cat. A)  
Pistolet PPA P50 (Cat. B)  
Pistolet PO P50 (Cat. C)

Cible: P100

Programme de tir: 2 coups par passe, coup par coup, au maximum 48 passes autorisées

Frais de participation: **CHF 6.50** (sans munitions)  
(CHF 6.00 Finance de passe und CHF 0.20 Contribution de sport et de formation et CHF 0.30 taxe d'élimination des déchets)

Dotation: Au moins 60% du produit des passes à chaque catégorie.

Répartition immédiate en espèces pour coups profonds:	Cat. A		Cat. B		Cat. C	
	Points	CHF	Points	CHF	Points	CHF
100 points	30.00	CHF 30.00	45.00	CHF 45.00	60.00	CHF 60.00
99 points	20.00	CHF 20.00	25.00	CHF 25.00	30.00	CHF 30.00
98 points	12.00	CHF 12.00	15.00	CHF 15.00	20.00	CHF 20.00
97 points	8.00	CHF 8.00	10.00	CHF 10.00	12.00	CHF 12.00

Les répartitions immédiates doivent être retirées pendant la durée de la fête, sinon elles sont perdues.

Le participant reçoit par livret de tir au maximum CHF 300.00 en espèces et CHF 200.00 en nature.

Prix spéciaux:	Cat. A		Cat. B		Cat. C	
	Points	CHF	Points	CHF	Points	CHF
1er prix	600.00	CHF 600.00	600.00	CHF 600.00	600.00	CHF 600.00
2ème prix	400.00	CHF 400.00	400.00	CHF 400.00	400.00	CHF 400.00
3ème prix	300.00	CHF 300.00	350.00	CHF 350.00	300.00	CHF 300.00

D'autres prix peuvent être attribués.  
1er prix en espèces: CHF 60.00    Dernier prix en espèces: CHF 8.00

Classement: Le total des 15 meilleurs coups détermine le rang. En cas d'égalité de points, appui par les meilleurs coups suivants, puis par l'âge selon les RTSp de la FST.

Disposition particulière: Toutes les passes doivent être tirées avec le même type de pistolet.





Never just drive.

Hyundai **N-Range**:  
 New i30 N | all-new i20 N | all-new KONA N.  **HYUNDAI**

\* La garantie usine européenne de 5 ans avec kilométrage illimité est seulement valable pour les véhicules acquis par un client final chez un partenaire officiel Hyundai (en Suisse et dans l'Espace économique européen), selon les conditions dans le document de garantie. - Plus d'informations sur [hyundai.ch/garantie](http://hyundai.ch/garantie)

**G**arage du Tabeillon  
 Montavon SA  Glovelier  
 2855 Glovelier T 032 426 71 29 [www.tabeillon.ch](http://www.tabeillon.ch)  
 Partenaire officiel  **HYUNDAI**

**Maîtrise A** Nouvelle médaille de maîtrise **P50**

**Parrainage de la cible:** Garage du Tabeillon, Glovelier  
**Catégorie de classement:** Pistolets P50 (PL, PPA),  
**Cible:** P50 Cible pistolet (PP-10, 50 cm)  
**Programme de tir:** 60 coups, coup par coup en 6 passes à 10 coups chacune  
**Frais de participation:** **CHF 75.00** (sans munitions)  
 (CHF 12.00 émoluments de contrôle, CHF 12.00 part à la médaille de maîtrise, CHF 36.00 finance de tir, CHF 6.00 contribution de sport et de formation et CHF 9.00 taxe d'élimination des déchets)

**Classement:** En cas d'égalité, appui par les passes à l'envers 6-1, puis par l'âge selon les RTSp de la FST.

**Distinctions:** **Grande maîtrise :**  
 Médaille de maîtrise de la FJT et distinction de grande maîtrise ou carte-couronne à CHF 15.00.

	E/S/EO	U19/U21/V	U13/U15/U17/SV
Pistolet P50 (PL)	500	488	482
Pistolet à perc. annulaire (PPA)	500	488	482

**Petite maîtrise:**  
 Distinction de petite maîtrise ou carte-couronne à CHF 12.00.

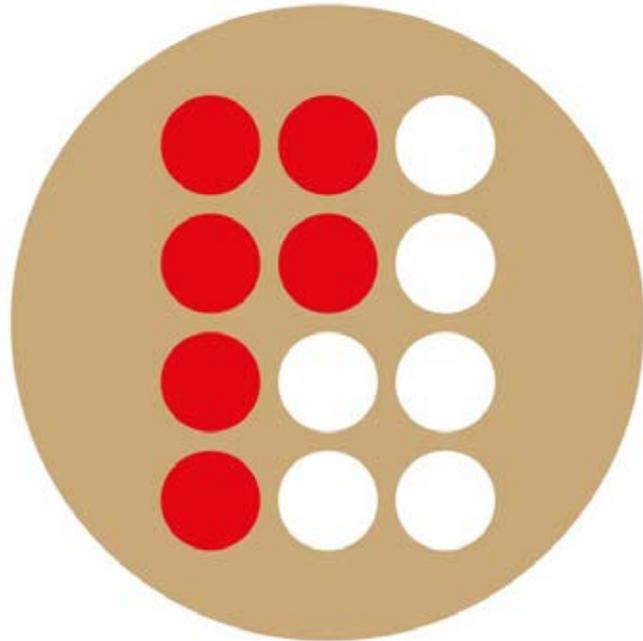
	E/S/EO	U19/U21/V	U13/U15/U17/SV
Pistolet P50 (PL)	480-499	468-487	462-481
Pistolet à perc. annulaire (PPA)	480-499	468-487	462-481

- Dispositions particulières:**
1. Les participants n'ont le droit de tirer qu'une maîtrise au pistolet P50/P25.
  2. Une passe de 10 coups ne peut pas être interrompue.
  3. Toute la maîtrise doit être tirée avec le même type de pistolet.
  4. Avant chaque passe on peut tirer des coups d'essais à volonté.
  5. Tous les ayants droit reçoivent la **nouvelle** médaille de maîtrise de la FJT.
  6. La médaille de maîtrise de la FJT est à retirer après le tir à la Centrale de la fête. Aucune médaille de maîtrise ne sera envoyée par courrier postal.

**P50**

- Parrainage de la cible:** Loterie Romande, Delémont
- Catégorie de classement:** Pistolets P50 (PPA, PO)
- Cible:** P10
- Programme de tir:**  
 1er Partie: **Programme de précision**  
 30 coups en 6 séries de 5 coups chacune à 5 minutes par série, dès le commandement
- 2e Partie: **Programme de vitesse**  
 30 coups en 6 séries de 5 coups chacune en 30 secondes par série, dès le commandement
- La partie précision doit être tirée avant la partie vitesse.
  - Avant chaque partie du programme, cinq coups d'essai au maximum peuvent être tirés à la cible «Exercice».
  - La partie du programme commencée ne peut pas être interrompue.
  - Avant la libération de la cible, le bras tenant l'arme ne doit pas être relevé de plus de 45°.
- Frais de participation:** **CHF 75.00** (sans munitions)  
 (CHF 12.00 émoulement de contrôle, CHF 12.00 part à la médaille de maîtrise, CHF 36.00 finance de tir, CHF 6.00 contribution de sport et de formation et CHF 9.00 taxe d'élimination des déchets)
- Classement:** En cas d'égalité, appui par les passes à 10 coups à l'envers 6-1, puis par l'âge selon les RTSp de la FST.
- Distinctions:** **Grande maîtrise :**  
 Médaille de maîtrise de la FJT et distinction de grande maîtrise ou carte-couronne à CHF 15.00.
- |                                  | <u>E/S/EO</u> | <u>U19/U21/V</u> | <u>U13/U15/U17/SV</u> |
|----------------------------------|---------------|------------------|-----------------------|
| Pistolet à perc. annulaire (PPA) | 535           | 523              | 517                   |
| Pistolet d'ordonnance (PO)       | 515           | 503              | 497                   |
- Petite maîtrise:**  
 Distinction de petite maîtrise ou carte-couronne à CHF 12.00.
- |                                  | <u>E/S/EO</u> | <u>U19/U21/V</u> | <u>U13/U15/U17/SV</u> |
|----------------------------------|---------------|------------------|-----------------------|
| Pistolet à perc. annulaire (PPA) | 515-534       | 503-522          | 497-516               |
| Pistolet d'ordonnance (PO)       | 495-514       | 483-502          | 477-496               |
- Dispositions particulières:**
1. Les participants n'ont le droit de tirer qu'une maîtrise au pistolet P50/P25.
  2. Toute la maîtrise doit être tirée avec le même type de pistolet.
  3. Tous les ayants droit reçoivent la **nouvelle** médaille de maîtrise de la FJT.
  4. La médaille de maîtrise de la FJT est à retirer après le tir à la Centrale de la fête. Aucune médaille de maîtrise ne sera envoyée par courrier postal.

- Sociétés participantes:** Toutes les sociétés de tir à P50, membres d'une SCT de la FST, ainsi que les sociétés suisses de tir à l'étranger, membres de la FST, sont autorisées et invitées à y prendre part.
- Les sociétés qui obtiennent le nombre minimal de tireurs au concours des sociétés doivent y prendre part.
- Participants:** Seuls les participants licenciés, membres de la société concernée, ont le droit d'y participer. Les participants sont obligés de commander et de tirer la cible «Société P50». Une société de tir ne peut exclure un membre licencié du concours des sociétés.
- Contestations:** Toutes les contestations concernant l'admission ou la disqualification de sociétés ou de participants sont tranchées, à la demande du Comité de tir, par le Comité de la FJT avec possibilité de recours aux Organes juridictionnels de la FST.
- Classement:** Le Concours des sociétés se déroule avec un classement global.
- Programme de tir:** Les résultats de la cible «Société P50» comptent.
- Finance de société** **CHF 80.00**  
 (CHF 80.00 Finance de passe)
- Résultats obligatoires minimaux:** Les résultats obligatoires comprennent 50% des résultats obtenus par l'ensemble des tireurs d'une société de tir. Cependant, 5 résultats tirés comptent cependant. Les décimales ne sont pas prises en compte.
- Résultat de société:** Les meilleurs résultats individuels de la société sont pris en compte pour calculer le résultat de la société quelle que soit l'arme utilisée pour les réaliser.
- Calcul:** Au total des résultats obligatoire, on ajoute 2% de la somme des résultats non obligatoires. Cette somme est divisée par le nombre de résultats obligatoires. Ce calcul est arrondi à la troisième décimale inférieure.
- Classement:** En cas d'égalité de points, appui par le plus grand nombre de participants, puis par les meilleurs résultats individuels.
- Toutes les sociétés qui obtiennent le minimum des résultats obligatoires pour le calcul du résultat de leur société, sont classées
- Dotation:** 60% du produit des finances de sociétés du Concours des sociétés P50 et produit des passes et de l'émoulement de contrôle individuelles de la cible «Société P50» au moins, une part des dons et le montant des différences éventuelles des cibles à répartition à toutes les sociétés de tir classées.
- Prix de sociétés:** Toutes les sociétés classées ont droit à recevoir un prix en espèces.
- |              |            |
|--------------|------------|
| 1er prix     | CHF 400.00 |
| 2ème prix    | CHF 300.00 |
| 3ème prix    | CHF 200.00 |
| dernier prix | CHF 30.00  |
- Distinction des sociétés:** aucune



# preci-dip

**Parrainage de la cible:** Préc-Dip SA, Delémont

**Participation:** Toutes les sociétés de tir à P50, membres d'une SCT de la FST, ainsi que les sociétés suisses de tir à l'étranger, membres de la FST, sont autorisées et invitées à y prendre part avec un nombre illimité de groupes.

4 participants de la même société de tir forment un groupe.

Un participant ne peut participer qu'avec un seul groupe P50 et qu'avec un seul groupe P25.

**Catégories :** Le concours de groupes P50 ne se tire qu'en une seule catégorie. Les participants peuvent tirer avec les armes admises à la cible « Militaire P50 ».

**Programme de tir:** Les résultats de la cible « Militaire P50 » sont pris en compte.

**Finance de groupe:** **CHF 50.00**  
(CHF 50.00 finance de passe)

**Dotation:** 100 % des finances de groupes, à 50% des groupes classés de chaque catégorie.

<b>Prix de groupes:</b>	1er prix	CHF 400.00
	2ème prix	CHF 300.00
	3ème prix	CHF 200.00
	Dernier prix	CHF 20.00

**Classement:** Le total des 4 résultats individuels détermine le rang. En cas d'égalité appui par les meilleurs résultats individuels, ensuite les meilleurs coups profonds de l'ensemble du groupe.

**Inscription:** L'inscription pour le concours de groupes doit se faire en même temps que l'inscription des participants.

Pour participer au concours de groupes, les tireurs doivent avoir commandé au préalable la cible « Militaire P50 ».

**Inscriptions tardives:** Les inscriptions tardives des groupes sont possibles en ligne ou au guichet « Mutations » pour autant que les nouveaux inscrits n'aient pas encore tiré la passe « Militaire P50 », voir le point 7.4.

**Mutation:** La composition d'un groupe peut être modifiée pour autant que ni les membres existants ni les nouveaux membres n'aient tiré la passe « Militaire P50 », la composition du groupe peut être modifiée gratuitement lors de l'inscription en ligne. Voir le point 7.5.

**Proclamation des résultats:** Il n'y a pas de proclamation des résultats. Les prix en espèces sont versés aux sociétés de tir.



**Parrainage de la cible:** Louis Bélet SA, Vendlincourt

Catégorie de classement: Pistolets P50 (PL, PPA, PO)

Droit de participation: Tous les participants à la 5e Tir Cantonal Jurassien 2024, ont le droit de participer au concours des vainqueurs de la fête.

Calcul: **Résultat du vainqueur de la fête = Total des résultats suivants:**

	PPA et PO	PL
Société	100 %	98.0 %
Militaire	100 %	100 %
Art	10 %	9.8 %
Répartition	100 %	98.0 %
Série	100 %	100 %
Saint-Ursanne	100 %	100 %
Distinctions	100 %	100 %

En cas d'égalité de points, c'est le meilleur résultat par cible, dans l'ordre indiqué ci-dessus, qui est déterminant.

Prix: 1er rang Don d'une valeur de CHF 400.00 et médaille  
 2ème rang Don d'une valeur de CHF 250.00 et médaille  
 3ème rang Don d'une valeur de CHF 150.00 et médaille

Proclamation: La proclamation des vainqueurs de la fête aura lieu lors de la remise des prix du 28 septembre 2024.





granulés de la région  
pour la région

032 423 28 44 (13h30-17h)  
pellets@groupe-corbat.ch  
Route de Bonfol 13  
2943 Vendlincourt  
[www.pelletsdujura.ch](http://www.pelletsdujura.ch)

 groupe corbat

pellets  
du jura

## Récapitulation des cibles et des concours

P25

Cibles	Nombre de coups, genre de feu	Zone des points	Frais de participation	PPA	PPC	PO
<b>P25</b>						
Exercice P25	5 ces	Toutes à 10 points	4.00			
Société P25	5 ces / 5 ces / 5 ces	ISSF	16.00	135/132/129	135/132/129	129/126/123
Standard (Groupe) P25	5 ces / 5 ces	PP 10	20.00	85/83/81	85/83/81	80/78/76
Duel P25	5 ces / 5 ces	ISSF	20.00	84/82/80	84/82/80	77/75/73
Série P25	5 ces / 5 ces	ISSF	13.00	91/89/87	91/89/87	86/84/82
Saint-Marcel P25	5 ces / 5 ces	ISSF	20.00	91/89/87	91/89/87	86/84/82
Vétéran P25	5 ces / 5 ces	PP 10	20.00	83/81	83/81	78/76
Junior P25	5 ces / 5 ces	ISSF	13.00	89/87		
Maîtrise C P25	60, selon les RTSp FST		75.00	530/518/512 510/498/492	530/518/512 510/498/492	530/518/512 510/498/492
Concours des sociétés			80.00			
Concours de groupes P25			50.00			
Vainqueurs de la fête P25	Elite				Voir détail sur le plan de tir	
Vainqueurs de la fête P25	Juniors				Voir détail sur le plan de tir	

**Somme exposée**

**CHF 40'000.00**

## Exercice

P25

- Parrainage de la cible:** BKW Energie AG, Bern
- Armes: Pistolets P25 (PPA, PPC, PO)
- Cible: Cible vitesse 25m (zone d'évaluation 5-10)  
Cible précision 25m pistolet (PP-10 / 50cm)
- Programme de tir: par passe, au max. une série de coups d'essai à 5 coups
- Frais de participation: **CHF 4.00 par passe** (sans munitions)  
(CHF 3.25 Finance de tir et CHF 0.75 taxe d'élimination des déchets)
- Disposition particulière: Seules 8 passes peuvent être commandées à l'avance.

## Société

P25

- Parrainage de la cible:** Groupe Corbat A. et C. SA, Vendlincourt
- Catégorie de classement: Pistolets P25 (PPA, PPC, PO)
- Cible: Cible vitesse 25m (zone d'évaluation 5-10)
- Programme de tir: 1 série de 5 coups en 50 secondes sans indication du temps  
1 série de 5 coups en 40 secondes sans indication du temps  
1 série de 5 coups en 30 secondes sans indication du temps
- Frais de participation: **CHF 16.00** (sans munitions)  
(CHF 5.25 finance de passe, CHF 7.00 Émoluments de contrôle, CHF 1.50 Contribution de sport et de formation et CHF 2.25 taxe d'élimination des déchets)
- Classement: En cas d'égalité, appui par les coups profonds, puis par l'âge selon les RTSp de la FST.
- Distinctions:
- |                                  | E/S/EO | U19/U21/V | U13/U15/U17/SV |
|----------------------------------|--------|-----------|----------------|
| Pistolet à perc. annulaire (PPA) | 135    | 132       | 129            |
| Pistolet à perc. centrale (PPC)  | 135    | 132       | 129            |
| Pistolet d'ordonnance (PO)       | 129    | 126       | 123            |
- Disposition particulière: Si la société participe au concours des sociétés P25, la cible „Société P25“ est obligatoire pour tous les participants de la société.

## Près de chez vous.

Votre spécialiste:



**OPPLIGER**  
MENUISERIE | AGENCEMENT  
www.oppligersa.ch

Les spécialistes pour  
**EgoKiefer**  
Fenêtres et portes



**JEAN-LUC PAUPE**  
**BOUCHERIE ARTISANALE**  
- 2822 COURROUX -



**d | demotec**  
graphisme | imprimerie | porrentruy

GRAPHISME • ÉDITION • FLYERS • BROCHURES  
IDENTITÉ VISUELLE • PHOTOCOPIES • AFFICHES  
IMPRESSION NUMÉRIQUE • RÉALISATION PUBLICITAIRE

**POUR DES  
IMPRESSIONS  
TOUJOURS CIBLÉES !**

## Standard (Groupe P25)

P25

**Parrainage de la cible:** La Factory, Porrentruy

Catégorie de classement: Pistolets P25 (PPA, PPC, PO)

Cible: Cible précision 25m pistolet (PP-10 / 50cm)

Programme de tir: 2 séries de 5 coups en 150 secondes dès le commandement  
(L'observation avec lunettes d'approche est autorisée)

Frais de participation: **CHF 20.00** (sans munitions)  
(CHF 17.50 finance de passe, CHF 1.00 Contribution de sport et de formation et CHF 1.50 taxe d'élimination des déchets)

Dotation: Au moins 60% du produit des passes à 50% des participants.

Prix spéciaux:

1er prix	CHF 400.00
2ème prix	CHF 350.00
3ème prix	CHF 200.00

D'autres prix peuvent être attribués.  
1er prix en espèces: CHF 50.00    Dernier prix en espèces: CHF 8.00

Classement: En cas d'égalité, appui par les coups profonds, puis par l'âge selon les RTSp de la FST.

Distinctions:	E/S/EO	U19/U21/V	U13/U15/U17/SV
Pistolet à perc. annulaire (PPA)	85	83	81
Pistolet à perc. centrale (PPC)	85	83	81
Pistolet d'ordonnance (PO)	80	78	76

Disposition particulière: La cible „Standard P25“ est obligatoire pour les participants au concours de groupes et le résultat constitue en même temps le résultat pour le groupe.

**Althaus Hervé**  
Vie de Grandgourt 26 - 2925 BUIX    Tél. 032 475 61 82

**Dépannage 24/24**

**Parrainage de la cible:** FEINWERKBAU, C-MA Trading GmbH, Schöftland

Catégorie de classement: Pistolets P25 (PPA, PPC, PO)

Cible: Cible vitesse 25m (zone d'évaluation 5-10)

Programme de tir: 2 séries de 5 coups comme suit:

- Après le commandement «chargez», les participants ont une minute pour s'installer.
- Après une minute, le directeur de tir commande «attention». La cible disparaît et la série est alors considérée comme commencée.
- Après 7 secondes, la cible apparaît 5 fois pour 3 secondes, avec des intervalles de 7 secondes.
- Avant la libération de la cible, le bras tenant l'arme ne doit pas être relevé de plus de 45°

Frais de participation: **CHF 20.00** (sans munitions)  
(CHF 17.50 finance de passe, CHF 1.00 Contribution de sport et de formation et CHF 1.50 taxe d'élimination des déchets)

Dotation: Au moins 60% du produit des passes à 50% des participants à chaque catégorie..

Prix spéciaux:

1er prix	CHF 400.00
2ème prix	CHF 200.00
3ème prix	CHF 150.00
4ème prix	CHF 120.00

D'autres prix peuvent être attribués.

1er prix en espèces: CHF 50.00      Dernier prix en espèces: CHF 8.00

Classement: En cas d'égalité, appui par le résultat de la 2ème série, puis par les coups profonds, puis par l'âge selon les RTSp de la FST.

Distinctions:	E/S/EO	U19/U21/V	U13/U15/U17/SV
Pistolet à perc. annulaire (PPA)	84	82	80
Pistolet à perc. centrale (PPC)	84	82	80
Pistolet d'ordonnance (PO)	77	75	73

Disposition particulière: Il est interdit de tirer plus d'un coup sur la cible libérée pendant trois secondes.

# Le Quotidien

## JURASSIEN



## Votre éco-constructeur

## 12 Domaines de compétences

- ! Entreprise générale/Entreprise totale
- ! Renovations et assainissements
- ! Béton armé et maçonnerie
- ! Ouvrages d'art en béton armé
- ! Génie civil
- ! Terrassements et travaux spéciaux
- ! Revêtements bitumineux
- ! Travaux hydrauliques
- ! Renaturation et protection contre les crues/Génie hydraulique
- ! Valorisation des matériaux
- ! Déconstruction et désamiantage
- ! Peinture et plâtrerie



À la recherche d'un nouveau défi ?  
Rejoignez-nous!  
[www.martiarcjura.ch/fr/emplois](http://www.martiarcjura.ch/fr/emplois)

La Cornolins - Cornol, M. Schreyer

## Série

P25

**Parrainage de la cible:** Marti Arc Jura SA, Porrentruy

Catégorie de classement: Pistolets P25 (PPA, PPC, PO)

Cible:

Cible vitesse 25m (zone d'évaluation 5-10)

Programme de tir:

2 séries de 5 coups comme suit:

- Après le commandement «chargez», les participants ont une minute pour s'installer.
- Après une minute, le directeur de tir commande «attention». La cible disparaît et la série est alors considérée comme commencée.
- Après 7 secondes, la cible apparaît 30 secondes.
- Avant la libération de la cible, le bras tenant l'arme ne doit pas être relevé de plus de 45°

Frais de participation:

**CHF 13.00** (sans munitions)  
(CHF 10.50 Émolument de contrôle et CHF 1.00 Contribution de sport et de formation et CHF 1.50 taxe d'élimination des déchets)

Prix supplémentaires :

Remise immédiate de prix en nature:

100 points	CHF 25.00
99 points	CHF 12.00

Les prix en nature doivent être retirés pendant la durée de la fête, sinon ils sont perdus.

Classement:

En cas d'égalité, appui par le résultat de la 2ème série, puis par les coups profonds, puis par l'âge selon les RTSp de la FST.

Distinctions:

	E/S/EO	U19/U21/V	U13/U15/U17/SV
Pistolet à perc. annulaire (PPA)	91	89	87
Pistolet à perc. centrale (PPC)	91	89	87
Pistolet d'ordonnance (PO)	86	84	82



**Cédric et Audrey Pantel**  
2830 Vellerat  
032.435.16.61  
[www.coq-dor.ch](http://www.coq-dor.ch)



## Saint-Marcel

P25

**Parrainage de la cible:** AZ informatique, Porrentruy

Catégorie de classement: Pistolets P25 (PPA, PPC, PO)

Cible: Cible vitesse 25m (zone d'évaluation 5-10)

Programme de tir: 2 séries de 5 coups comme suit:

- Après le commandement «chargez», les participants ont une minute pour s'installer.
- Après une minute, le directeur de tir commande «attention». La cible disparaît et la série est alors considérée comme commencée.
- Après 7 secondes, la cible apparaît 30 secondes.
- Avant la libération de la cible, le bras tenant l'arme ne doit pas être relevé de plus de 45°.

Frais de participation: **CHF 20.00** (sans munitions)  
(CHF 17.50 Finance de passe et CHF 1.00 Contribution de sport et de formation et CHF 1.50 taxe d'élimination des déchets)

Dotation: Au moins 60% du produit des passes sont répartis immédiatement en nature. Si la répartition immédiate ne correspond pas à au moins 50%, le montant total de la différence sera versé ultérieurement pour améliorer ou augmenter la série de prix. Si la répartition immédiate constitue 50 à 60%, le montant de la différence est alors affecté au concours des sociétés P25.

Répartition immédiate de prix en nature:	100 points	CHF	70.00
	99 points	CHF	50.00
	98 points	CHF	40.00
	97 points	CHF	30.00
	96 points	CHF	25.00
	95 points	CHF	18.00
	94 points	CHF	12.00
	93 points	CHF	8.00

Les prix en nature doivent être retirés pendant la durée de la fête, sinon ils sont perdus.

Classement: En cas d'égalité, appui par le résultat de la 2ème série, puis par les coups profonds, puis par l'âge selon les RTSp de la FST.

Distinctions:	E/S/EO	U19/U21/V	U13/U15/U17/SV
Pistolet à perc. annulaire (PPA)	91	89	87
Pistolet à perc. centrale (PPC)	91	89	87
Pistolet d'ordonnance (PO)	86	84	82

P25

**Parrainage de la cible:** Banque Raiffeisen du Val-Terbi, Vicques

Participants: Tous les Vétéran et Senior-vétéran selon la FST, année de naissance 1964 ou plus âgés

Catégorie de classement: Pistolets P25 (PPA, PPC, PO)

Cible: Cible précision 25m pistolet (PP-10 / 50cm)

Programme de tir: 2 séries de 5 coups en 150 secondes dès le commandement (L'observation avec lunettes d'approche est autorisée)

Frais de participation: **CHF 20.00** (sans munitions)  
(CHF 17.50 finance de passe, CHF 1.00 Contribution de sport et de formation et CHF 1.50 taxe d'élimination des déchets)

Dotation: Au moins 60% du produit des passes à 50% des participants.

Prix spéciaux:

1er prix	CHF 400.00
2ème prix	CHF 200.00
3ème prix	CHF 120.00

D'autres prix peuvent être attribués.  
1er prix en espèces: CHF 50.00    Dernier prix en espèces: CHF 8.00

Classement: En cas d'égalité, appui par les coups profonds, puis par l'âge selon les RTSp de la FST.

Distinctions:

	V	SV
Pistolet à percussion annulaire (PPA)	83	81
Pistolet à percussion centrale (PPC)	83	81
Pistolet d'ordonnance (PO)	78	76

**Parrainage de la cible:** Blumwaffen, Erlenbach

Catégorie de classement: Tous les Juniors (U13-U21) selon la FST, année de naissance 2004 ou plus jeunes.

Catégorie de classement: Pistolet à percussion annulaire (PPA)

Cible: Cible vitesse 25m (zone d'évaluation 5-10)

Programme de tir: 2 séries de 5 coups comme suit:

- Après le commandement «chargez», les participants ont une minute pour s'installer.
- Après une minute, le directeur de tir commande «attention». La cible disparaît et la série est alors considérée comme commencée.
- Après 7 secondes, la cible apparaît 30 secondes.
- Avant la libération de la cible, le bras tenant l'arme ne doit pas être relevé de plus de 45°

Frais de participation: **CHF 13.00** (sans munitions)  
(CHF 10.50 Émoluments de contrôle et CHF 1.00 Contribution de sport et de formation et CHF 1.50 taxe d'élimination des déchets)

Prix spéciaux :

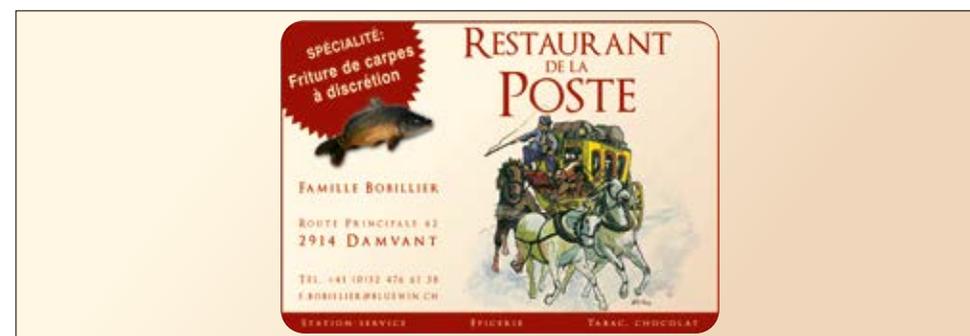
1er prix	CHF 400.00
2ème prix	CHF 300.00
3ème prix	CHF 200.00

Classement: En cas d'égalité, appui par le résultat de la 2ème série, puis par les coups profonds, puis par l'âge selon les RTSp de la FST.

Distinction spéciale:

	U19/U21	U13/U15/U17
Pistolet à percussion annulaire (PPA)	89	87

Disposition particulière: Les juniors reçoivent **la médaille spécifique Juniors**.



**Parrainage de la cible:** Swisscom AG, Bern

Catégorie de classement: Pistolets P25 (PPA, PPC, PO)

Cibles: 1<sup>er</sup> partie: Cible précision 25m pistolet (PP-10 / 50cm)  
2<sup>ème</sup> partie: Cible vitesse 25m (zone d'évaluation 5-10)

Programme de tir: Avant chaque partie du programme, une série de 5 coups d'essai à la cible «Exercice» est autorisée. Le programme précision doit être tiré avant le programme de vitesse.

**1. Partie: Programme précision**

30 coups en 6 séries de 5 coups chacune sur la cible précision Pistolet 25 m PP-10/50 cm) en 5 minutes pour chaque série dès le commandement.

- Après le commandement «chargez», les participants ont une minute pour s'installer.
- Après une minute, le directeur de tir commande «attention». La cible disparaît.
- L'observation avec lunettes d'approche est autorisée.

**2. Partie: Programme de vitesse**

30 coups en 6 séries de 5 coups sur la cible feu de vitesse Pistolet 25m (zone d'évaluation 5-10).

- Après le commandement «chargez», les participants ont une minute pour s'installer.
- Après une minute, le directeur de tir commande «attention». La cible disparaît et la série est alors considérée comme commencée.
- Après 7 secondes, la cible apparaît 5 fois pour 3 secondes, avec des intervalles de 7 secondes.
- Avant la libération de la cible, le bras tenant l'arme ne doit pas être relevé de plus de 45°.

Frais de participation: **CHF 75.00** (sans munitions)  
(CHF 12.00 émoluments de contrôle, CHF 12.00 part à la médaille de maîtrise, CHF 36.00 finance de tir, CHF 6.00 contribution de sport et de formation et CHF 9.00 taxe d'élimination des déchets)

Classement: En cas d'égalité, appui par les passes à 10 coups à l'envers 6-1, puis par l'âge selon les RTSp de la FST.

Distinctions: **Grande maîtrise :**  
Médaille de maîtrise de la FJT et distinction de grande maîtrise ou carte-couronne à CHF 15.00.

	E/S/EO	U19/U21/V	U13/U15/U17/SV
Pistolet à perc. annulaire (PPA)	530	518	512
Pistolet à perc. centrale (PPC)	530	518	512
Pistolet d'ordonnance (PO)	505	493	487

**Petite maîtrise:**

Distinction de petite maîtrise ou carte-couronne à CHF 12.00.

	E/S/EO	U19/U21/V	U13/U15/U17/SV
Pistolet à perc. annulaire (PPA)	510-529	498-517	492-511
Pistolet à perc. centrale (PPC)	510-529	498-517	492-511
Pistolet d'ordonnance (PO)	485-504	473-492	467-486

- Dispositions particulières:
1. Les participants n'ont le droit de tirer qu'une maîtrise au pistolet P50/P25.
  2. Toute la maîtrise doit être tirée avec le même type de pistolet.
  3. La maîtrise doit être tirée en deux demi-programmes de 30 coups. Les demi-programmes ne peuvent pas être interrompus par des coups d'essais.
  4. La maîtrise P25 est tirée sans interruption.
  5. Un seul coup ne doit être tiré sur la cible lorsqu'elle est visible 3 secondes.
  6. L'évaluation des impacts intervient après chaque série.
  7. Tous les ayants droit reçoivent la nouvelle médaille de maîtrise de la FJT.
  8. La médaille de maîtrise de la FJT est à retirer après le tir à la Centrale de la fête. Aucune médaille de maîtrise ne sera envoyée par courrier postal.



Sociétés participantes:	Toutes les sociétés de tir à P25, membres d'une SCT de la FST, ainsi que les sociétés suisses de tir à l'étranger, membres de la FST, sont autorisées et invitées à y prendre part.  Les sociétés qui obtiennent le nombre minimal de tireurs au concours des sociétés doivent y prendre part.
Participants:	Seuls les participants licenciés, membres de la société concernée, ont le droit d'y participer. Les participants sont obligés de commander et de tirer la cible «Société P25». Une société de tir ne peut exclure un membre licencié du concours des sociétés.
Contestations:	Toutes les contestations concernant l'admission ou la disqualification de sociétés ou de participants sont tranchées, à la demande du Comité de tir, par le Comité de la FJT avec possibilité de recours aux Organes juridictionnels de la FST.
Sociétés affiliées à la FJT:	Le Concours des sociétés cantonal se déroule avec un classement global.
Sociétés affiliées à la FST:	Le Concours des sociétés intercantonal se déroule avec un classement global.
Programme de tir:	Les résultats de la cible «Société P25» comptent.
Finance de société	<b>CHF 80.00</b> (CHF 80.00 Finance de passe)
Résultats obligatoires minimaux:	Les résultats obligatoires comprennent 50% des résultats obtenus par l'ensemble des tireurs d'une société de tir. Cependant, 5 résultats tirés comptent cependant. Les décimales ne sont pas prises en compte.
Résultat de société:	Les meilleurs résultats individuels de la société sont pris en compte pour calculer le résultat de la société quelle que soit l'arme utilisée pour les réaliser.
Calcul:	Au total des résultats obligatoire, on ajoute 2% de la somme des résultats non obligatoires. Cette somme est divisée par le nombre de résultats obligatoires. Ce calcul est arrondi à la troisième décimale inférieure.
Classement:	En cas d'égalité de points, appui par le plus grand nombre de participants, puis par les meilleurs résultats individuels.  Toutes les sociétés qui obtiennent le minimum des résultats obligatoires pour le calcul du résultat de leur société, sont classées
Dotation:	60% du produit des finances de sociétés du Concours des sociétés P25 et produit des passes et de l'émolument de contrôle individuelles de la cible «Société P25» au moins, une part des dons et le montant des différences éventuelles des cibles à répartition à toutes les sociétés de tir classées.

## Prix pour les sociétés affiliées à la FJT

Ayants droit:	Toutes les sociétés classées ont droit à recevoir un don.
	06 – 10 participants CHF 200.00 (prix souvenir)
	11 – 15 participants CHF 250.00 (prix souvenir)
	16 – 20 participants CHF 300.00 (prix souvenir)
	21 – 25 participants CHF 350.00 (prix souvenir)
	26 – 30 participants CHF 400.00 (prix souvenir)
	31 – 35 participants CHF 450.00 (prix souvenir)
	36 – 99 participants CHF 500.00 (prix souvenir)

Distinction des sociétés: aucune

## Prix pour les sociétés affiliées à la FST

Ayants droit:	Toutes les sociétés classées ont droit à recevoir un prix en espèces.	
Prix de sociétés:	1er prix	CHF 300.00
	2ème prix	CHF 200.00
	3ème prix	CHF 150.00
	dernier prix	CHF 30.00

Distinction des sociétés: aucune

The graphic features two circular logos at the top. The left logo is blue with a white heart shape and the text '#TEAM LPTENT SUISSE' and 'WWW.LPTENT.CH'. The right logo is orange with a white stylized 'E' shape and the text '#TEAM CIMAGE' and 'WWW.CIMAGE.CH'. Below the logos, the text 'VOS PARTENAIRES' is centered, flanked by diagonal lines. Underneath, the text '#SUPPORTS PUBLICITAIRES #MOBILIER EVENT #TENTES PLIABLES' is displayed. At the bottom, there are two rows of white icons representing various event equipment: a tent, chairs, a table, a clock, a t-shirt, a screen, a hard hat, a pencil, a car, another tent, a table, a chair, and another table.

- Parrainage de la cible:** Indoor Swiss Shooting AG, Gossau SG
- Participation:** Toutes les sociétés de tir à P25, membres d'une SCT de la FST, ainsi que les sociétés suisses de tir à l'étranger, membres de la FST, sont autorisées et invitées à y prendre part avec un nombre illimité de groupes.  
4 participants de la même société de tir forment un groupe.  
Un participant ne peut participer qu'avec un seul groupe P50 et qu'avec un seul groupe P25.
- Catégories :** Le concours de groupes P25 ne se tire qu'en une seule catégorie.
- Programme de tir:** Les résultats de la cible «Standard P25» sont pris en compte.
- Finance de groupe:** **CHF 50.00**  
(CHF 50.00 finance de passe)
- Dotation:** 100 % des finances de groupes, à 50% des groupes classés de chaque catégorie.
- Prix de groupes:**
- |              |     |        |
|--------------|-----|--------|
| 1er prix     | CHF | 300.00 |
| 2ème prix    | CHF | 200.00 |
| 3ème prix    | CHF | 150.00 |
| Dernier prix | CHF | 20.00  |
- Classement:** Le total des 4 résultats individuels détermine le rang. En cas d'égalité appui par les meilleurs résultats individuels, ensuite les meilleurs coups profonds de l'ensemble du groupe.
- Inscription:** L'inscription pour le concours de groupes doit se faire en même temps que l'inscription des participants.  
Pour participer au concours de groupes, les tireurs doivent avoir commandé au préalable la cible «Standard P25».
- Inscriptions tardives:** Les inscriptions tardives des groupes sont possibles en ligne ou au guichet « Mutations » pour autant que les nouveaux inscrits n'aient pas encore tiré la passe «Standard P25», voir le point 7.4.
- Mutation:** La composition d'un groupe peut être modifiée pour autant que ni les membres existants ni les nouveaux membres n'aient tiré la passe «Standard P25», la composition du groupe peut être modifiée gratuitement lors de l'inscription en ligne. Voir le point 7.5.
- Proclamation des résultats:** Il n'y a pas de proclamation des résultats. Les prix en espèces sont versés aux sociétés de tir.



- Parrainage de la cible:** FEINWERKBAU, C-MA Trading GmbH, Schöftland
- Catégorie de classement:** Pistolets P25 (PPA, PPC, PO)
- Droit de participation:** Tous les participants à la 5e Tir Cantonal Jurassien 2024, ont le droit de participer au concours des vainqueurs de la fête.
- Calcul:** **Résultat du vainqueur de la fête = Total des résultats suivants:**
- |              |       |
|--------------|-------|
| Société      | 100 % |
| Standard     | 100 % |
| Duel         | 100 % |
| Série        | 100 % |
| Saint-Marcel | 100 % |
- En cas d'égalité de points, c'est le meilleur résultat par cible, dans l'ordre indiqué ci-dessus, qui est déterminant.
- Prix Elite:**
- |           |  |
|-----------|--|
| 1er rang  | Don d'une valeur de CHF 500.00 et médaille |
| 2ème rang | Don d'une valeur de CHF 350.00 et médaille |
| 3ème rang | Don d'une valeur de CHF 200.00 et médaille |
- Proclamation:** La proclamation des vainqueurs de la fête aura lieu lors de la remise des prix du 28 septembre 2024.



**Parrainage de la cible:** ProTell, Bern

Catégorie de classement: Pistolet à percussion annulaire (PPA)

Droit de participation: Tous les participants à la 5e Tir Cantonal Jurassien 2024, ont le droit de participer au concours des vainqueurs de la fête.

Calcul: **Résultat du vainqueur de la fête = Total des résultats suivants:**

Société	100 %
Standard	100 %
Duel	100 %
Junior	100 %
Saint-Marcel	100 %

En cas d'égalité de points, c'est le meilleur résultat par cible, dans l'ordre indiqué ci-dessus, qui est déterminant.

Prix Juniors: 1er rang Don d'une valeur de CHF 400.00 et médaille  
2ème rang Don d'une valeur de CHF 250.00 et médaille  
3ème rang Don d'une valeur de CHF 150.00 et médaille

Proclamation: La proclamation des vainqueurs de la fête aura lieu lors de la remise des prix du 28 septembre 2024.

## Donateurs

Aerowatch SA, Saignelégier  
Aldibois Sàrl, Saint-Ursanne  
Ami du tir  
Anonyme, Courgenay  
Haefeli Joseph SA, Le Noirmont  
Ar-tif coiffure, Porrentruy  
Autocars Hertzseisen SA, Glovelier  
Babey Sarl, Boncourt  
BatiPro SA, Saint-Ursanne  
Blumwaffen, Erlenbach  
Boucherie - Charcuterie Paratte, Saignelégier  
Boucherie Bilat SA, Les Bois  
Boucherie Domon SA, Alle  
Boucherie Fleury, Courtemaîche  
Boucherie Müller Pierre, Fontenais  
Boucherie Quiquerez, Grandfontaine  
Boulangerie Chez Salva, Courtételle  
Brünig Indoor, Lungern  
Carlo Bernasconi SA, Bârschwil  
Carrosserie du Creux, Vicques  
Carreaux Expo SA, Bassecourt

Carrosserie Patrick Vallat, Alle  
Chassot Peinture Sàrl, Courrendlin  
Choffat Optique, Porrentruy  
Commune de Courrendlin, Courrendlin  
Commune de Courtételle, Courtételle  
Commune des Bois, Les Bois  
Commune des Breuleux, Les Breuleux  
CR Métallique SA, Porrentruy  
Cuenat Gérard SA, Courchavon  
Cyrille Mertenat, Soyhières  
Desboeufs SA, Alle  
Drogerie de Laubier SA, Vicques  
Droguerie Mure SA, Courgenay  
Dukometal SA, Delémont  
ECA Jura, Saignelégier  
Emmi Courgenay, Courgenay  
Entreprise Maître, Porrentruy  
Entreprise Thierry Vallat, Porrentruy  
Ernest Roth Equipements SA, Porrentruy  
Erwin Dietrich AG, Zürich  
Étude Cattin Brahier Filippini, Saignelégier

Faivre Energie SA, Delémont  
Famille Chételat, Porrentruy  
Fiduciaire Fleury Philippe Sàrl, Courtételle  
Fleury Benjamin, Fregiécourt  
Fleury démontage Sàrl, Montignez  
Francis Dubey Constr. Métalliques SA, Fontenais  
Free-Sport, P.- A. Dufaux SA, Granges-Paccot  
Garage SHC, La Ferrière  
Garage Vallat Sàrl, Bure  
Gazomat, Courtételle  
Gérard Donzé, Cerneux-Veuil  
Gerber & Gerber Sàrl, Porrentruy  
Gfidu Sàrl, Vicques  
Giorgio Électricité SA, Saignelégier  
Giorgio Frères SA, Saignelégier  
Gite Rural « La Bergerie », Courchavon  
Hôtel Restaurant Beau Séjour, Le Cerneux-Veuil  
Hubert Jolissaint SA, Porrentruy  
IMJU SA, Delémont  
Jardin d'eau Sàrl, Courgenay  
Joliat Cycles SA, Courtételle  
Jura Sport & Spa Resort, Saignelégier  
JV Jura Voyages Sàrl, Delémont  
Kromer Print AG, Lenzburg  
La Petite Chocolaterie, Delémont  
Lachat SA, Asuel  
Landi Arc Jura SA, Delémont  
Le Quotidien Jurassien, Delémont  
Les Fils de Marc Joliat SA, Courtételle  
Logoprint, Soyhières  
Loterie Romande, Delémont  
Magasin Chez Cindy Sàrl, Bure  
Maillard vins, Courtemaîche  
Maitre Frères SA, Glovelier  
Mangold-Plattner, Cordast  
Mecacerf SA, Courgenay

Migatec SA, Saignelégier  
Montres Edox et Vista SA, Les Genevez  
Norkom SA, Montfaucon  
Office des Sports, Porrentruy  
Pharmacie Neukomm, Courgenay  
Pharmacie Plus des Franches-Montagnes, Saignelégier  
Pisciculture Choulat SA, Courtemaîche  
Polynox SA  
Quinca SA, Alle  
Ramoneur Charmillot, Vicques  
Ramseyer J.-Denis SA, Courtemaîche  
Rémy Montavon SA  
Restaurant de la Claude-Chappuis, Develier  
Restaurant du Golf Club les Bois, Les Bois  
Restaurant du Vorbourg, Delémont  
Restaurant II Pulcinella, Courtételle  
Restaurant Ji Fu, Les Breuleux  
Roland & Nathalie Donzé, Les Emibois  
Schaublin SA, Delémont  
Schneiter Christian, Vicques  
Sius AG Electronische Treffenanzeigen, Effretikon  
SkniFe, Bienne  
Sportissimo, Saignelégier  
Stéphane Ramseyer Sàrl, Lugnez  
Surfacing Sàrl, Bure  
Swiss Shooting Academy, Muttentz  
Transport Schluchter Sàrl, Courgenay  
Varin-étampages SA  
Victorinox Swiss Army SA, Delémont  
Vignoble « Clos des Cantons », Alle  
Waffen Glauser, Aarberg  
Wine & Co, Porrentruy  
Zürcher Frères SA, Les Bois

## Remerciements

Le comité d'organisation tient à remercier  
sincèrement tous les parrains de cibles, annonceurs  
et donateurs de ce 5<sup>e</sup> tir cantonal jurassien.

## Approbations

Le présent plan de tir a été approuvé par:

Porrentruy, 25.4.2023

**5e Tir Cantonal Jurassien 2024**  
Au nom du Comité d'Organisation  
Président CO

Charles Juillard



St-Ursanne, 26.04.2023

**5e Tir Cantonal Jurassien 2024**  
Au nom du Comité d'Organisation  
Président de la Commission de tir  
Cyril Choulat



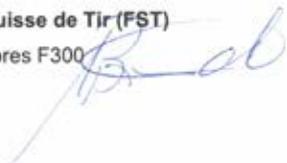
Saignelégier, 26.4.2023

**Fédération Jurassienne de tir (FJT)**  
Chef des tirs libres  
Oswald Mischler



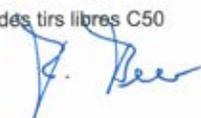
Uetikon am See, 8.6.2023

**Fédération sportive Suisse de Tir (FST)**  
Responsable des tirs libres F300  
Walter Brändli



Belp, 15.6.2023

Responsable des tirs libres C50  
René Beer



Zwillikon, 11.06.2023

Responsable des tirs libres pistolet  
Paul Stutz



5<sup>E</sup> TIR CANTONAL JURASSIEN

Le comité d'organisation souhaite plein succès à toutes les participantes et tous les participants au

**5<sup>ème</sup> TIR CANTONAL JURASSIEN**

ainsi qu'un agréable séjour dans le Jura

**variant**